

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

PORTUGAL



1994

ÉTUDES
ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE

1993-1994

PORTUGAL



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1er de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973) et le Mexique (18 mai 1994). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published also in English.

© OCDE 1994

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Évolution récente et perspectives	11
Évolution récente	11
Le marché du travail et l'inflation	16
Les perspectives à l'horizon de 1995	27
II. Politiques macroéconomiques	30
Vue d'ensemble	30
Politique monétaire et politique du taux de change	32
Politique budgétaire	40
III. Promouvoir la concurrence	51
Introduction	51
Les facteurs qui déterminent l'évolution des prix relatifs	54
Réduction progressive de la présence de l'État dans l'économie	64
Intensification de la concurrence dans le secteur privé	74
Autres mesures possibles	81
IV. Conclusions	84
Notes	91
<i>Annexes</i>	
I. Données relatives au chapitre III	97
II. Chronologie économique	99
Annexe statistique et structurelle	101

Tableaux

Texte

1. Évolution macroéconomique récente	14
2. Indicateurs du marché du travail	17
3. Évolution des salaires et des prix	19
4. Parts des marchés d'exportation	23
5. Commerce extérieur par régions	25
6. Commerce extérieur par produits	26
7. Balance des paiements	26
8. Prévisions à court terme	28
9. Taux des interventions sur le marché monétaire et taux débiteurs	34
10. Compte des administrations publiques	43
11. Objectifs à moyen terme	48
12. Prix à la consommation des biens exportables et des biens destinés au marché intérieur	52
13. La productivité dans le secteur des entreprises	56
14. Poids des entreprises publiques dans l'emploi total par principale branche d'activité	68
15. Principales opérations de privatisation, 1989-1993	70
16. Indicateurs concernant le secteur des télécommunications	72
17. Les 500 premières banques européennes	76

Annexe

A1. Le secteur «abrité»	97
-------------------------	----

<i>Annexe statistique et structurelle</i>	101
---	-----

Quelques statistiques rétrospectives	102
A. Emploi du produit intérieur brut	103
B. Compte d'affectation des ménages	104
C. Compte des administrations publiques	105
D. Prix et revenus	106
E. Emploi civil par secteur	107

F.	Masse monétaire et contreparties	108
G.	Entrées de voyageurs étrangers, d'après le pays de nationalité	109
H.	Commerce extérieur par principaux groupes de produits	110
I.	Évolution de la structure géographique du commerce extérieur	111
J.	Balance des paiements	112
K.	Indicateurs du marché du travail	113
L.	Secteur public	114
M.	Structures de la production et de l'emploi	115

Graphiques

Texte

1.	Résultats macroéconomiques	12
2.	Production industrielle et indicateurs conjoncturels	13
3.	Indicateurs conjoncturels de la demande	15
4.	Évolution de l'inflation	21
5.	Salaires réels, productivité et activité économique	22
6.	Indicateurs de la compétitivité et du commerce extérieur	24
7.	Évolution du taux de change et des taux d'intérêt	31
8.	Taux d'intérêt	36
9.	Agrégats monétaires et du crédit	38
10.	Taux de change de l'escudo	39
11.	Objectifs et résultats	41
12.	L'orientation de la politique budgétaire	44
13.	Évolution de la dette publique	46
14.	Inflation des prix à la consommation	53
15.	Niveau sectoriel de la productivité du travail	54
16.	Hausse des prix relatifs des services	55
17.	PIB réel par habitant	56
18.	Croissance de la productivité du travail dans le secteur abrité et dans le secteur exposé	57
19.	Tendances sectorielles de la productivité du travail	58
20.	Évolution des rémunérations réelles par salarié et par secteur	60
21.	Déflateurs sectoriels des prix de la production	61

22. Niveaux des prix relatifs en 1990 entre le Portugal et la Communauté européenne	63
23. Poids des entreprises publiques dans le secteur des entreprises non agricoles	67
24. Privatisations prévues en Europe	71
 <i>Annexe</i>	
A1. PIB par habitant et niveaux de prix relatifs	98

STATISTIQUES DE BASE DU PORTUGAL

LE PAYS

Superficie totale (milliers de km ²)	92.0	Villes principales, population résidente en milliers d'habitants (1991) :	
		Grand Lisbonne	1 832
		Grand Porto	1 153

LA POPULATION

Population (1992, en milliers)	9 345	Population active civile occupée (1992, milliers)	4 310
Densité au km ²	102	En % du total :	
Population active civile (1992, milliers)	4 569	Agriculture	11.4
		Industrie	33.4
		Services	55.2

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 1992 (millions de dollars des E-U)	71 450	Origine du produit intérieur au coût des facteurs (1990, en % du total) :	
PIB par habitant (1992, dollars des E-U)	7 646	Agriculture	5.8
Formation brute de capital fixe en 1992 :		Industrie	37.8
En % du PIB	26.0	Services	56.4
Par habitant (dollars des E-U)	1 985		

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Consommation publique, en 1992, en % du PIB	20.2	Composition du Parlement (nombre de sièges) :	
Investissements publics en 1992, en % du PIB (en % des investissements totaux)	4.2 16.2	Sociaux démocrates (PSD)	135
Recettes courantes des administrations publiques en 1992, en % du PIB	47.0	Socialistes (PS)	72
		Coalition Démocratique Unifiée (CDU)	17
		Centre Démocratique et Social (CDS)	5
		Solidarité Nationale (PSN)	1

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations des biens et services, 1992 en % du PIB	29.0	Importations des biens et services, 1992, en % du PIB	37.6
Ventilation en % des exportations de marchandises, 1992 CTCL :		Ventilation en % des importations de marchandises, 1992 CTCL :	
Produits alimentaires, boissons et tabac (0, 1)	7.1	Produits alimentaires, boissons et tabac (0, 1)	9.8
Matières premières brutes et demi-produits (2, 3, 4)	9.8	Matières premières et demi-produits (2, 3, 4)	12.8
Produits manufacturés (5, 6, 7, 8)	82.9	Produits manufacturés (5, 6, 7, 8)	75.7
dont : Produits chimiques (5)	4.2	dont : Produits chimiques (5)	9.1
Machines et matériels de transport (7)	21.6	Machines et matériels de transport (7)	37.6

LA MONNAIE

Unité monétaire : Escudo		Unités monétaires par dollar des E-U, moyenne journalière :	
		Année 1993	160.7
		Mars 1994	174.1

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel du Portugal par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 15 mars 1994.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 31 mars 1994.

•

L'étude précédente du Portugal a été publiée en juin 1993.

Introduction

Pays dont le taux de croissance a été l'un des plus rapides de la zone de l'OCDE depuis 1987, le Portugal a vu son PIB légèrement reculer en 1993, et ce, pour la première fois depuis 1984. Le ralentissement de l'activité économique en Europe en a été partiellement responsable en freinant les exportations et l'investissement fixe des entreprises, mais la demande intérieure a elle aussi été affectée par le niveau élevé des taux d'intérêt réels, la contraction des profits des sociétés et la dégradation du marché du travail. La consommation des personnes physiques, relativement dynamique jusqu'à la fin de 1992, a subi le contrecoup de l'affaiblissement de la demande de main-d'œuvre, qui a fait monter le taux de chômage à 5.5 pour cent en 1993. La reprise de la croissance est tributaire tout à la fois d'un nouveau recul global des taux d'intérêt et d'un redressement des exportations, mais elle devrait commencer à se dessiner en 1994. Étant donné cependant que la croissance de la production restera sans doute pendant un certain temps inférieure à son taux potentiel, le chômage risque de monter encore.

Le tassement de l'activité et le ralentissement de la progression des salaires nominaux ont contribué au processus de désinflation, le différentiel d'inflation entre le Portugal et l'Union européenne étant ramené à 3 points à la fin de 1993. Néanmoins, tant la politique monétaire que l'assainissement des finances publiques ont subi des revers en 1993, l'escudo étant une fois de plus dévalué et le déficit budgétaire dépassant les prévisions dans des proportions spectaculaires. A près de 8 pour cent du PIB, le déficit budgétaire des administrations publiques en 1993 a été près de deux fois plus important que prévu, inversant la tendance décroissante de la dette publique rapportée au PIB. L'économie se trouve ainsi confrontée à un dosage déséquilibré des instruments de la politique économique. Si la stabilité du taux de change est restée le principal objectif intermédiaire des autorités monétaires et si l'on a laissé les taux d'intérêt baisser au même rythme que les taux européens depuis le milieu de l'année 1993, les chances de conver-

gence future sur le plan de l'inflation dépendent d'une meilleure cohérence des politiques, notamment des mesures prises pour renforcer la concurrence dans les secteurs abrités de l'économie.

La présente Étude s'ouvre sur l'examen des facteurs responsables de la récession de l'économie portugaise (chapitre I). Les politiques macroéconomiques sont analysées au chapitre II, l'accent étant mis plus particulièrement sur les effets des réalignements opérés au sein du mécanisme de change et sur le dépassement des objectifs budgétaires. L'ouverture du secteur abrité fait l'objet du chapitre spécial de cette Étude (chapitre III). Bien que l'économie du Portugal ait été largement libéralisée depuis l'entrée de ce pays dans la Communauté européenne en 1986, l'intensification des pressions de la concurrence a été inégale selon les secteurs, comme en témoigne l'ampleur persistante de l'écart entre l'augmentation des prix des biens destinés aux marchés intérieurs et celle des prix des biens entrant dans les échanges internationaux.

I. Évolution récente et perspectives

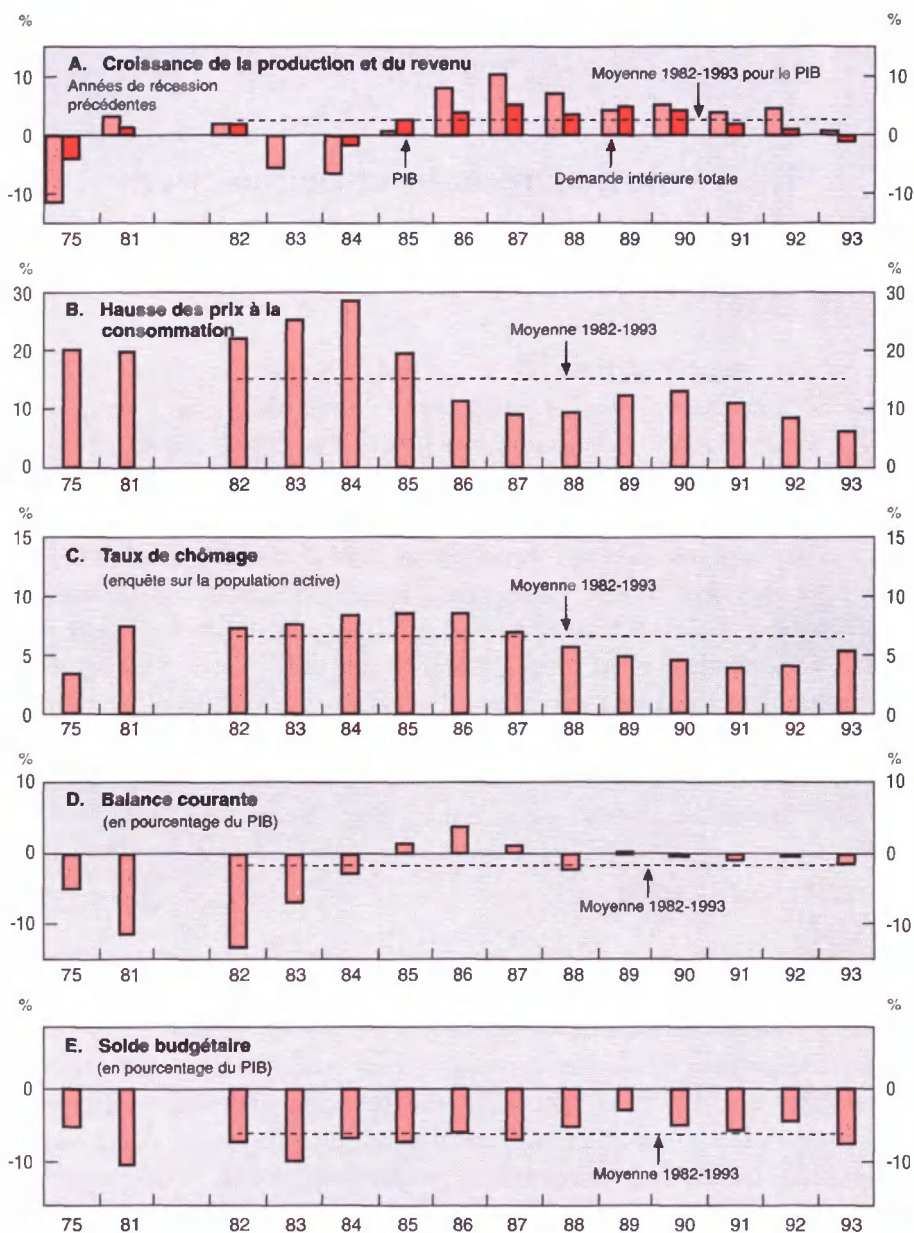
Évolution récente

Le ralentissement de l'activité économique, amorcé en 1991, est devenu plus accusé à la fin de 1992. La production a reculé d'environ $\frac{1}{4}$ pour cent au second semestre de l'année et aurait, selon les estimations, encore diminué au cours de l'année 1993. Les indicateurs conjoncturels donnent à penser que le fléchissement de l'activité s'est poursuivi jusqu'à l'automne, de sorte que le PIB aurait reculé d'environ $\frac{1}{2}$ pour cent sur l'ensemble de l'année, pour la première fois depuis près de dix ans, (graphique 1). La production industrielle a été particulièrement faible, les baisses de production les plus importantes étant observées dans le secteur des biens d'équipement (graphique 2, partie A). L'utilisation des capacités dans l'industrie manufacturière est tombée à 72 pour cent au milieu de l'année, son point le plus bas depuis six ans, dans la mesure où l'on écoulait les stocks excédentaires, où les perspectives de production restaient moroses et où les commandes demeuraient rares (parties B et C).

Origines de la récession

Après avoir d'abord touché le secteur exportateur et les investissements, le ralentissement de l'activité s'est étendu à la consommation des personnes physiques, entraînant une sensible décélération de la demande intérieure réelle pendant l'année 1993 (tableau 1). Les exportations et l'investissement avaient commencé à s'essouffler dès 1991, du fait du tassement de la demande extérieure, de l'appréciation ininterrompue du taux de change réel et du niveau élevé des taux d'intérêt réels. La demande intérieure a cependant continué de se développer à un rythme relativement rapide jusqu'au milieu de 1992, les dépenses des ménages étant soutenues par la progression de l'emploi et l'augmentation des salaires réels. Au cours des mois suivants, la consommation privée a perdu son dyna-

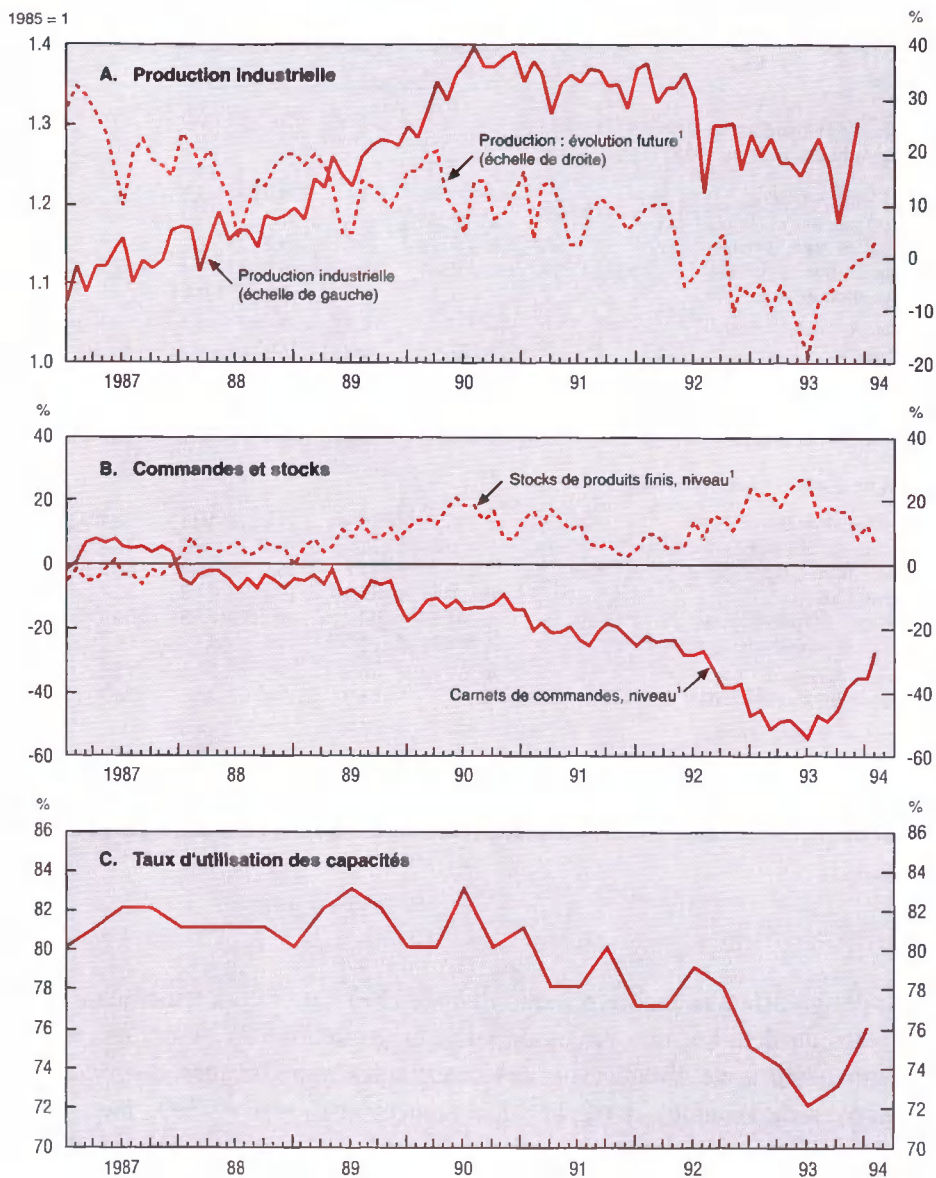
Graphique 1. RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES



Source : OCDE.

Graphique 2. PRODUCTION INDUSTRIELLE ET INDICATEURS CONJONCTURELS

Résultats des enquêtes de conjoncture



1. Différence entre le pourcentage de réponses positives et le pourcentage de réponses négatives.

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

Tableau 1. Évolution macroéconomique récente
Pourcentage de variation

	1991 Milliards d'escudos aux prix courants	1989	1990	1991	1992	1993 ¹
A. Demande et production (en volume, prix de 1985)						
Consommation privée	6 273.8	3.3	5.3	5.2	3.7	0.5
Consommation publique	1 742.4	2.8	1.5	3.0	1.4	0.4
Formation brute de capital fixe	2 574.9	5.6	5.9	2.5	5.4	-4.7
Demande intérieure finale	10 591.1	3.8	4.9	4.3	3.8	-0.8
Variation des stocks ²	231.2	0.6	0.7	0.0	1.1	-0.2
Demande intérieure totale	10 822.3	4.3	5.4	4.1	4.7	-0.9
Exportations de biens et services	3 166.3	13.3	9.5	1.1	6.1	0.0
Importations de biens et services	4 098.7	9.1	10.1	4.9	11.1	-0.9
Variation du solde extérieur ²	-932.4	0.2	-1.9	-2.6	-4.5	0.7
PIB au prix du marché	9 889.9	5.2	4.4	2.2	1.1	-0.5
B. Compte d'affectation des ménages						
Rémunération des salariés	4 550.5	15.4	21.0	19.2	12.4	5.7
Revenus de la propriété et autres	3 429.8	22.3	18.1	16.0	13.5	3.0
Transferts courants reçus	2 219.2	14.8	16.8	18.0	16.5	20.0
Revenu total	10 199.5	17.5	19.1	17.9	13.7	8.0
moins : Impôts directs	704.1	44.7	9.2	37.5	24.8	-4.5
Transferts courants payés	1 388.2	16.3	19.1	17.7	16.7	13.8
Revenu disponible	8 167.3	16.0	19.9	16.5	12.2	8.1
Dépenses de consommation	6 244.9	15.8	18.6	16.9	14.7	8.0
Revenu disponible réel	3 637.3	3.5	6.5	4.8	2.2	1.3

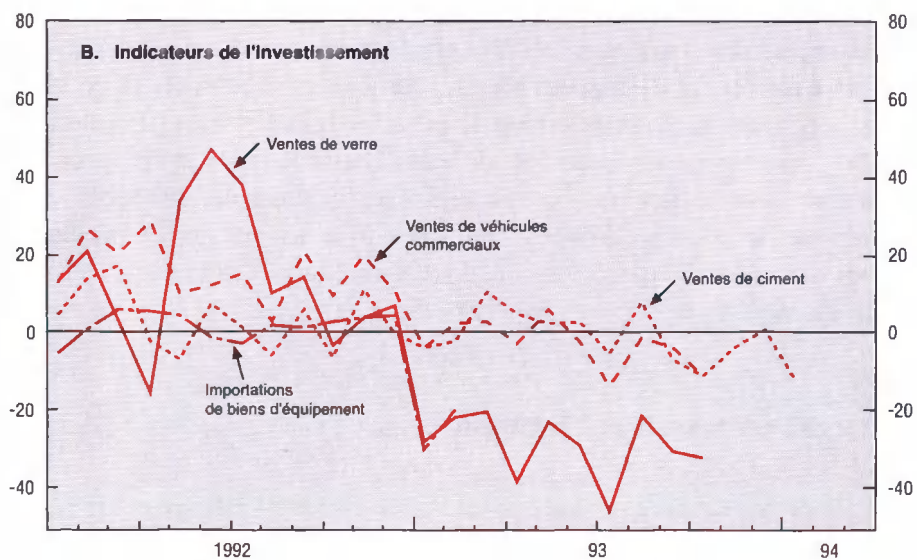
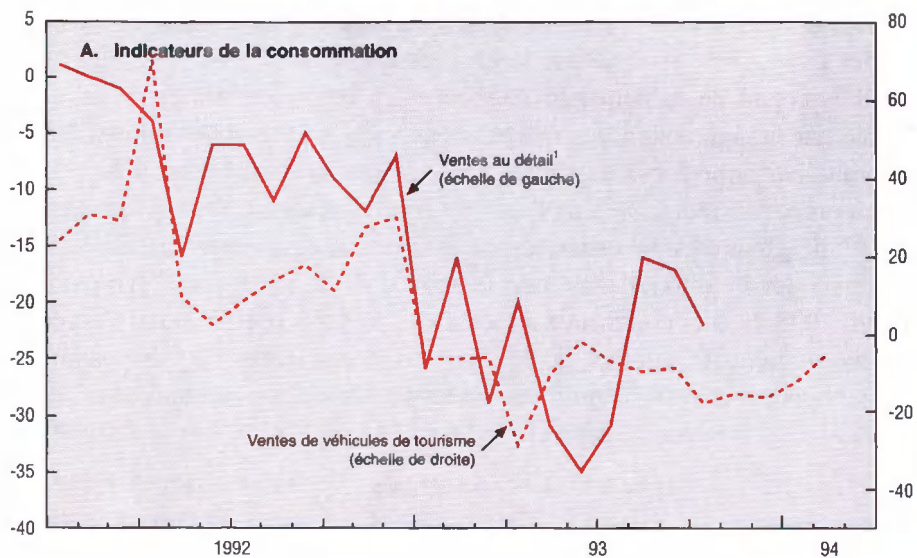
1. Estimations de l'OCDE.

2. En pourcentage du PIB de la période précédente.

Source : OCDE, *Comptes nationaux* et estimations; et Institut national de statistiques.

misme pour s'affaiblir encore pendant l'année 1993, comme en témoigne l'atonie des ventes de détail et des ventes de voitures (graphique 3)¹. La confiance des consommateurs a été ébranlée par les incertitudes grandissantes concernant les perspectives de l'emploi et par le fléchissement des revenus réels, bien que la baisse de la demande de consommation ait été dans une certaine mesure atténuée par une contraction des actifs des ménages et un gonflement du crédit à la consommation, consécutif à la libéralisation du secteur financier (voir plus loin). Dans le même temps, la consommation publique cessait d'augmenter, le

Graphique 3. **INDICATEURS CONJONCTURELS DE LA DEMANDE**
 Pourcentage de croissance d'une année sur l'autre



1. Différence entre le nombre d'opinions positives et le nombre d'opinions négatives.
 Source : Banque du Portugal, *Monthly Bulletin*.

gouvernement s'efforçant par tous les moyens de respecter les stricts objectifs définis pour les dépenses nominales dans les budgets de 1992 et 1993.

Après avoir marqué un palier au second semestre de 1992, l'investissement fixe des entreprises a reculé en 1993, contribuant ainsi pour une large part à l'affaiblissement de la demande intérieure. La confiance des entreprises a été affectée par la contraction des marges bénéficiaires et le coût toujours élevé de l'emprunt, ainsi que par la dégradation des perspectives de la demande intérieure et extérieure. Les indicateurs de l'activité d'investissement font apparaître tout à la fois une chute des investissements en biens d'équipement et une faiblesse persistante des investissements dans le secteur de la construction (graphique 3). En avril 1993, le gouvernement a annoncé des mesures pour stimuler l'investissement en logements publics et en infrastructures, mais ces dispositions ne devraient porter leurs fruits qu'à moyen terme. On estime que la formation brute de capital fixe est restée globalement stationnaire sur l'ensemble de l'année 1993.

Sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance des exportations et du dynamisme de la demande d'importations, tirée par la consommation, la contribution de la balance extérieure à la croissance est devenue de plus en plus négative au cours de la période 1990-1992 (graphique 1). Du fait des retards dans l'établissement des statistiques liés à la création du marché unique européen, on ne dispose pas encore de données précises sur le commerce extérieur en 1993. Il semble cependant que la contribution de la balance extérieure à la croissance soit peut-être devenue positive, du fait du ralentissement de la progression de la consommation et des importations. En revanche, l'appréciation réelle de l'escudo au cours de la période 1990-92, conjuguée à la lenteur de l'expansion des marchés européens d'exportation, a conduit à une stagnation des exportations en volume de biens et de services en 1993.

Le marché du travail et l'inflation

L'emploi, dont la croissance avait commencé à se ralentir en 1992, s'est contracté en 1993 pour la première fois depuis l'entrée du Portugal dans la Communauté européenne (tableau 2). En 1993, l'emploi total a reculé de 2 pour cent, la baisse du nombre de travailleurs salariés annulant et au-delà la légère progression de l'emploi dans la catégorie des travailleurs indépendants. Les

Tableau 2. Indicateurs du marché du travail

Pourcentages

	1988	1989	1990	1991	1992 ¹	1993
Population active (taux de croissance)	1.1	1.5	1.8	2.4	..	-0.5
Hommes	0.2	1.4	0.9	0.7	..	-1.4
Femmes	2.5	1.6	2.9	4.0	..	-6.0
Emploi (taux de croissance)	2.6	2.2	2.3	3.0	0.9 ²	-2.0
Hommes	1.5	2.0	1.4	1.4	0.3 ²	-2.6
Femmes	4.1	2.5	3.5	5.1	1.8 ²	-1.1
Emploi salarié (taux de croissance)	4.4	3.5	2.9	1.4	0.8 ²	-2.8
Agriculture	-4.4	-6.3	-4.1	0.6	-2.3 ²	-1.6
Industrie	3.3	2.9	0.9	0.4	-0.2 ²	-2.8
Services	5.5	5.8	5.9	6.0	2.3 ²	-1.7
Taux de chômage³	5.7	5.0	4.6	4.1	4.1	5.5
Hommes	4.0	3.3	3.1	2.7	3.4	4.7
Femmes	8.0	7.2	6.6	5.8	4.9	6.5
Jeunes	11.5	11.4	10.0	9.1	10.0	12.7
Chômage de longue durée (plus de 12 mois) ⁴	44.7	40.9	31.5	30.7	26.8	29.3
Taux d'activité⁵	69.0	69.5	70.1	71.6	68.4	67.8
Hommes	81.2	81.9	82.0	82.2	78.7	77.4
Femmes	57.5	58.0	59.0	61.6	58.9	58.9
Offres d'emploi⁶	0.21	0.21	0.16	0.17	0.15	0.15

1. Rupture dans la série.

2. Estimations de l'Institut national de statistiques.

3. En pourcentage de la population d'âge actif.

4. En pourcentage du chômage déclaré total.

5. De 15 à 64 ans jusqu'en 1991 et de 16 à 64 ans par la suite.

6. En pourcentage de la population active.

Source : OCDE, *Statistiques de la population active* ; OCDE, *Perspectives de l'emploi* ; et autorités portugaises.

perdes d'emploi ont concerné tous les secteurs d'activité, allant de 2.7 pour cent dans l'industrie à 1.6 pour cent dans les services et dans l'agriculture.

Le nombre de chômeurs a régulièrement augmenté depuis le troisième trimestre de 1992 et, malgré un léger recul du taux d'activité, le taux de chômage s'est établi à 5.5 pour cent sur les trois premiers trimestres de 1993, soit environ 1.5 point de plus que l'année précédente. Le retournement de la tendance jusqu'à ascendante du taux d'activité, intervenu en 1992, semble avoir tenu à des effets « travailleurs découragés » dans la population active masculine, à un recours

croissant à la retraite anticipée et à l'augmentation de l'âge moyen de fin de scolarité, comme partout ailleurs en Europe. Le nombre de personnes à la recherche d'un premier emploi ayant diminué en 1993, l'augmentation du chômage a principalement tenu au nombre accru de travailleurs désireux de remplacer un emploi perdu. Qui plus est, le nombre croissant de travailleurs licenciés (par opposition à ceux dont les contrats de durée déterminée sont venus à expiration), ainsi que le nombre décroissant des vacances d'emploi permettent de juger de la gravité du fléchissement de la demande de main-d'œuvre.

Bien qu'en progression, le taux de chômage du Portugal reste nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE. Ce résultat relativement satisfaisant est dans une large mesure à porter au crédit de la flexibilité du marché du travail :

- la progression des salaires réels est plus sensible aux variations du chômage que dans les autres pays d'Europe²;
- en partie du fait de l'existence d'un lien étroit entre les accords de salaires et les gains de productivité, les écarts sectoriels de rémunération se sont creusés au cours de la dernière décennie et sont plus importants que dans les autres pays européens³;
- il est possible que les accords nationaux de salaires aient modéré la progression des rémunérations au cours des années marquées par de fortes tensions sur le marché du travail ;
- les contre-incitations possibles à la recherche d'un emploi sont limitées, l'indemnisation du chômage étant peu importante, tant en termes absolus que par rapport au niveau des salaires minimums⁴.

Les bons résultats du Portugal sur le plan de l'emploi pendant les années 80 ont été obtenus alors même que ce pays avait la législation la plus restrictive de la Communauté européenne en matière de protection de l'emploi. En 1989, les restrictions imposées aux licenciements ont été assouplies par un élargissement de l'éventail des motifs recevables, la possibilité de procéder à des licenciements collectifs et la simplification du règlement des différends relatifs aux indemnités de licenciement.

La progression des salaires nominaux s'est fortement ralentie en 1993, en raison de la détente de la situation du marché du travail. Les augmentations de salaires découlant implicitement des conventions collectives pour l'ensemble de l'économie sont tombées à 7 pour cent, le rythme de désinflation des salaires

contractuels du secteur privé étant particulièrement accusé dans certains secteurs de services, et la construction, activités dans lesquelles la croissance des salaires nominaux avait été antérieurement la plus forte (tableau 3). Il est par ailleurs probable que les augmentations consenties aux travailleurs non couverts par des conventions collectives ont été moins importants. Conjuguée à un redressement de la productivité, la décélération des salaires nominaux a donné un nouveau coup de frein à la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur des entreprises pour la ramener, selon les estimations, à 7.2 pour cent en 1993. Pour l'ensemble de l'économie, l'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre a été beaucoup plus forte, en raison d'un alourdissement exceptionnel des coûts de main-d'œuvre non salariaux lié au relèvement des cotisations de retraite dans le secteur public. Ce facteur a plus qu'annulé l'incidence de l'encadrement plus strict des traitement effectifs dans la fonction publique, où, les effets de la

Tableau 3. **Évolution des salaires et des prix**

Taux de croissance en pourcentage

	1988	1989	1990	1991	1992	1993 ¹
Rémunération des salariés (ensemble de l'économie)	14.6	15.4	21.0	19.2	12.4	5.7
Rémunération par salarié (secteur privé)	7.2	10.4	17.3	15.4	13.7	7.3
Salaires contractuels	9.1	10.5	13.7	14.2	11.3	7.3
Coût unitaire de main-d'œuvre (secteur des entreprises)	7.7	8.0	15.3	14.1	10.1	7.2
Coûts unitaires de main-d'œuvre (secteur manufacturier)	9.8	9.0	13.0	13.0	10.0	7.0
Indice implicite des prix de la consommation privée	10.0	12.1	12.6	11.1	9.8	6.7
Inflation prévue ²	6.0	6.0	10.0	10.8	9.3	6.5
Prix à l'importation	11.6	8.6	6.5	1.2	-3.4	4.0
Prix à l'exportation	8.9	10.8	6.1	1.0	-1.7	2.9
Indice implicite des prix du PIB	11.6	13.0	14.3	14.1	14.0	6.5
<i>Pour mémoire :</i>						
Productivité du travail (ensemble de l'économie) ³	1.3	2.9	2.2	-0.9	0.6	0.7
Productivité du travail (secteur manufacturier) ³	-0.2	-0.5	4.2	-2.0	-3.0	..

1. Estimations de l'OCDE.

2. Prévisions budgétaires pour les prix à la consommation hors loyers.

3. Rupture dans la série de l'emploi en 1992.

Source : OCDE, *Comptes nationaux* ; et ministère des Finances.

réforme des rémunérations de 1989 commençaient à s'épuiser et où le rythme de progression des salaires avait fortement diminué.

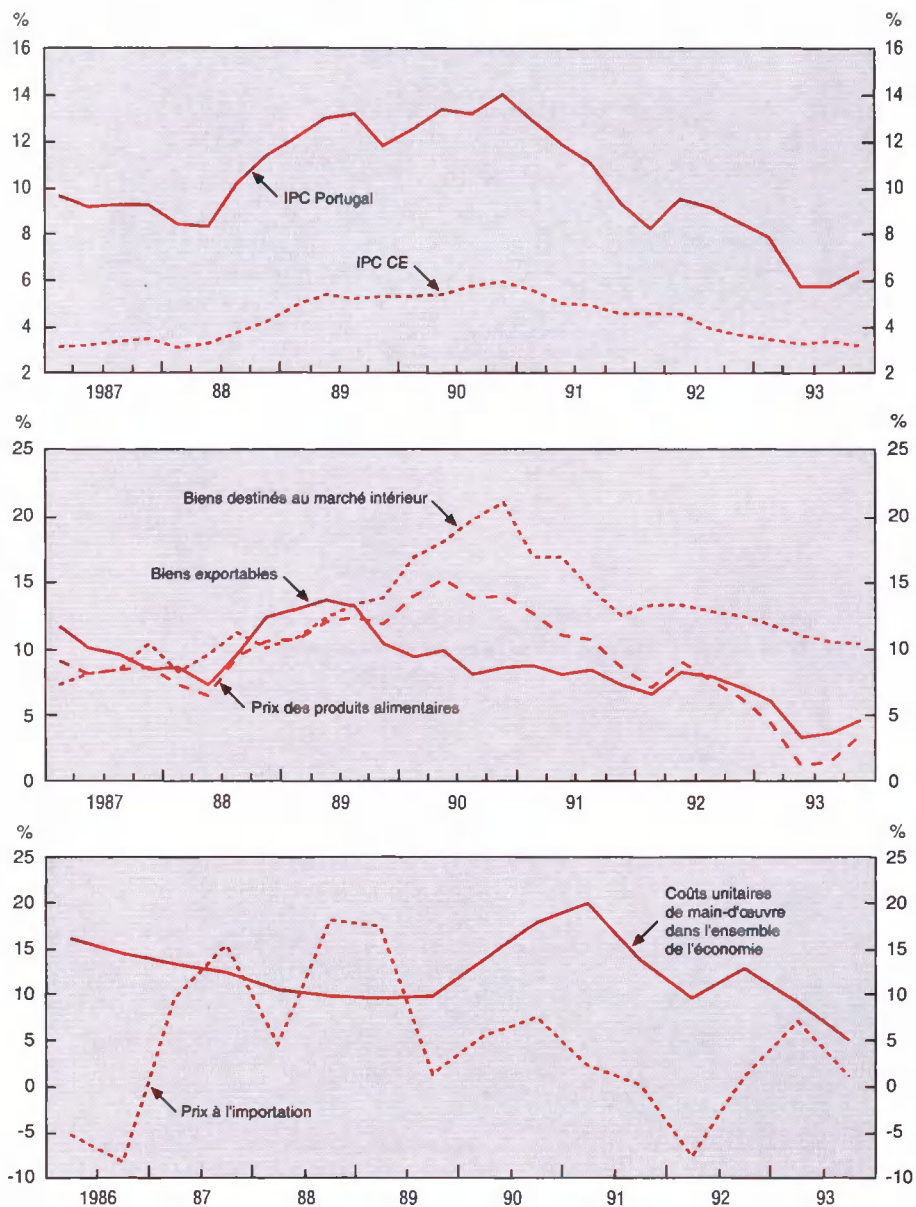
En 1992, le rythme de hausse des prix à la consommation (loyers exclus) était encore de l'ordre de 9 pour cent, mais, les pressions des coûts intérieurs s'atténuant, il a rapidement baissé pendant les six premiers de l'année 1993 pour tomber à 5.6 pour cent en juin, son niveau le plus bas depuis plus de vingt ans. Au second semestre de l'année, la désinflation s'est interrompue, la dépréciation de l'escudo ayant inversé le recul des prix des importations (graphique 4). A 6.5 pour cent en décembre, le taux d'inflation sur 12 mois n'en était pas moins encore en retrait de la limite supérieure de 7 pour cent de la fourchette retenue. Le gouvernement a donc satisfait à son objectif en matière d'inflation pour la deuxième année consécutive, ramenant l'écart avec le reste de la Communauté européenne à à peine plus de 3 points contre 4.4 points en 1992. Le secteur des services n'en a pas moins continué d'exercer de fortes pressions inflationnistes, l'augmentation des prix sur 12 mois des services étant de l'ordre de 10 pour cent en décembre 1993.

Les termes de l'échange s'étant améliorés pendant les premiers stades de la phase de récession, la progression des salaires réels dans le secteur privé est restée forte en 1991 et 1992, mais elle s'est progressivement affaiblie avec la montée du chômage pour marquer pratiquement un palier en 1993 (graphique 5). Il se pourrait cependant que le processus d'ajustement des salaires réels n'ait pas été suffisamment rapide pour assurer la résorption du chômage à bref délai.

Commerce extérieur et balance courante

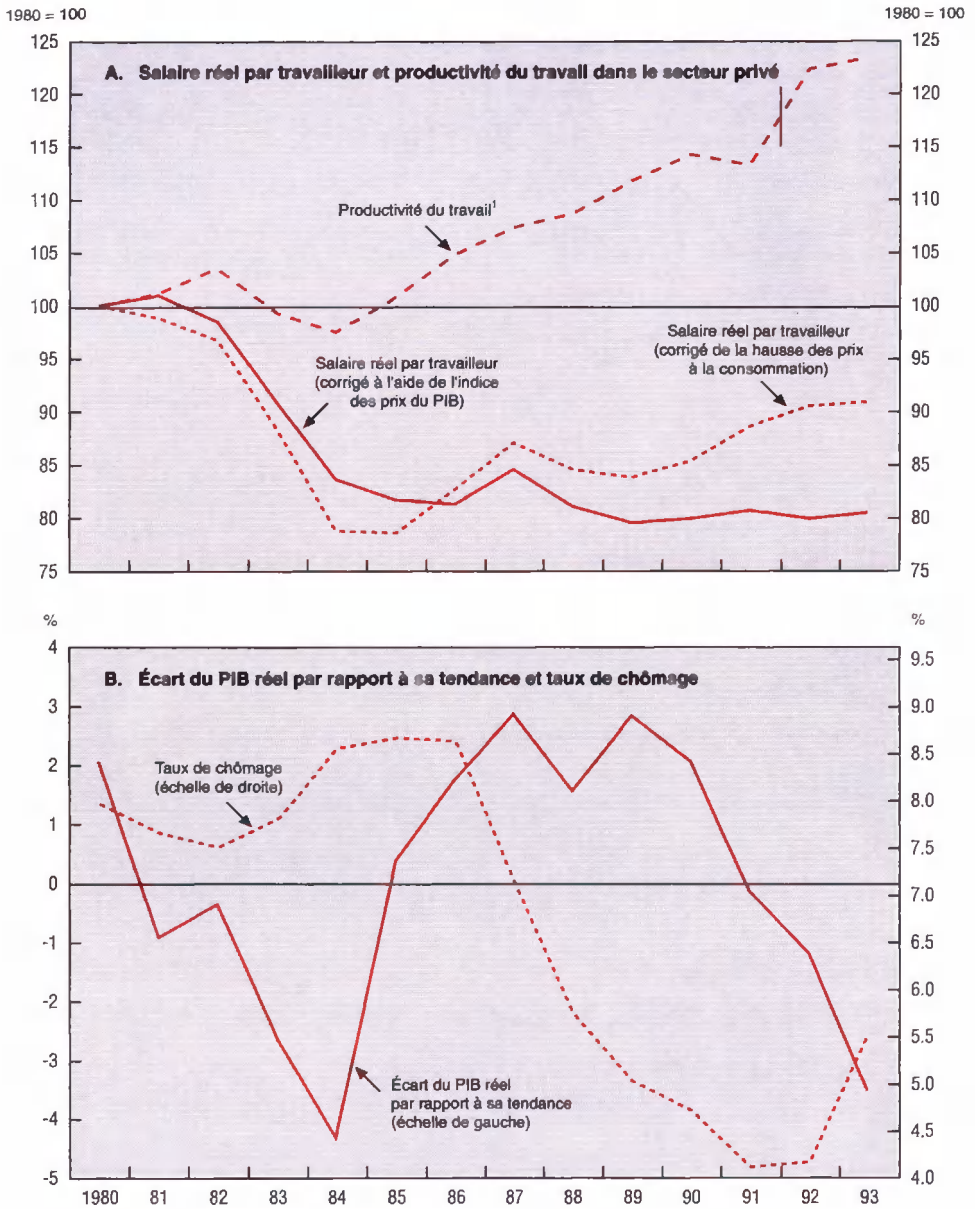
Après l'adoption du régime de taux de change flottant en octobre 1990, les pertes de compétitivité ont contribué à freiner les gains de parts de marché à l'exportation du Portugal, dont le rythme avait été soutenu à la fin des années 80 (tableau 4). Entre 1990, moment de l'abandon du système de parités à crémaille, et la fin de 1992, le taux de change effectif réel (mesuré par les coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre dans les industries manufacturières) s'est apprécié d'environ 21 pour cent (graphique 6, partie A). Au cours de la période 1986-1992, le Portugal a accusé une forte perte cumulée de compétitivité, en termes de coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre vis-à-vis des pays membres du SME. Sur la base des prix relatifs des exportations, la perte de compétitivité a été plus limitée, du fait d'une légère contraction des marges bénéficiaires des indus-

Graphique 4. **ÉVOLUTION DE L'INFLATION**
 Pourcentage de variation d'une année sur l'autre



Source : Banque du Portugal et OCDE.

Graphique 5. SALAIRES RÉELS, PRODUCTIVITÉ ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



1. Rupture dans les séries relatives à la population active en 1992.

Source : OCDE.

Tableau 4. **Part des marchés d'exportation**¹

En pourcentage

Marchés	1980	1986	1990	1991	1992
France	0.38	0.88	1.28	1.11	1.13
Allemagne	0.36	0.64	0.86	0.87	0.93
Royaume-Uni	0.65	0.89	0.93	0.88	0.93
Espagne	0.48	1.29	2.50	2.72	2.71

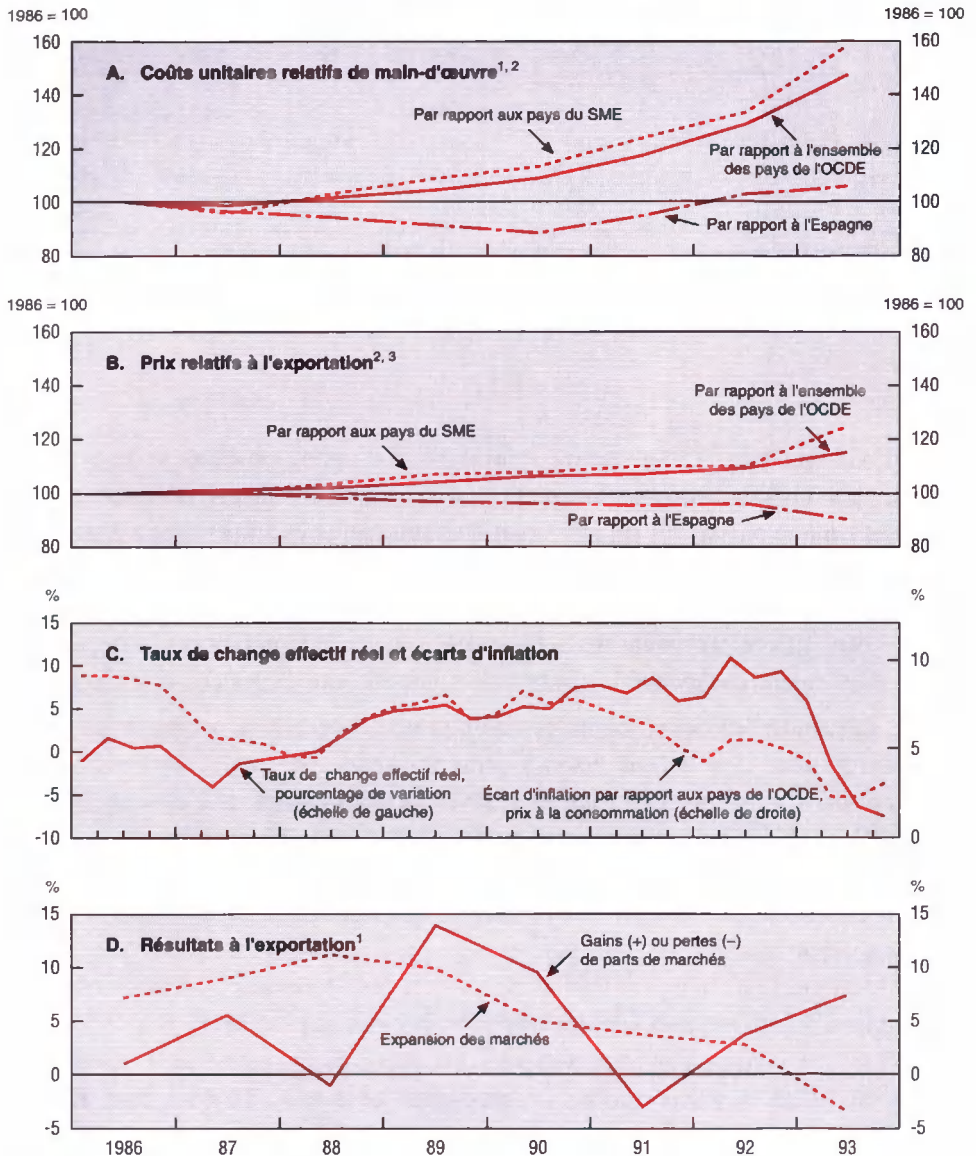
1. Exportations portugaises en pourcentage des importations sur le marché du pays en question.

Source : OCDE, Statistiques mensuelles du commerce extérieur.

tries travaillant pour l'exportation (partie B). Les pressions des coûts ont été réduites par la forte amélioration nette des termes de l'échange du Portugal, en partie liée à une baisse des prix des matières premières et autres inputs importés. Qui plus est, les dévaluations de novembre 1992 et de mai 1993, ainsi que le resserrement des écarts d'inflation, ont entraîné une dépréciation du taux de change effectif réel au cours de l'année 1993. Cette dépréciation n'a cependant que partiellement compensé les pertes de compétitivité cumulées dans le passé.

L'influence des pertes cumulées de compétitivité sur la performance commerciale globale a donc été jusqu'à présent limitée par une compression des profits et par l'incidence de l'évolution favorable des termes de l'échange sur les importations. Le déficit commercial est cependant resté plus ou moins constant en pourcentage du PIB depuis l'accession du Portugal à la Communauté. L'intégration croissante du Portugal aux échanges, conjuguée à la progression relativement rapide de la demande intérieure et aux appréciations du taux de change réel, se sont traduites par une pénétration de plus en plus forte des importations, dont le volume a augmenté plus rapidement que celui des exportations. Sur la période 1986-1992, le volume des importations s'est accru en moyenne de 16 pour cent par an tandis que les exportations progressaient au taux de 10 pour cent. L'intégration de plus en plus poussée s'est accompagnée de modifications dans la composition régionale des échanges portugais, avec un élargissement de la part des partenaires commerciaux du Portugal membres de la Communauté (tableau 5). Des changements sont également intervenus dans la composition des échanges par produits, la part des exportations non traditionnelles ayant un fort

Graphique 6. INDICATEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



1. Secteur manufacturier.

2. En monnaie commune.

3. Biens et services.

Source : Estimations de l'OCDE.

Tableau 5. Commerce extérieur par régions

En pourcentage du total des échanges

	1980	1986	1990	1991	1992	1993 ¹
Exportations						
Monde	100	100	100	100	100	100
Zone de l'OCDE	80.66	89.07	91.28	90.90	89.30	..
Pays non membres de l'OCDE	19.34	10.93	8.72	9.10	10.70	..
CE-12	58.85	68.26	73.99	75.33	75.08	75.97
États-Unis	5.70	7.02	4.82	3.81	3.48	} 24.03
Japon	0.92	0.83	1.03	0.88	0.77	
Brésil et anciennes colonies portugaises	4.97	2.15	2.77	3.59	4.73	
Autres pays non membres de l'OCDE	14.37	8.78	5.95	5.51	5.97	
Importations						
Monde	100	100	100	100	100	100
Zone de l'OCDE	68.34	78.15	83.23	85.42	86.78	..
Pays non membres de l'OCDE	31.66	21.85	16.77	14.58	13.22	..
CE-12	45.28	58.86	69.21	71.95	73.75	72.00
États-Unis	10.93	6.84	3.92	3.40	3.02	} 28.00
Japon	3.05	3.57	2.64	2.90	3.06	
Pays de l'OPEP	19.44	8.57	6.82	4.75	3.87	
Pays non membres de l'OCDE, non membres de l'OPEP	12.22	13.28	9.95	9.83	9.35	

1. Les données se réfèrent aux dix premiers mois de l'année.

Source : OCDE, *Statistiques mensuelles du commerce extérieur* et INE (pour 1993).

contenu de valeur ajoutée (notamment les machines et le matériel de transport) dans les exportations totales augmentant progressivement (tableau 6).

Malgré une légère dégradation de la balance commerciale, le déficit du compte des opérations courantes a diminué en 1992, passant de 1 à 0.2 pour cent du PIB, grâce à une augmentation des transferts officiels de la Communauté européenne et à l'accroissement du revenu des investissements lié aux vastes réserves extérieures du Portugal (tableau 7). En 1993 la balance des transactions courantes est devenue excédentaire, reflétant principalement un déficit commercial réduit et des recettes nettes accrues provenant du tourisme⁵.

Tableau 6. Commerce extérieur par produits
En pourcentage de la valeur totale des échanges

	1989	1990	1991	1992
Exportations				
Produits alimentaires, animaux vivants, boissons et tabac	7.10	6.65	7.24	7.09
Matières premières brutes, huiles et graisses animales et végétales non comestibles	10.80	9.42	7.87	7.20
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	3.36	3.47	2.61	2.82
Produits chimiques, produits manufacturés hors machines et matériel de transport	60.22	61.11	62.74	61.28
Machines et matériel de transport	18.51	19.34	19.53	21.60
Importations				
Produits alimentaires, animaux vivants, boissons et tabac	9.90	9.67	11.14	11.08
Matières premières brutes, huiles et graisses animales et végétales non comestibles	7.04	6.10	5.53	4.58
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	10.45	11.01	8.82	8.19
Produits chimiques, produits manufacturés hors machines et matériel de transport	35.95	36.93	38.08	38.16
Machines et matériel de transport	36.65	36.30	36.42	37.98

Source : OCDE, *commerce extérieur par produits*.

Tableau 7. Balance des paiements
Milliards d'escudos

	1990	1991	1992	1993
Exportations (fab)	2 320	2 339	2 450	2 479
Importations (fab)	3 287	3 473	3 732	3 574
Balance commerciale	-968	-1 134	-1 281	-1 095
Services, net	160	171	209	192
<i>dont</i> : Tourisme	380	391	341	378
Revenu de l'investissement, net	-34	11	90	-7
Transferts, net	782	868	1 059	1 078
Privés	638	666	643	619
Publics	144	202	414	459
Balance courante (en pourcentage du PIB)	-26 (-0.3)	-96 (-1.0)	-23 (-0.2)	168 (1.4)
Capitaux à moyen et long terme, net	511	587	-45	139
<i>dont</i> : Investissements directs étrangers, net	321	331	262	222
Balance de base	485	492	-68	307
Capitaux à court terme et opérations non recensées, net	80	263	140	94
Balance des opérations non monétaires	565	754	72	401
Capitaux à court terme des institutions monétaires privées, net	-47	113	-71	-619
Balance des règlements officiels	518	868	1	-218

Source : Banque du Portugal.

Mouvements de capitaux

Après les fortes entrées de capitaux observées en 1990 et 1991 du fait du niveau relativement élevé des taux d'intérêt portugais, la balance des opérations en capital à moyen et long terme est devenue déficitaire en 1992, des non-résidents ayant vendu des titres portugais en prévision d'une dépréciation monétaire et les investissements directs étrangers nets s'étant contractés par rapport à leurs niveaux élevés du passé. Les investissements directs, notamment dans les secteurs financier et immobilier, ont continué de diminuer en 1993. Il faut y voir là en partie l'effet de facteurs conjoncturels, du ralentissement des privatisations et de la levée des contrôles de capitaux que les investisseurs tournaient partiellement dans le passé en procédant à des investissements directs. Le fait est que malgré le recul des investissements directs étrangers et les nouvelles pressions qui ont précédé le deuxième réalignement de l'escudo au mois de mai, la forte demande de titres portugais émanant de non-résidents a permis à la balance de base, déficitaire d'environ 0.5 pour cent du PIB en 1992, de dégager un excédent en 1993.

La balance des opérations en capital à court terme est brutalement devenue déficitaire en 1993 en raison d'une augmentation des crédits bancaires en escudos à des non-résidents (notamment à des succursales étrangères de banques portugaises), liée dans une large mesure aux opérations de couverture effectuées par des institutions financières et à l'ouverture de comptes de dépôt à l'étranger par des résidents non financiers à la suite de la libéralisation du secteur financier. De cette manière, les banques portugaises ont pu partiellement tourner les limites imposées par la banque centrale à leur position nette en devises. Sur une base consolidée, les banques ont ainsi sensiblement élargi leur position en devises à long terme. En partie de ce fait, la balance globale des paiements, qui était revenue à l'équilibre en 1992 après plusieurs années d'importants excédents, s'est soldée par un déficit en 1993.

Les perspectives à l'horizon de 1995

Les projections de l'OCDE sont fondées sur l'hypothèse que les objectifs concernant le déficit budgétaire seront à peu près atteints en 1994 et 1995, le gouvernement adoptant si nécessaire des mesures correctives en cas d'évolution

défavorable (tableau 8). La politique budgétaire étant devenue plus stricte et la lourdeur du marché du travail s'intensifiant, on prévoit que la politique monétaire deviendra moins restrictive, les taux d'intérêt nominaux baissant vraisemblablement au même rythme que les taux allemands et les primes de risque attachées aux taux d'intérêt intérieurs s'atténuant quelque peu.

Dans ce contexte, la croissance de l'activité pourrait progressivement reprendre après le creux atteint en 1993 pour s'affermir en 1994 et 1995 bien qu'en restant largement inférieure à son taux potentiel. Du côté de la demande, les principaux facteurs propres à contribuer à la reprise de la croissance sont les exportations et la consommation privée, ce qui stimulerait à son tour l'investissement fixe brut. La baisse des taux d'intérêt devrait soutenir la croissance de la

Tableau 8. **Prévisions à court terme**
Pourcentage de variation

	1992	1993	1994	1995
Demande et production				
Consommation privée	3.7	0.5	1.8	2.7
Consommation publique	1.4	0.4	1.0	1.1
Formation brute de capital fixe	5.4	-4.7	3.5	4.8
Demande intérieure finale	3.8	-0.8	2.1	3.0
Formation de stocks ¹	1.1	-0.2	0.0	0.1
Demande intérieure totale	4.7	-0.9	2.0	3.0
Exportations de biens et services	6.1	0.0	4.5	8.5
Importations de biens et services	11.1	-0.9	4.8	7.6
Solde extérieur ¹	-4.5	0.7	-1.3	-1.4
PIB aux prix du marché	1.1	-0.5	1.2	2.3
Production industrielle	-3.0	-4.0	1.7	3.1
Prix				
Indice implicite des prix du PIB	13.5	6.4	5.6	4.6
Indice implicite des prix de la consommation privée	9.8	6.7	5.7	4.4
Taux de chômage	4.2	5.5	6.4	6.9
	Milliards d'escudos			
Solde financier des administrations publiques	-530.6	-941.8	-963.1	-908.6
En pourcentage du PIB ²	-4.7	-7.8	-7.5	-6.6

1. En pourcentage du PIB de l'année précédente.

2. Calculé selon les données des comptes nationaux.

Source : Prévisions de l'OCDE.

consommation privée en 1994, la reprise de la progression de l'emploi renforçant l'accroissement des dépenses des consommateurs en 1995. L'expansion des marchés d'exportation s'accélérait et l'excédent de la balance des invisibles s'élargissant, l'excédent de la balance courante pourrait s'accroître en 1994. Alors que la dernière enquête semestrielle réalisée en octobre 1993 dressait un tableau assez pessimiste des intentions d'investissement dans le secteur privé, les investissements financés par l'Union européenne et les dépenses d'équipement du secteur public pourraient compenser, et au-delà, la faiblesse des investissements privés.

La production continuant de s'accroître à un rythme inférieur à son taux potentiel, le taux de chômage pourrait continuer de monter jusqu'aux alentours de 7 pour cent en 1995. Étant donné la sensible lourdeur des marchés des produits et la réaction traditionnellement forte de la progression des salaires nominaux au chômage, on prévoit que la hausse des prix à la consommation se ralentira pour s'établir entre 5½ et 6½ pour cent en 1994, les effets de la dépréciation de l'escudo achevant de se faire sentir, et qu'elle tombera à moins de 5 pour cent en 1995. Il est probable que les salaires réels augmenteront plus lentement que la productivité du travail, ce qui atténuera les tensions sur les marges bénéficiaires.

Le principal aléa tient à la politique budgétaire. A supposer que les autorités ne parviennent pas à relancer le processus d'assainissement des finances publiques après le sérieux recul de 1993, la convergence du taux d'inflation et des taux d'intérêt avec les niveaux des autres pays européens se trouverait compromise. Une interruption de la décrue des taux d'intérêt aurait un effet négatif sur la reprise de l'activité. Le chapitre suivant analyse plus longuement ces risques.

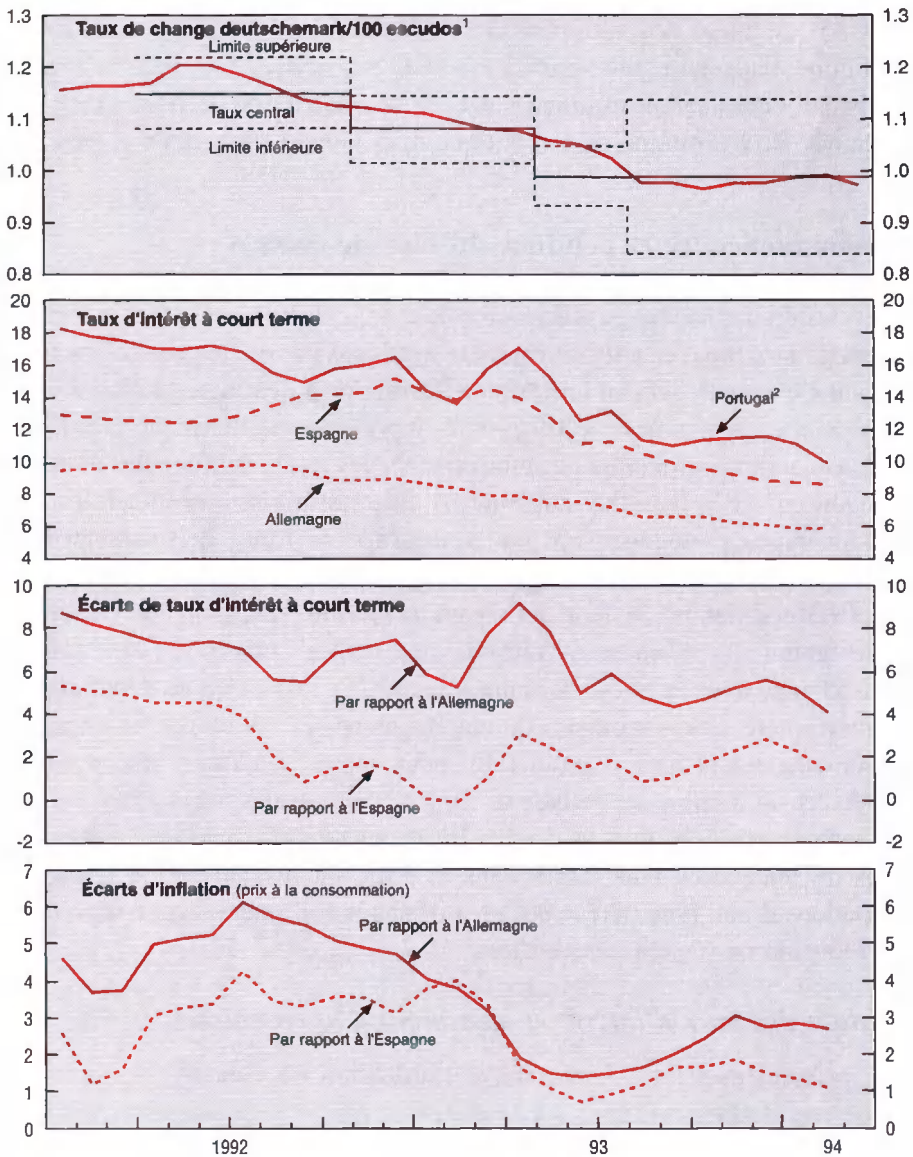
II. Politiques macroéconomiques

Vue d'ensemble

Tant la politique monétaire que la politique budgétaire ont connu des déboires en 1993. Le processus d'assainissement des finances publiques a subi un sérieux revers, la baisse de la production et la fraude fiscale ayant contribué à creuser le déficit qui a dépassé l'objectif fixé de 3½ pour cent de PIB. Ce dérapage budgétaire aurait déjà, en soi, réduit la marge de manœuvre disponible pour faire baisser les taux d'intérêt et les ramener à des niveaux reflétant mieux la faiblesse conjoncturelle de l'économie. Or, la situation s'est encore compliquée au printemps de 1993 avec la reprise des turbulences sur les marchés des changes européens, qui ont entraîné de nouvelles pressions à la baisse sur l'escudo et conduit à un resserrement temporaire des conditions monétaires. Au mois de mai, pour la seconde fois en six mois, la devise portugaise a été dévaluée par rapport aux monnaies les plus fortes du SME (graphique 7). Les autorités ont par la suite réaffirmé leur attachement à la stabilité du taux de change comme principal objectif intermédiaire de la politique monétaire. Après l'élargissement des marges de fluctuations du mécanisme de changes en août 1993, l'escudo a continué de se négocier à l'intérieur des anciennes limites d'intervention. Les écarts d'intérêt à court terme ne se sont réduits qu'avec lenteur.

Le maintien de la parité existante exige que les taux d'intérêt portugais offrent une prime importante par rapport aux taux des autres pays de la Communauté. Qui plus est, les taux d'inflation supérieurs à la moyenne et le déficit budgétaire limitent la possibilité de réduire les taux directeurs en anticipant sur la baisse du loyer de l'argent en Europe sans exposer l'escudo à de nouvelles pressions à la baisse à l'intérieur des marges de fluctuation telles qu'elles ont été redéfinies. La flexibilité des salaires réels réduira certes le coût du respect de l'objectif de taux de change, mais les deux dévaluations déjà opérées ont affaibli

Graphique 7. ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE ET DES TAUX D'INTÉRÊT



1. Entrée de l'escudo dans la bande large du mécanisme de change européen en avril 1992.

2. Taux interbancaire du marché monétaire à trois mois (de 86 à 96 jours).

Source : OCDE.

les chances d'une nouvelle réduction rapide des anticipations inflationnistes. Dans ces conditions, le meilleur moyen de faire reculer les taux d'intérêt serait, semble-t-il, de mieux doser les instruments de politique économique en donnant à la politique budgétaire une orientation plus restrictive. Les perspectives des finances publiques seront examinées dans la seconde partie de ce chapitre, après une analyse de l'évolution de la politique monétaire et du taux de change.

Politique monétaire et politique du taux de change

L'escudo participant au mécanisme de change depuis avril 1992 et toutes les restrictions aux mouvements de capitaux ayant été levées, les conditions monétaires ont été essentiellement fonction de l'évolution à l'étranger : le fait d'utiliser le taux de change comme objectif signifie en principe que la banque centrale doit définir son action en fonction des mouvements des réserves officielles et non pas des conditions de la liquidité intérieure. A diverses reprises cependant, les autorités monétaires portugaises ont été soumises à de fortes pressions tendant à obtenir qu'elles utilisent la marge de manœuvre dont elles disposaient pour assouplir l'orientation de leur action en conformité avec la conjoncture. La banque centrale a parfois trouvé difficile de concilier l'objectif de la stabilité du taux de change avec la baisse des taux d'intérêt. Le fait est qu'au début de 1993, les taux d'intérêt des instruments du marché monétaire n'ont pas été immédiatement utilisés autant qu'il l'aurait fallu pour contrer les fortes attaques contre l'escudo, et on a laissé ce dernier se déprécier progressivement avant même le réalignement opéré au sein du SME⁶. En revanche, à la suite de l'adoption de bandes de fluctuation plus larges dans le cadre du mécanisme de change, les anticipations d'une forte dégrue des taux d'intérêt et d'une nouvelle dépréciation de la monnaie ne se sont pas vérifiées.

Évolution des taux d'intérêt et opérations d'open-market

La déréglementation financière et l'utilisation du taux de change comme objectif ont modifié les bases sur lesquelles s'appuie la politique monétaire. A partir de 1989, les autorités ont progressivement levé les contrôles monétaires directs, pour les remplacer par un système moins dirigiste, fondé sur des opérations d'open-market. Depuis la suppression du plafonnement du crédit et des recommandations concernant le taux d'expansion du crédit en 1990, la politique

monétaire utilise essentiellement les réserves obligatoires que doivent constituer les banques pour guider l'évolution de la liquidité⁷, la mise en place du système de contrôle monétaire indirect ayant été achevée en 1992 avec la levée des derniers contrôles sur les mouvements de capitaux et des réglementations relatives aux taux d'intérêt⁸. Parallèlement, la politique monétaire a dû être mise en œuvre de manière plus flexible, pour la double raison que la libéralisation financière avait réduit le contenu d'informations des agrégats monétaires et que la conjonction de la libéralisation des marchés de capitaux et de l'utilisation du taux de change comme objectif avait entraîné une forte instabilité des réserves de change. De nouveaux instruments ont dû être créés pour contrôler la liquidité intérieure, fortement gonflée en 1991 par des entrées massives de capitaux. En 1991 et pendant le premier semestre de 1992, la Banque du Portugal a émis des bons du Trésor pour éponger la liquidité. Depuis l'entrée du Portugal dans le mécanisme de change et la libéralisation des mouvements de capitaux, les autorités ont cessé de fixer des objectifs pour l'expansion de la liquidité.

A la suite des turbulences monétaires et de la dévaluation opérée à la fin de 1992, les premiers mois de 1993 ont été marqués par un retour de la confiance dans la monnaie, et la Banque du Portugal est intervenue pour procéder à des ventes d'escudos face au gonflement des réserves officielles. Elle a pu ainsi procéder à une réduction progressive et systématique des taux d'intervention sur le marché monétaire. Le climat s'est cependant modifié à partir de la mi-février, avec une nouvelle attaque sur le taux de change. La Banque a dans un premier temps eu principalement recours à des interventions pour y faire face, soucieuse de ne pas prendre de mesures susceptibles d'affaiblir encore l'économie. La seule décision au niveau des taux d'intérêt a consisté à relever légèrement les taux officiels. Cette mesure s'est cependant révélée insuffisante. Le taux des opérations occasionnelles d'assèchement a été porté à plus de 20 pour cent en avril, mais cela n'a pas suffi à empêcher le taux effectif de l'escudo de fléchir progressivement à l'intérieur des limites d'intervention.

A la suite de la dévaluation opérée en mai, la stabilisation du marché des changes a permis de réduire immédiatement et fortement les taux d'intérêt officiels. En février 1994, le taux des opérations normales d'assèchement des liquidités avait été ramené en plusieurs étapes à 9 pour cent, 5 points en dessous du taux en vigueur avant la première dévaluation de l'escudo de novembre 1992 (tableau 9). Au cours de la même période, la Banque a également modifié le taux

Tableau 9. Taux des interventions sur le marché monétaire et taux débiteurs¹

	Taux des opérations normales d'assèchement des liquidités (taux d'intervention)	Taux des opérations normales de fourniture liquidités (taux débiteur)	Taux de rémunération des réserves minimum obligatoires
1991			
Septembre	16.000	20.750	
Octobre	15.750	20.250	15.750
Novembre	15.625	20.000	
1992			
Février		19.500	
Mars		18.938	
Avril	15.375	17.938	15.375
Juillet	15.250	17.750	14.500
Août	15.000	17.000	
	14.000	16.000	
Septembre	suspension	suspension	
Octobre	14.000		13.250
Novembre	suspension		
Décembre	14.000		
1993			
Janvier	13.625		12.875
	13.250		
	13.000		
Février	12.750		
	13.000		
Mars	13.500		
	suspension		
Mai	17.000		
	13.000		
	12.000		
Juin	11.250		
	11.000		
	10.500		
Juillet	10.250	11.250	9.875
	suspension	suspension	
Octobre	10.375	11.250	
Novembre	10.250	11.250	
Décembre	10.000	11.000	
1994			
Janvier	9.875	10.875	
	9.750	10.750	
	9.500	10.500	
Février	9.250	10.250	

1. Introduits en avril 1991.

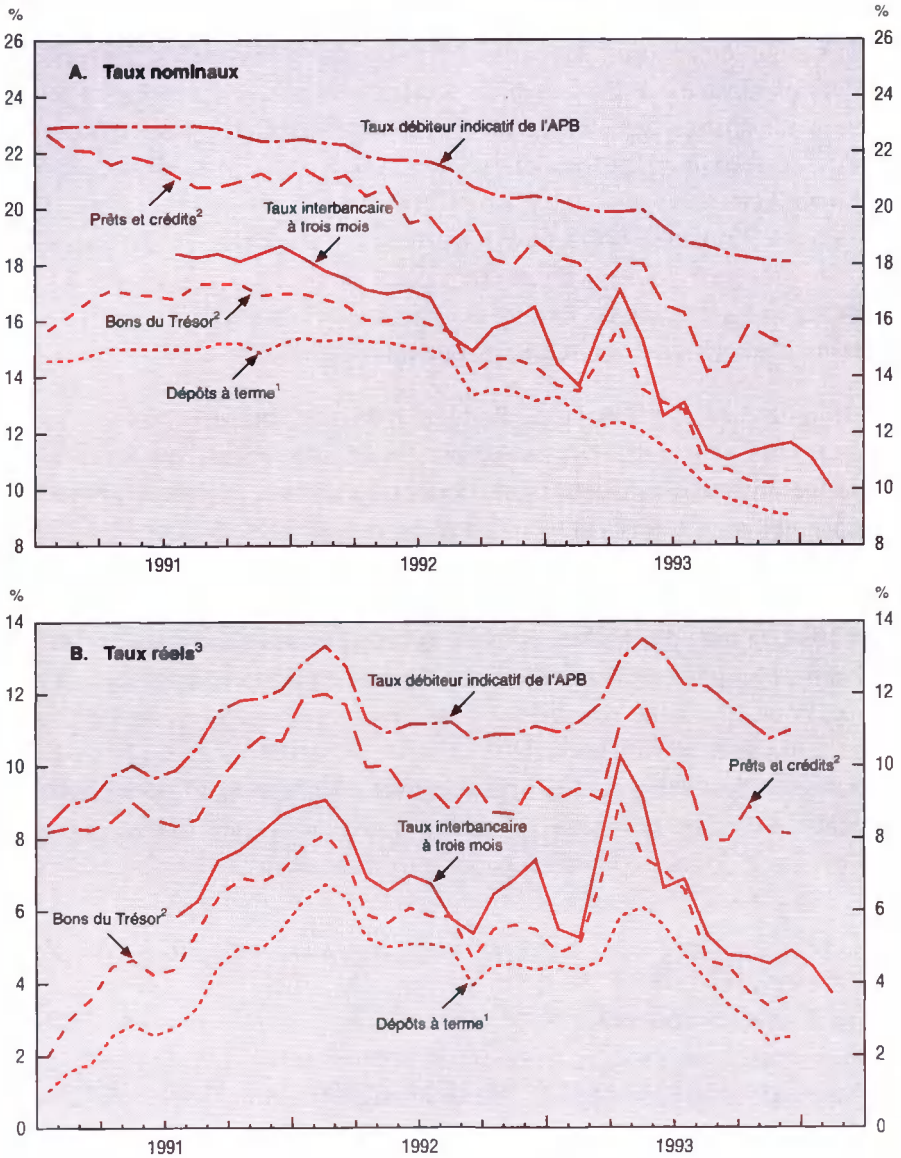
Source : Banque du Portugal (1993). *Monthly Bulletin*, numéros divers, tableau 4.12.

des opérations de fourniture de liquidités. Pendant le premier semestre de l'année, la banque s'est employée à procéder à des injections occasionnelles de liquidités pour compenser en partie l'érosion de la base monétaire due aux interventions répétées en devises pour soutenir l'escudo. Suspendues à la fin de juillet, en raison des turbulences sur les marchés des changes, les opérations normales de fourniture de liquidités ont repris à la fin d'octobre au taux de 11.25 pour cent, puis de 10.25 pour cent à partir de février 1994. Depuis août 1992, le taux des opérations normales de fourniture de liquidités a été abaissé de près de 6 points, l'instabilité s'étant calmée et le niveau des liquidités étant devenu plus normal, de sorte que l'écart s'est encore réduit entre le taux des opérations d'assèchement et celui des opérations d'injection.

En juillet 1993, la Banque du Portugal a de nouveau suspendu ses interventions normales sur le marché monétaire, pour adopter une nouvelle facilité, appelée mécanisme d'avances automatiques quotidiennes, visant à compléter les certificats du Trésor utilisés afin de contrôler les liquidités. Afin de lisser l'évolution des taux d'intérêt sur l'ensemble de la période de détention des réserves obligatoires, cette facilité plafonne en fait les taux du marché monétaire⁹. En février 1994, le taux des nouvelles avances quotidiennes s'établissait à 11.5 pour cent, contre 14.5 pour cent en juillet¹⁰. La Banque du Portugal a également réduit, en deux temps, le taux de rémunération des réserves obligatoires de 3.375 points. Dans le cadre de la modification du système des réserves annoncée en avril 1994, les réserves obligatoires, dont le niveau est actuellement de 17 pour cent, seront fortement réduites, ce qui atténuera le désavantage comparatif des banques portugaises vis-à-vis de leurs concurrents de la Communauté¹¹.

La réduction des taux d'intérêt officiels depuis octobre 1992 s'est intégralement reflétée dans le repli du taux interbancaire à trois mois qui est tombé à 11.7 pour cent en décembre 1993, soit 5.6 points de plus que son équivalent allemand (graphique 8). L'écart d'intérêt à court terme avec l'Allemagne n'a guère varié au second semestre de 1993 mais s'est resserré au début de 1994. Sur le marché primaire, les taux des bons du trésor à 7 et 10 ans se sont détendus, grâce notamment à l'anticipation de la suppression de la retenue à la source de 20 pour cent sur les effets publics, applicable aux non résidents. Les taux appliqués aux meilleurs clients (prêts CRISTAL) ont eux aussi fortement chuté. Mais la baisse a été dans le cas de certains taux d'intérêt applicables aux sociétés

Graphique 8. TAUX D'INTÉRÊT



1. De 181 jours à un an.

2. De 91 jours à 180 jours.

3. Corrigés de la variation d'une année sur l'autre de l'indice des prix à la consommation.

Source : Banque du Portugal et OCDE.

et aux particuliers, notamment le taux débiteur indicatif APB¹² et le taux de l'escompte des effets commerciaux.

Le recul relativement modéré de certains taux débiteurs s'explique par les risques accrus de défaillance de certaines entreprises, comme en témoigne l'augmentation des prêts improductifs. Globalement, les taux nominaux ont baissé au même rythme que la hausse des prix à la consommation – les taux débiteurs réels restant pratiquement inchangés en 1993 – tandis que les taux créditeurs réels s'inscrivaient en baisse, contribuant peut-être ainsi au recul du taux d'épargne des ménages.

Évolution de la monnaie et du crédit

La rapide progression du crédit aux entreprises et aux particuliers s'est poursuivie au même rythme pendant le premier semestre de 1993, pour revenir par la suite à 13.3 pour cent en décembre, contre 19 pour cent en décembre 1992 (graphique 9). Cette vigueur persistante a tenu tout à la fois à des facteurs structurels et conjoncturels, notamment la levée des restrictions sur le crédit à la consommation et un déplacement du crédit vers les secteurs les moins touchés par la récession. Les crédits au secteur producteur de services se sont gonflés d'environ 30 pour cent pendant les neuf premiers mois de 1993 par rapport à leur niveau de l'année précédente. En revanche, au cours de la même période, les crédits à l'industrie n'ont augmenté que de 2 pour cent.

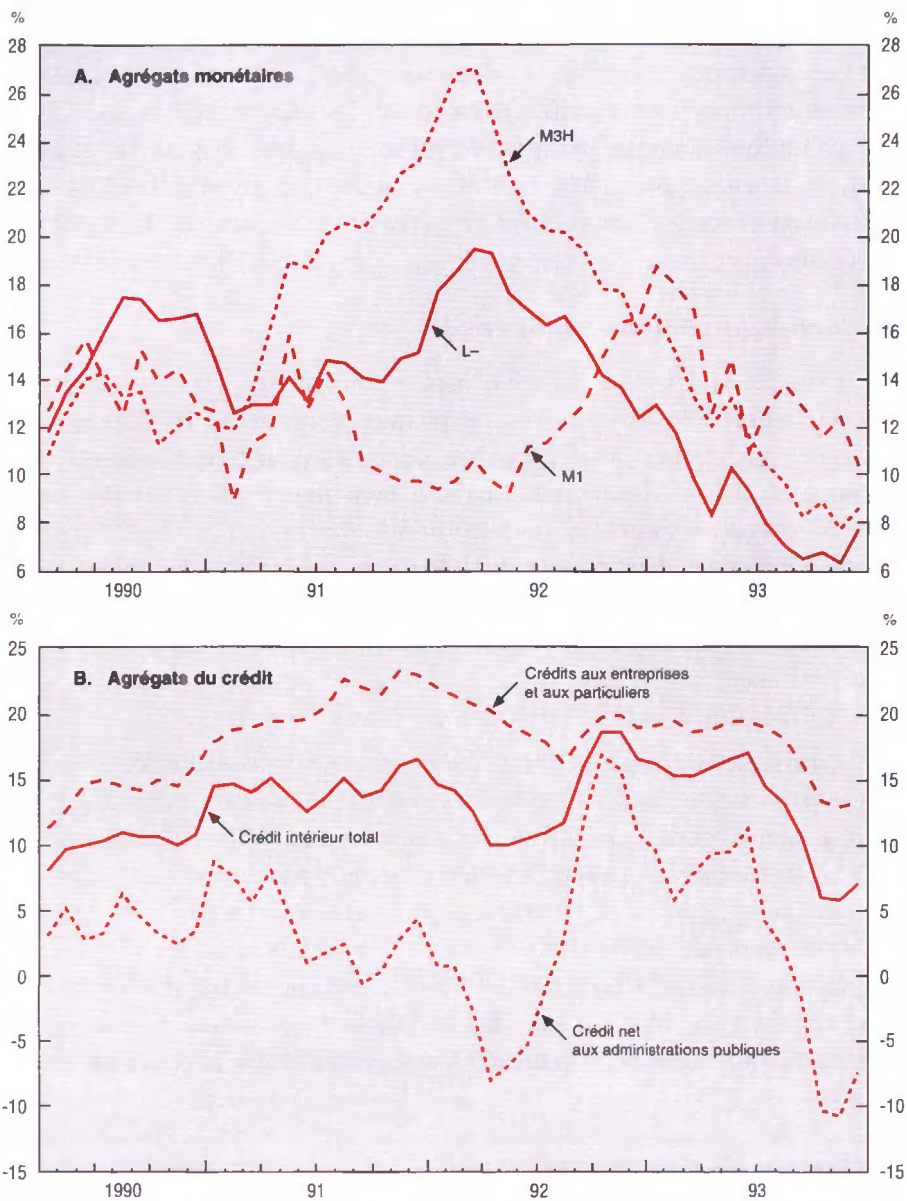
La croissance de la liquidité intérieure s'est ralentie sous l'effet conjugué de facteurs extérieurs négatifs, à savoir des sorties de capitaux et le déficit de la balance courante, et de l'expansion plus modérée du crédit : en décembre 1993, le taux de croissance de L- (actifs liquides détenus par des résidents non financiers) était de 9.8 pour cent, contre 12.8 pour cent en décembre 1992. L'expansion de M1 s'est elle aussi affaiblie en 1993, notamment au premier semestre, contrairement à ce qui s'était produit l'année précédente où une augmentation relative des taux des dépôts à vue, résultant de la libéralisation en mai 1992 des taux d'intérêt qui leur étaient applicables, avait entraîné une accélération de M1 à une époque où la croissance de la liquidité totale tendait déjà se ralentir¹³.

Évolution du taux de change

La détente des conditions monétaires observée en 1993 s'est accompagnée d'une sensible dépréciation de la monnaie portugaise (graphique 10). Le taux de

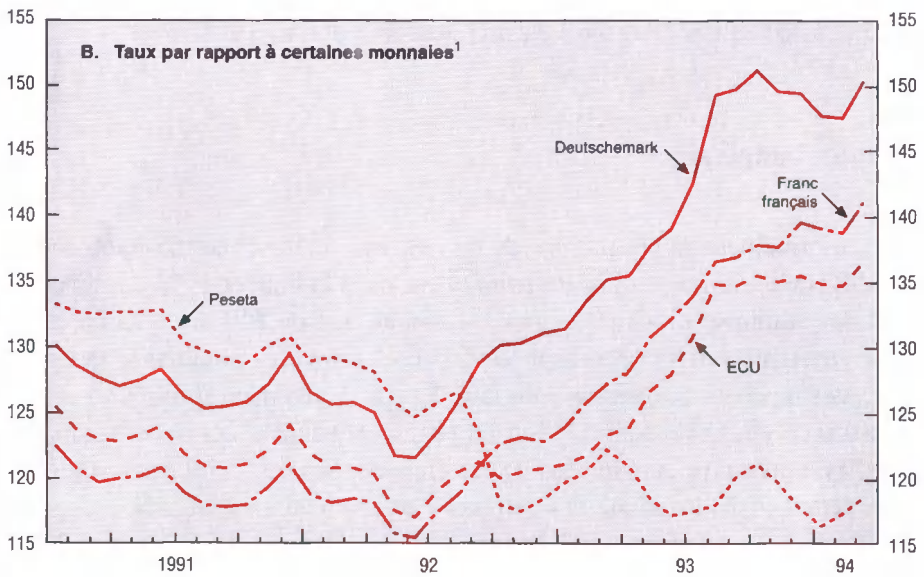
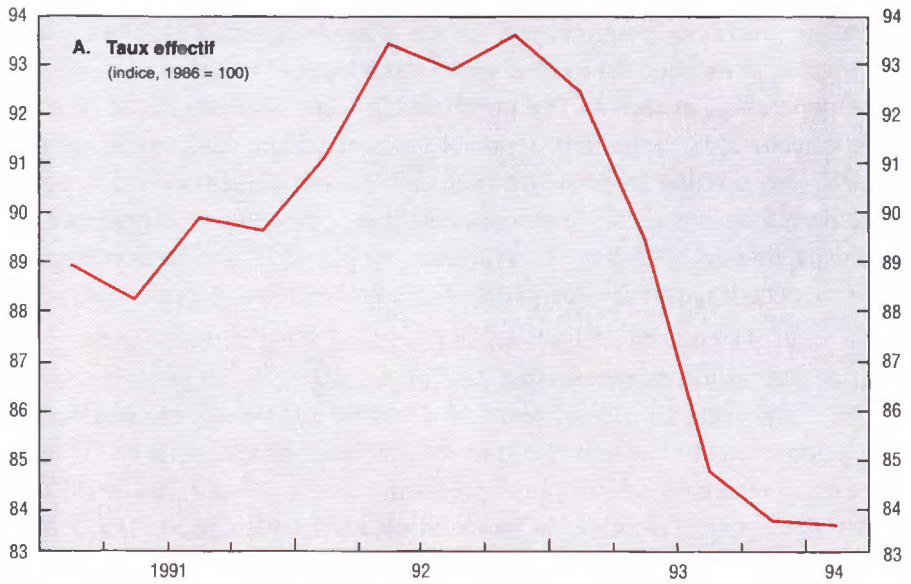
Graphique 9. AGRÉGATS MONÉTAIRES ET DU CRÉDIT

Pourcentage de variation d'une année sur l'autre



Source : Banque du Portugal.

Graphique 10. **TAUX DE CHANGE DE L'ESCUDO**



1. Escudos par unité de monnaie étrangère, 1986 = 100.

Source : Estimations de l'OCDE.

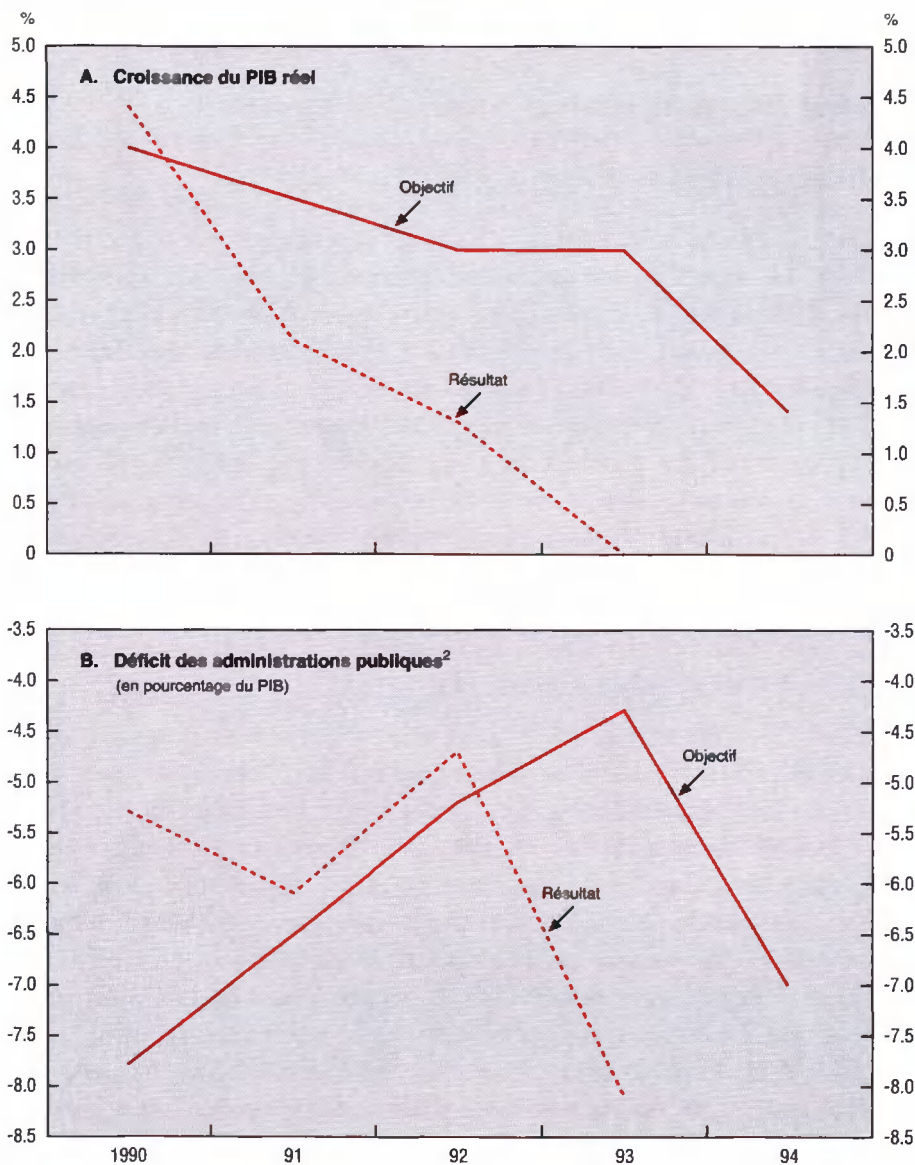
change effectif nominal, calculé sur la base des parts de 27 pays dans les échanges, s'est replié de 2.4 pour cent au premier semestre de 1993 par rapport au semestre précédent, premier recul sur six mois observé depuis 1990, année où le Portugal a abandonné, treize ans après son adoption, la politique de dévaluations annoncées à l'avance et d'ampleur limitée. Cette nouvelle baisse du taux de change effectif a été largement imputable à la deuxième dévaluation opérée en mai 1993, qui a réduit la parité centrale de l'escudo au sein du mécanisme de change de 6.5 pour cent, soit un peu moins que la dévaluation simultanée de la peseta espagnole (8 pour cent) mais légèrement plus que la réduction intervenue lors du précédent ajustement de parité de novembre 1992 (6 pour cent)¹⁴.

Le repli du taux de change effectif nominal s'est accentué alors que les bandes de fluctuation du mécanisme de change s'élargissaient en août 1993 pour atteindre 7 pour cent au second semestre de 1993. Sur l'ensemble de l'année, la dépréciation monétaire a été de 5.5 pour cent au total, de telle sorte que le taux de change réel a reculé de 2.6 pour cent, première baisse constatée depuis 1981 (voir chapitre I). Depuis septembre, la monnaie est restée raisonnablement stable en raison de l'orientation relativement restrictive de la politique monétaire. L'opinion des marchés, cependant, est restée changeante, comme l'a montré l'attaque soudaine à laquelle a fait face l'escudo au début d'avril 1994.

Politique budgétaire

Conformément au programme de convergence à moyen terme établi en 1991 (QUANTUM2), le gouvernement avait prévu dans le budget 1993 de ramener le déficit des administrations publiques à 4.3 pour cent du PIB en 1993 en respectant de stricts objectifs concernant les dépenses primaires nominales, tandis que les recettes devaient progresser à un taux à peine légèrement inférieur à celui de la croissance des revenus¹⁵. Si l'on en juge cependant d'après les estimations officielles, après plusieurs années de résultats budgétaires conformes aux objectifs, le déficit (dans l'optique des comptes publics) a été très largement supérieur aux prévisions, atteignant 1 017 milliards d'escudos, soit 8.5 pour cent du PIB (graphique 11). Le gouvernement restant résolu à assurer la convergence avec ses partenaires de la Communauté européenne – son but est d'être l'un des pays fondateurs de l'union économique et monétaire (UEM) –, le dépassement du

Graphique 11. OBJECTIFS ET RÉSULTATS¹



1. Les objectifs fixés pour chaque année civile sont ceux qui sont présentés pour cette année-là dans l'*Orcamento do Estado* du ministère des Finances, publié en octobre de l'année précédente.

2. Dans l'optique des comptes publics. Solde global compte non tenu des opérations financières.

Source : Ministère des Finances.

déficit budgétaire en 1993 rend d'autant plus importants les ajustements nécessaires.

Le budget 1993 et les résultats estimés

Causes du dépassement

Les estimations officielles des résultats budgétaires donnent à penser que, mis à part les transferts, les objectifs globaux de dépenses ont été largement satisfaits (tableau 10). Le montant total des versements courants a effectivement diminué, comme prévu, d'un demi-point par rapport au PIB, sous l'effet d'une croissance modérée de la consommation publique, qui est restée largement en retrait de l'objectif de croissance nominale de 10 pour cent, et d'une baisse plus rapide qu'escompté des paiements d'intérêts sur la dette publique. En revanche, les transferts courants sont montés en flèche avec l'aggravation de la récession, creusant par là même le déficit de la sécurité sociale. Le dépassement des dépenses en capital, principalement imputable aux transferts, sera sans doute partiellement compensé par l'augmentation des transferts en provenance des fonds structurels communautaires, de sorte que le solde de la balance des opérations en capital sera conforme à l'objectif.

Du côté des recettes, les objectifs ont été très loin d'être atteints : les recettes courantes ont en fait reculé pour la première fois en 35 ans : rapporté au PIB, ce recul aurait atteint 3.3 pour cent selon les estimations. La moins-value des recettes de l'administration centrale, dont le montant total s'est établi à 374 milliards de dollars, soit 3 pour cent du PIB, a partiellement tenu à l'optimisme exagéré des hypothèses concernant la croissance de l'activité : on avait supposé que le PIB nominal progresserait d'environ 10 pour cent en 1993, la production réelle de 3 pour cent et l'indice des prix dérivé du PIB d'un peu plus de 7 pour cent. En fait, le PIB nominal s'est accru, selon les estimations, au taux de 5 pour cent, tandis que la production réelle accusait une baisse pour la première fois en près de dix ans. En conséquence, le gouvernement considère qu'au moins 60 pour cent du dérapage par rapport aux prévisions concernant le déficit sont imputables aux « stabilisateurs automatiques » et à des moins-values de recettes non récurrentes, le solde étant pour l'essentiel le fait de l'augmentation des dépenses fiscales et de la fraude fiscale. Selon les estimations de l'OCDE, le dépassement de l'objectif concernant le déficit a tenu pour près des

Tableau 10. **Compte des administrations publiques**

Dans l'optique des comptes nationaux

	1992 Derniers résultats estimés	1993 Budget	1993 Résultats estimés	1994 Budget
	Milliards d'escudos	Pourcentage de croissance		
Recettes courantes	4 969.1	7.6	0.0	6.7
<i>En pourcentage du PIB</i>	43.7	44.1	41.7	41.9
Impôts directs	1 255.0	8.5	-4.5	4.4
Cotisations sociales	1 306.9	11.6	10.4	4.1
Impôts indirects	1 777.9	10.5	-1.6	11.2
Autres	629.3	-10.9	-7.9	4.5
Dépenses courantes	5 084.8	5.3	6.9	5.2
<i>En pourcentage du PIB</i>	44.7	44.2	45.6	45.1
Biens et services	2 063.6	8.6	6.0	5.9
Subventions	158.1	21.5	16.2	7.7
Intérêts versés sur la dette publique	1 020.5	-6.2	-10.3	-11.7
Transferts courants	1 842.7	6.8	16.5	11.5
Recettes en capital	430.4	-8.1	3.5	16.0
Dépenses en capital	845.3	6.1	9.4	9.6
Investissement	487.8	6.0	8.6	19.8
Transferts en capital et autres	357.4	6.2	10.5	-4.1
Solde global¹	-530.6	-511.7	-941.8	-907.0
<i>En pourcentage du PIB</i>	-4.7	-4.2	-7.9	-7.2
<i>Pour mémoire :</i>				
Dépenses hors intérêts	4 064.3	8.3	11.2	8.6
Solde primaire ¹	489.9	445.3	-26.8	-99.1
<i>En pourcentage du PIB</i>	4.3	3.7	-0.2	-0.8
Besoin de financement total ¹	-569.4	-562.8	-1 002.5	-942.3
PIB nominal	11 366.0	6.7	4.9	6.2

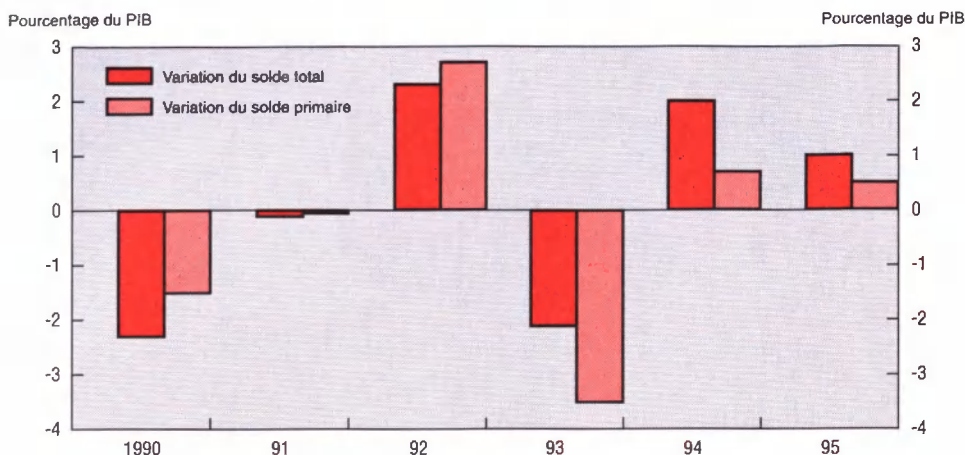
1. Milliards d'escudos.

Source : Ministère des Finances et OCDE.

deux tiers à des facteurs non conjoncturels (c'est-à-dire structurels et temporaires) (graphique 12).

Selon les estimations officielles, la moins-value la plus importante aurait été celle des impôts indirects (215 milliards d'escudos ou 2 pour cent du PIB), suivie par les impôts sur les personnes physiques et les sociétés (163 milliards d'escu-

Graphique 12. L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE
 Variation du solde budgétaire corrigé des influences conjoncturelles
 (compte des administrations publiques)



Source : Estimations de l'OCDE.

dos). Outre des facteurs conjoncturels, la moins-value du produit de la fiscalité directe a tenu à une surestimation de l'assiette fiscale de 1992, laquelle avait subi le contrecoup de la baisse du PIB au dernier trimestre, et à l'utilisation accrue par les particuliers et les sociétés des généreuses possibilités de déduction fiscale accordées au lendemain de la réforme de 1989. Bien que l'on ait tablé sur une augmentation aussi bien de la demande intérieure que des importations en 1993, le produit de la fiscalité indirecte a en fait diminué d'environ 1.5 pour cent par rapport à 1992, ce qui donne à penser que les services du fisc n'ont pas été parfaitement efficaces. Ces problèmes ont été aggravés par le changement apporté au régime du fait de l'harmonisation des taux de la taxe à la valeur ajoutée au sein de la Communauté européenne en 1993. Alors que le taux moyen a été ramené de 17 à 16 pour cent, les taux applicables à tout un éventail de biens de consommation sont passés de 0 à 5 pour cent, de 8 à 5 pour cent et de 8 à 16 pour cent. Il semble que le gouvernement ait surestimé la part des biens assujettis à des relèvements d'impôt dans la consommation privée, d'où une surestimation de l'amélioration des recettes entraînée par l'harmonisation

fiscale¹⁶. De plus, dans un pays aussi fortement importateur que le Portugal, la suppression des contrôles aux frontières a multiplié les occasions données aux entreprises de se soustraire à la TVA sur les transactions internationales. Il est enfin possible qu'aussi bien la fraude que l'évasion fiscale aient été intensifiées par le ralentissement de la progression des revenus imputable à la récession.

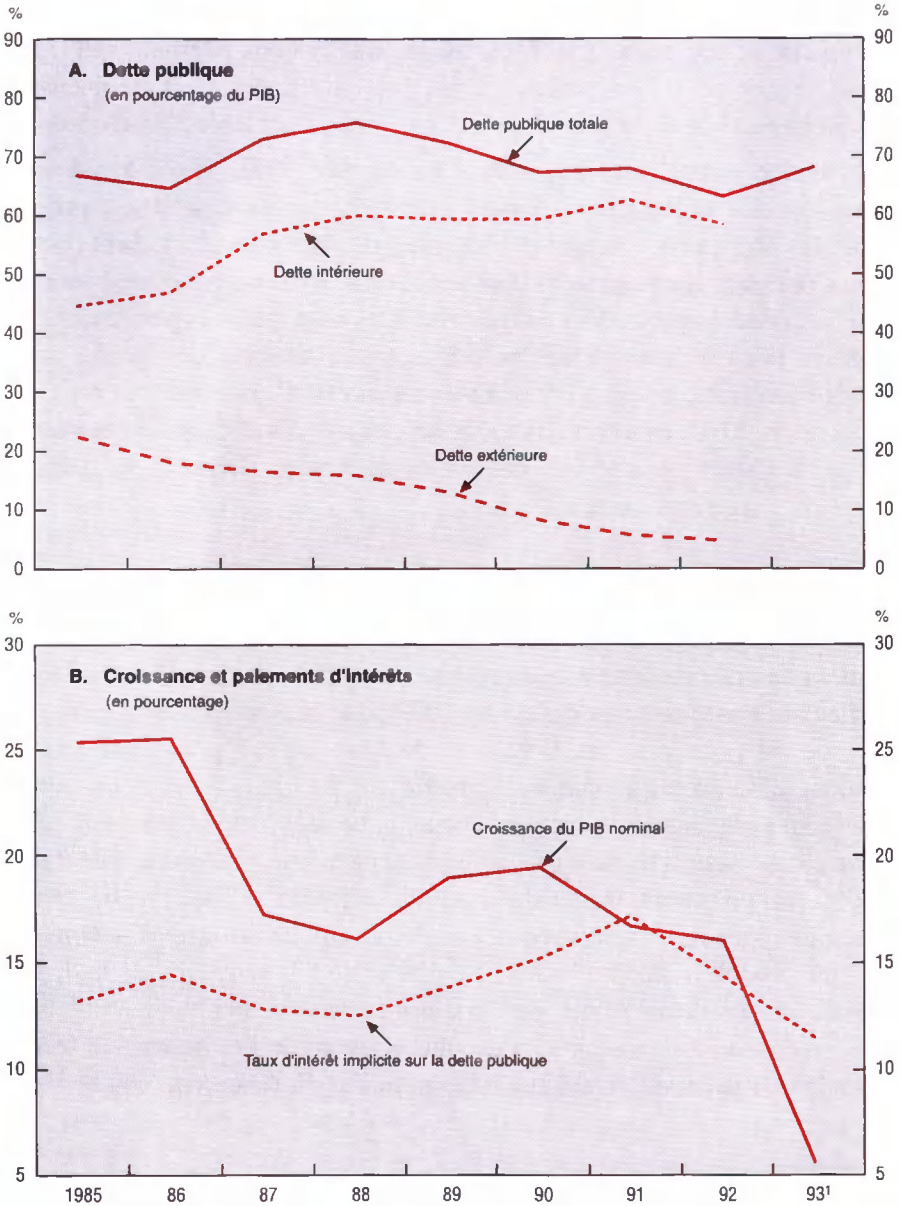
Un budget supplémentaire, adopté en octobre 1993, visait à réduire les dépenses fiscales et la fraude fiscale. Dans le premier cas, il est prévu de diminuer les abattements au titre des loyers et de faire plus strictement respecter les règles régissant les déductions dont bénéficient les succursales de banques de pays de la Communauté opérant au Portugal. Les échappatoires permettant l'évasion fiscale doivent être limitées en renforçant le contrôle des impôts sur les bénéfices consolidés, en supprimant les exonérations d'impôt pour la revalorisation des actifs fixes, en contrôlant plus strictement les factures au niveau des ventes de détail et en étendant des droits de timbre (Imposto de selo) aux transactions financières internationales.

Pressions sur le ratio d'endettement

Du fait de l'augmentation du besoin de financement des administrations publiques et du ralentissement de la croissance du PIB, le ratio d'endettement du secteur public s'est inscrit en hausse en 1993 pour la première fois depuis 1988, passant de 64 pour cent en 1992 aux alentours de 67 pour cent selon les estimations officielles (graphique 13, partie A). Le ratio de la dette publique commençant à augmenter et l'activité économique se ralentissant, le coût effectif du service de la dette a tendu à progresser nettement plus vite que le PIB nominal (partie B). Parallèlement, les ventes d'actifs publics ont accusé une décélération et, à la suite d'une modification de la loi relative aux privatisations, une moindre fraction du produit de ces opérations a été affectée à la réduction de la dette. En raison des lourdes pertes subies par certaines entreprises publiques, cette utilisation du produit des privatisations n'est plus obligatoire. Les sommes affectées à la réduction de la dette doivent atteindre au moins 40 pour cent, contre 80 pour cent (ratio obligatoire) avec la législation précédente¹⁷.

La dégradation des finances publiques en 1993 a été telle que si les autorités ne parvenaient pas à relancer le processus d'assainissement budgétaire et à réduire le coût du service de la dette, on risquerait de voir s'enclencher un cercle vicieux de gonflement des paiements d'intérêts et d'alourdissement de la dette,

Graphique 13. ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE



1. Estimations.

Source : OCDE et ministère des Finances.

qui compromettrait la tenabilité à moyen terme de la politique budgétaire. La gravité de la situation budgétaire est mise en lumière par l'ampleur de «l'écart fiscal» à moyen terme qui s'est creusé¹⁸. Il ressort des estimations de l'OCDE que la pression fiscale devrait s'accroître de 5 pour cent du PIB sur cinq ans pour que la dette publique se stabilise à son niveau de 1993, compte tenu des politiques prévues en matière de fiscalité et de dépenses et exclusion faite du produit des privatisations.

Étant donné l'augmentation du niveau de la dette globale, les politiques de gestion de la dette ont continué de viser à lisser et allonger l'échéancier de la dette des administrations publiques et à faire baisser son taux d'intérêt effectif. La courbe des rendements a été portée de trois à dix ans avec la création de nouveaux marchés pour les titres publics. En conséquence, la part des obligations à moyen et long terme dans la dette totale a doublé, passant de 8.4 pour cent en 1992 à 15.9 pour cent en 1993, tandis que celle des bons du Trésor à court terme tombait de 15 à 11 pour cent. Le délai moyen de remboursement a été allongé, passant de 2.9 à 3.3 ans. Dans le même temps, le taux d'intérêt effectif de la dette publique a diminué de 3 points, de 14 à 11 pour cent¹⁹.

Le nouveau programme de convergence à moyen terme et le budget 1994

Le ralentissement de l'activité économique et le dérapage budgétaire de 1993 ont amené le gouvernement à modifier son programme de convergence à moyen terme, en révisant sensiblement à la baisse les objectifs tant macroéconomiques que budgétaires (tableau 11). Selon le programme révisé, on prévoit une lente reprise de l'activité au cours de la période 1994-1997, le PIB progressant à un rythme de l'ordre de 1.5 pour cent en 1994 et l'inflation continuant à décroître pour s'établir entre 3 et 4.3 pour cent d'ici 1997. Sur la base de ces projections, le gouvernement prévoit de ramener le déficit des administrations publiques à un peu plus de 3 pour cent du PIB, et le ratio dette/PIB aux alentours de 60 pour cent d'ici 1997. Étant donné que l'on ne prévoit qu'une contribution limitée du solde primaire, la réduction du déficit doit être principalement assurée par une baisse des paiements d'intérêts. Malgré les modifications évoquées plus haut de la législation relative aux privatisations, la stabilisation de la dette devrait être accélérée par les importantes recettes attendues de ces opérations, de l'ordre de 1.4 pour cent du PIB par an sur la période 1994-1997.

Tableau 11. Objectifs à moyen terme
En pourcentage du PIB

	QUANTUM (1990)	QUANTUM 2 (1992)	QUANTUM 2 modifié (1993)		
	1992-95	1993-95	1993	1994	1995-97
Objectifs budgétaires¹					
Solde global ²	4.5	3.0	-8.3	-7.0	-3.3
Solde primaire	2.5	2.0	-0.5	-0.5	1.3
Dette publique ³	59.3	53.0	66.8	71.0	67.0
Objectifs macroéconomiques					
Croissance du PIB	3.8	4.0	0.0	1.5	3.5
Inflation des prix à la consommation	6.3	4.0-6.0	5.0-7.0	4.0-5.5	3.0-4.3

1. Administrations publiques, dans l'optique des comptes publics.
2. Hors opérations financières.
3. Y compris le règlement de la dette effectué à l'aide du produit des privatisations.
Source : Ministère des Finances.

Pour étayer le nouveau programme de convergence à moyen terme, un Programme de développement régional détaillé, adopté en juin 1993, vise à porter le revenu par habitant du Portugal, actuellement de l'ordre de 60 pour cent de la moyenne communautaire, à près de 70 pour cent d'ici 1999. Ce processus de rattrapage doit être essentiellement assuré par une amélioration de l'emploi et des gains de productivité financés par des transferts de la Communauté européenne dont le montant total, équivalent à 4.5 pour cent du PIB sur la période 1995-99, devrait entraîner une augmentation de la croissance du PIB réel de 0.5 point de pourcentage par an sur les cinq prochaines années. Fondé sur le Programme de développement régional, le deuxième cadre communautaire d'appui adopté en février 1994, privilégie les investissements en capital humain et en infrastructures et ceux qui visent à développer le savoir-faire des petites et moyennes entreprises en matière de gestion. Quelque 100 000 emplois devraient être créés grâce à ces investissements²⁰.

Compte tenu du nouveau programme à moyen terme, le gouvernement vise à réduire le déficit d'environ 1 pour cent de PIB en 1994 (tableau 9). Cet assainissement doit être obtenu par un redressement des recettes dont on prévoit qu'elles progresseront à un taux supérieur de 1.5 point au taux de croissance des dépenses

totales. L'augmentation attendue des recettes fiscales est certes tributaire de la reprise conjoncturelle, mais elle repose également sur un ensemble de mesures budgétaires prévu dans le budget 1994 dans le but de stabiliser le ratio des recettes au PIB après le recul observé en 1993. Les dépenses fiscales seront réduites en relevant le seuil des abattements au titre de l'impôt sur le revenu dans une proportion inférieure au taux d'inflation attendu, en supprimant les abattements fiscaux automatiques pour l'entretien du logement, en alignant plus étroitement les impôts prélevés sur les pensions vieillesse et invalidité sur l'imposition du revenu des travailleurs salariés, et en supprimant ou en réduisant les déductions fiscales accordées à un certain nombre de plans d'épargne²¹. Outre les mesures prises dans le budget supplémentaire, on luttera contre la fraude fiscale en modifiant le régime d'imposition des fusions et en contrôlant plus strictement les transactions financières avec les « paradis fiscaux ». Il est également prévu, pour accroître les recettes, de relever de 6 pour cent les droits d'accise sur les produits autres que le tabac et les voitures et d'augmenter les taxes sur les voitures d'occasion.

Par ailleurs, le budget 1994 abaisse les seuils des exonérations de la TVA et neutralise et au-delà l'alourdissement automatique de la fiscalité en élargissant les tranches de l'impôt sur le revenu d'un pourcentage supérieur à l'inflation attendue, ce qui réduit le taux effectif de l'impôt. Il prévoit également de modifier le régime d'imposition de l'essence pour faciliter la libéralisation des prix conformément aux directives communautaires. Du côté des dépenses, l'augmentation des dépenses totales, tirées par la progression des transferts courants et des investissements publics, doit être contenue par le maintien d'un strict contrôle sur la consommation publique et par de nouvelles baisses des paiements d'intérêts. Pour la troisième année consécutive, des plafonds seront imposés aux dépenses primaires nominales, à 6 100 milliards d'escudos pour les administrations publiques et 3 100 milliards d'escudos pour l'administration centrale. Du fait de ces plafonds, qui ne sont obligatoires que pour l'administration centrale, les dépenses courantes (exclusion faite des paiements au titre du fonds de retraite des fonctionnaires) devraient légèrement reculer en pourcentage du PIB en 1994²². Conformément à cet objectif, le gouvernement a proposé de maintenir les salaires nominaux dans le secteur public à un niveau inchangé dans le cadre des négociations de salaires en cours avec les syndicats pour 1994. Des économies sur les dépenses courantes résulteront également de la mise en œuvre de la réforme du régime

de retraite votée en 1993. La réforme de la sécurité sociale porte l'âge de la retraite des femmes de 62 à 65 ans sur une période de six ans, allonge la période de référence utilisée pour calculer les salaires de base, augmente le nombre d'années de cotisation requises pour recevoir le taux de pension maximum²³ et relève les taux des cotisations pour les professions libérales.

En 1993, du fait du plus large recours au financement extérieur, la dette extérieure est passée de 4.8 à 8.2 pour cent du PIB. Les efforts visant à lisser et allonger l'échéancier de la dette publique se poursuivront également en 1994. On prévoit que la dette extérieure publique atteindra 10 pour cent du PIB pour se stabiliser ensuite. Les opérations relatives à la dette en devises sont considérées comme un moyen de diversifier les risques et de créer des références pour les investisseurs. Elles peuvent également constituer un moyen efficace d'abaisser le coût moyen du service de la dette pour autant que l'on parviendra à assurer la stabilité relative de l'escudo sur les marchés des changes. Néanmoins, on s'emploiera également à réduire la prime de risque sur le marché intérieur. Cette prime résulte, semble-t-il, à la fois de considérations fiscales et des limitations structurelles du marché obligataire portugais. Pour venir à bout de ce dernier problème, de nouvelles mesures ont été proposées en vue d'accélérer l'intégration internationale de l'économie du Portugal : la double imposition des bénéficiaires sera supprimée même pour les succursales étrangères de sociétés portugaises opérant dans des pays qui n'ont pas signé d'accords bilatéraux et, parallèlement, la retenue à la source sur les intérêts versés sur la dette publique extérieure sera abandonnée avec l'introduction d'un système dans le cadre duquel les non-résidents seront remboursés en moins de 24 heures. Le Portugal perçoit actuellement une retenue à la source de 20 pour cent sur les obligations publiques. Bien qu'il existe un certain nombre de conventions de double imposition concernant les non-résidents, la complexité et la lenteur de la procédure de remboursement s'est traduite par une prime d'intérêt sur les obligations portugaises par rapport aux autres marchés²⁴.

III. Promouvoir la concurrence

Introduction

Depuis le début des années 90, les prix des produits destinés au marché intérieur ont augmenté nettement plus vite que ceux des produits exportables²⁵. Au plan international, cela n'a rien de surprenant et la disparité n'est d'ailleurs pas aussi marquée au Portugal que dans plusieurs autres pays de l'OCDE (tableau 12). Néanmoins, aussi bien l'ampleur de cet écart que sa persistance sont des phénomènes nouveaux au Portugal, ce qui laisse supposer l'existence d'obstacles structurels au processus de désinflation. Après avoir atteint le chiffre record de 7 points en 1990 et être revenu, selon les estimations, à 4½ points en 1993, l'écart d'inflation a tout naturellement préoccupé les autorités; et l'on s'accorde généralement à penser que l'absence de tendance désinflationniste dans le secteur abrité freine la convergence des taux d'inflation avec la Communauté européenne, objectif prioritaire des politiques macroéconomiques (graphique 14).

L'augmentation des termes de l'échange des biens n'entrant pas dans les échanges internationaux a principalement tenu à un facteur macroéconomique, à savoir l'abandon, en octobre 1990, soit 13 ans après son adoption, de la politique de dévaluations annoncées à l'avance et d'ampleur limitée («parités à crémailière») et la mise en flottement de l'escudo. Du fait de l'appréciation consécutive de la monnaie, la formation des prix dans le secteur exposé a dû être beaucoup plus rigoureuse, et la nécessité de cette discipline a été renforcée par l'entrée dans la marge de fluctuation plus large du Mécanisme de change en avril 1992. L'appréciation de la monnaie en termes nominaux s'est effectivement accélérée jusqu'au milieu de 1992, freinant la hausse des prix des biens d'exportation et faisant monter le prix relatif des produits destinés au marché intérieur²⁶. Le raffermissement du régime de change et la levée des derniers vestiges des contrôles de capitaux en décembre 1992 auront ainsi profondément modifié

Tableau 12. **Prix à la consommation des biens exportables et des biens destinés au marché intérieur¹**

Pourcentage de variation

	Biens et services destinés au marché intérieur (pourcentage)	Biens exportables (pourcentage)	Différence (en points de pourcentage)
Portugal	11.2	7.4	3.8
Allemagne (occidentale)	5.5	2.7	2.8
France	4.5	1.6	2.9
Italie	7.5	2.8	4.7
Royaume-Uni	7.3	3.8	3.5
Belgique	4.2	2.4	1.8
Danemark	3.5	0.2	3.3
Grèce	19.2	14.7	4.5
Espagne	8.8	4.5	4.3
Irlande	3.9	2.5	1.4
Pays-Bas	4.1	2.6	1.5

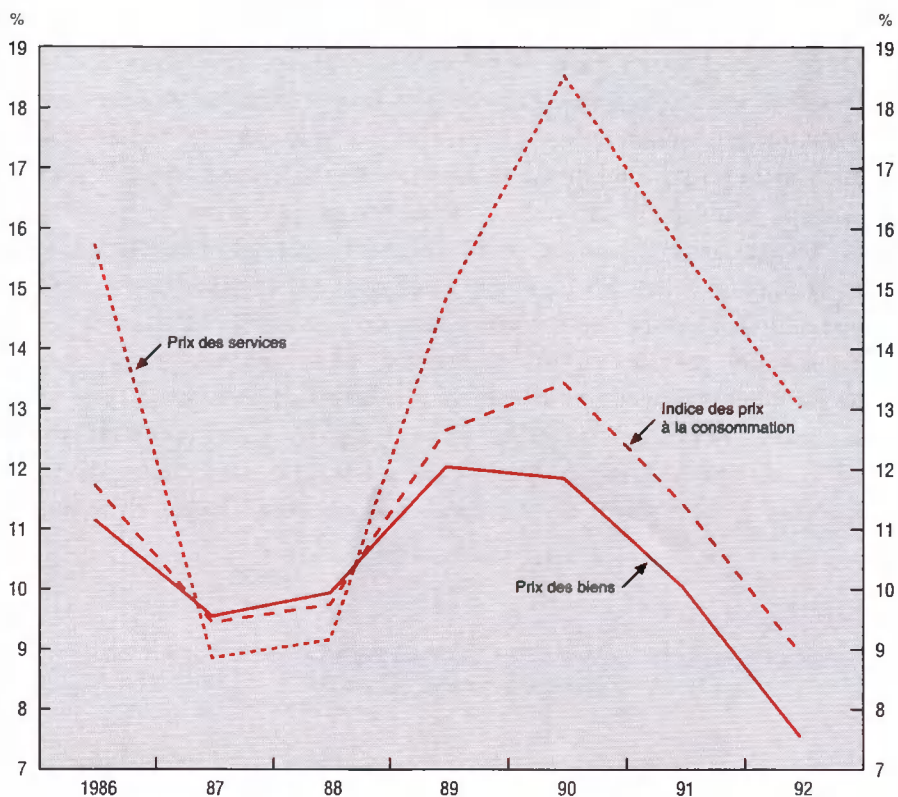
1. 1992.

Source : Banque des règlements internationaux, *Annual Report 1992 of the Committee of EC Central Bank Governors*.

le cadre dans lequel opèrent les marchés. En revanche, les dévaluations de novembre 1992 et de mai 1993 et l'élargissement des marges de fluctuation du Mécanisme de change en août 1993 n'ont guère réduit l'écart. Le taux relativement élevé de l'inflation dans le secteur abrité continue en conséquence d'exercer des tensions sur les coûts des intrants utilisés par le secteur exposé, ce qui nuit à la compétitivité.

La première partie de ce chapitre examine les facteurs qui déterminent l'évolution des prix relatifs, notamment la productivité sectorielle et les mouvements des salaires. Ainsi qu'on le verra, les raisons sous-jacentes des tensions inflationnistes dans le secteur abrité sont très différentes selon les branches d'activité, ce qui infirme l'hypothèse d'une propension de l'ensemble de l'économie portugaise à l'inflation du fait d'un manque de compétitivité. Lorsque la compétitivité est effectivement insuffisante la présence de l'État dans l'économie paraît souvent être l'une des causes institutionnelles des écarts de prix et d'inflation dans le secteur abrité et cette hypothèse sera étudiée dans la deuxième partie, à la lumière des mesures prises pour privatiser les industries nationalisées et déréglementer les services d'intérêt public. La troisième section est consacrée aux réformes opérées dans le secteur privé pour stimuler la concurrence par le biais

Graphique 14. **INFLATION DES PRIX A LA CONSOMMATION**
Pourcentage de variation annuelle



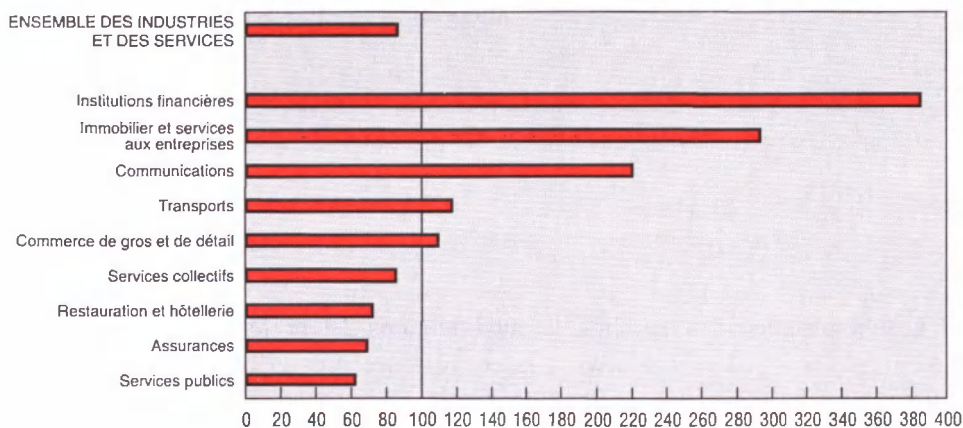
Source : Banque du Portugal (1993), *Report of the Boards of Directors for the year 1992*, p. 86.

d'une libéralisation des marchés, de modifications des réglementations et d'une réforme de la législation relative à la concurrence. Les efforts menés dans ces différents domaines ont progressé de manière très irrégulière à l'intérieur du secteur des services. Le chapitre s'achève sur un certain nombre de recommandations concernant les dispositions complémentaires à prendre pour faire baisser le prix relatif des biens n'entrant pas dans les échanges internationaux.

Les facteurs qui déterminent l'évolution des prix relatifs

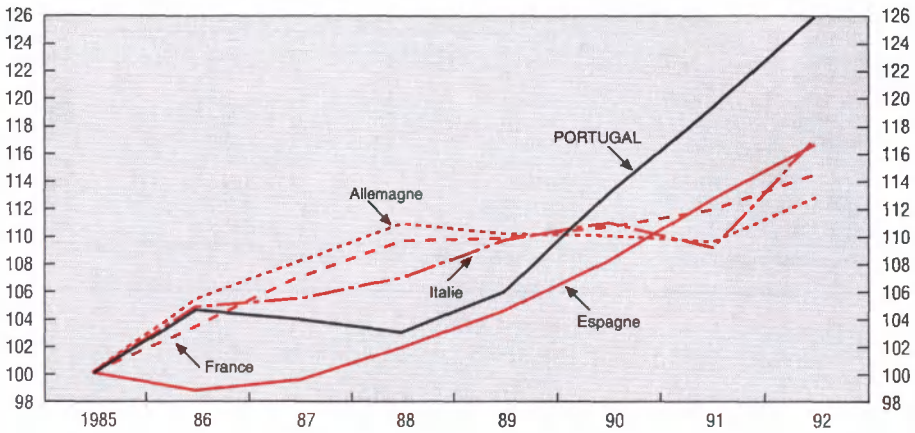
La progression des prix des services tend toujours, dans l'absolu, à être plus forte que celle des prix des biens. Bon nombre d'activités de services, notamment les restaurants, les hôtels, l'enseignement, les services sociaux et autres services publics ont une production qu'il est très difficile de mesurer avec précision ou qui ne permet guère ou pas du tout de réaliser des gains de productivité²⁷. Dans ces sous-secteurs, le niveau de la productivité du travail est souvent faible, alors que l'inverse est vrai dans d'autres activités de services (services financiers, immobilier, etc.) (graphique 15). En règle générale, pour que les personnes employées dans le secteur des services voient leur niveau de vie s'améliorer, il est nécessaire que les prix des services offerts augmentent plus rapidement que ceux des produits (ce que l'on appelle «l'effet de prix relatifs»). Qui plus est, l'ampleur de cette augmentation des prix relatifs sera généralement plus importante dans les pays où le revenu réel par habitant s'accroît le plus rapidement du fait de l'amélioration globale de la productivité – ce qui serait le cas dans un pays

Graphique 15. NIVEAU SECTORIEL DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL¹
Secteur manufacturier = 100



1. En 1991. Valeur ajoutée sectorielle aux prix de 1985, divisée par l'emploi.
Source : OCDE, *Comptes nationaux*.

Graphique 16. HAUSSE DES PRIX RELATIFS DES SERVICES¹
1985 = 100



1. Indice des prix à la consommation pour les services, divisé par l'indice des prix à la consommation pour les biens.
Source : OCDE.

où les revenus convergent vers ceux des économies parvenues à maturité (graphique 16).

Tendances sectorielles de la productivité

En fait, sur la décennie se terminant au milieu des années 80, l'évolution globale de la productivité au Portugal a été assez décevante, compte tenu de l'ampleur du potentiel de rattrapage de ce pays : au lieu de dépasser la performance des pays où le revenu par habitant est élevé, les gains de productivité du travail au Portugal sont en fait devenus plus lents qu'ailleurs au lendemain du premier choc pétrolier (tableau 13). Le processus de convergence des revenus réels s'est en conséquence inversé, alors qu'il avait rapidement progressé jusqu'au milieu des années 70²⁸ (graphique 17).

Le tableau est plus favorable lorsque l'on considère l'évolution intervenue pendant la seconde moitié des années 80. Essentiellement grâce à l'adhésion à la Communauté européenne, les gains de productivité se sont raffermis tant dans les

Tableau 13. **La productivité dans le secteur des entreprises**
 Pourcentages de variation, taux annuels

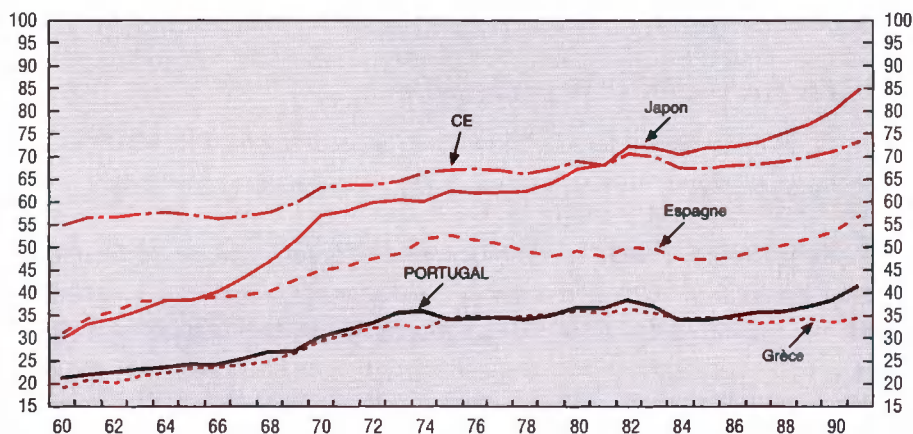
	Productivité du travail			
	1960 ¹ -73	1973-79	1980-85	1986-92
Portugal	7.5	0.5	0.2	2.6
Allemagne	4.5	3.1	1.7	2.0
France	5.4	3.0	2.3	2.3
Italie	6.3	2.9	1.0	2.3
Royaume-Uni	3.6	1.6	3.2	1.0
Grèce	8.8	3.3	0	1.9
Espagne	6.0	3.3	3.6	1.8
Pays européens de l'OCDE	5.1	2.6	2.1	1.9
Zone de l'OCDE	4.3	1.6	1.9	1.6

1. 1961 pour le Royaume-Uni et la Grèce; 1963 pour la France; 1964 pour l'Espagne.

Source : OCDE.

industries manufacturières que dans le secteur abrité, ce qui a facilité la reprise du processus de rattrapage des revenus réels²⁹. Comme on pouvait s'y attendre, la productivité a augmenté beaucoup moins rapidement dans le secteur abrité que dans les industries manufacturières (graphique 18). A l'intérieur du secteur pro-

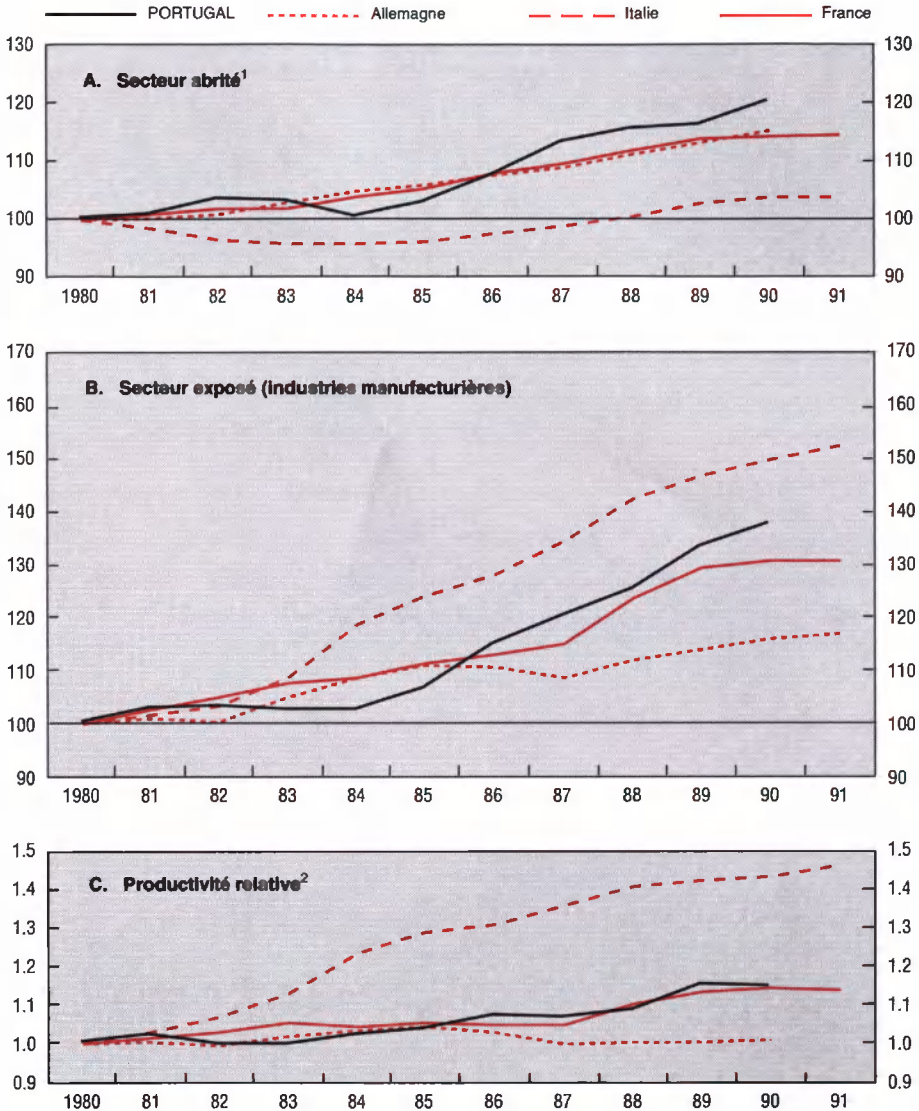
Graphique 17. **PIB RÉEL PAR HABITANT¹**
 États-Unis = 100



1. Sur la base des PPA.

Source : OCDE, Comptes nationaux.

Graphique 18. **CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL**
DANS LE SECTEUR ABRITÉ ET DANS LE SECTEUR EXPOSÉ
 1980 = 100

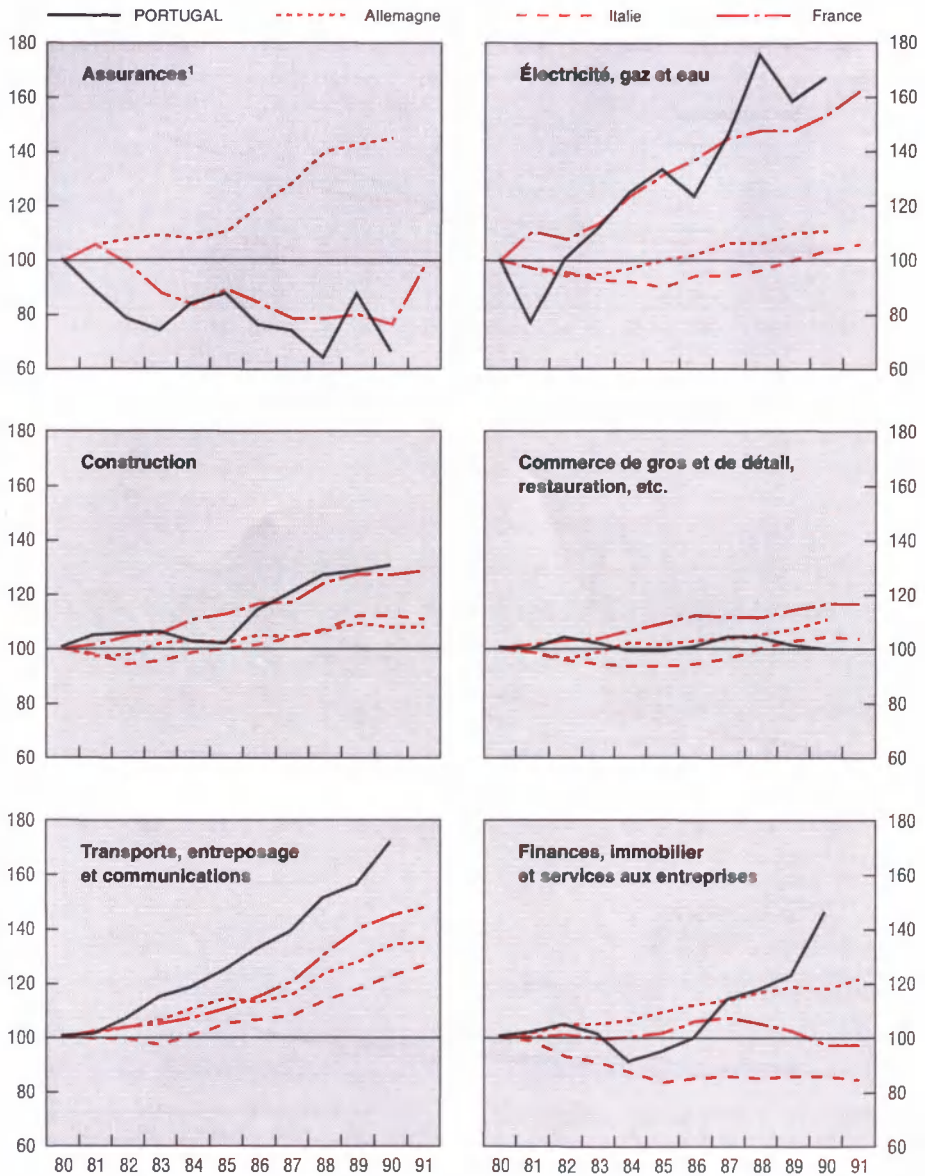


1. Y compris les services privés et publics et la construction.

2. Indice de la productivité dans le secteur manufacturier, divisé par l'indice de la productivité dans le secteur abrité.

Source : OCDE, *Comptes nationaux*.

Graphique 19. TENDANCES SECTORIELLES DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL
1980 = 100



1. Données non disponibles pour l'Italie.
Source : OCDE, Comptes nationaux.

tégé néanmoins, les tendances de la productivité du travail ont été fortement divergentes pendant les années 80. Des gains exceptionnellement importants ont été enregistrés dans les transports et les communications³⁰, l'électricité, le gaz et l'eau, dépassant ceux constatés dans les industries manufacturières (graphique 19). Dans les secteurs des services financiers, des services immobiliers et des services aux entreprises, c'est seulement à partir de la seconde moitié des années 80, après l'entrée du Portugal dans la Communauté européenne, que la productivité du travail a commencé à se redresser. La déréglementation ainsi que les innovations en matière de gestion et les nouvelles technologies ont été, avec l'augmentation des investissements étrangers, les principaux facteurs ayant contribué à cette évolution (voir ci-après). En revanche, la productivité est restée totalement stationnaire dans le secteur de la distribution, les restaurants et les hôtels, désavantageant ainsi le Portugal par rapport aux autres pays.

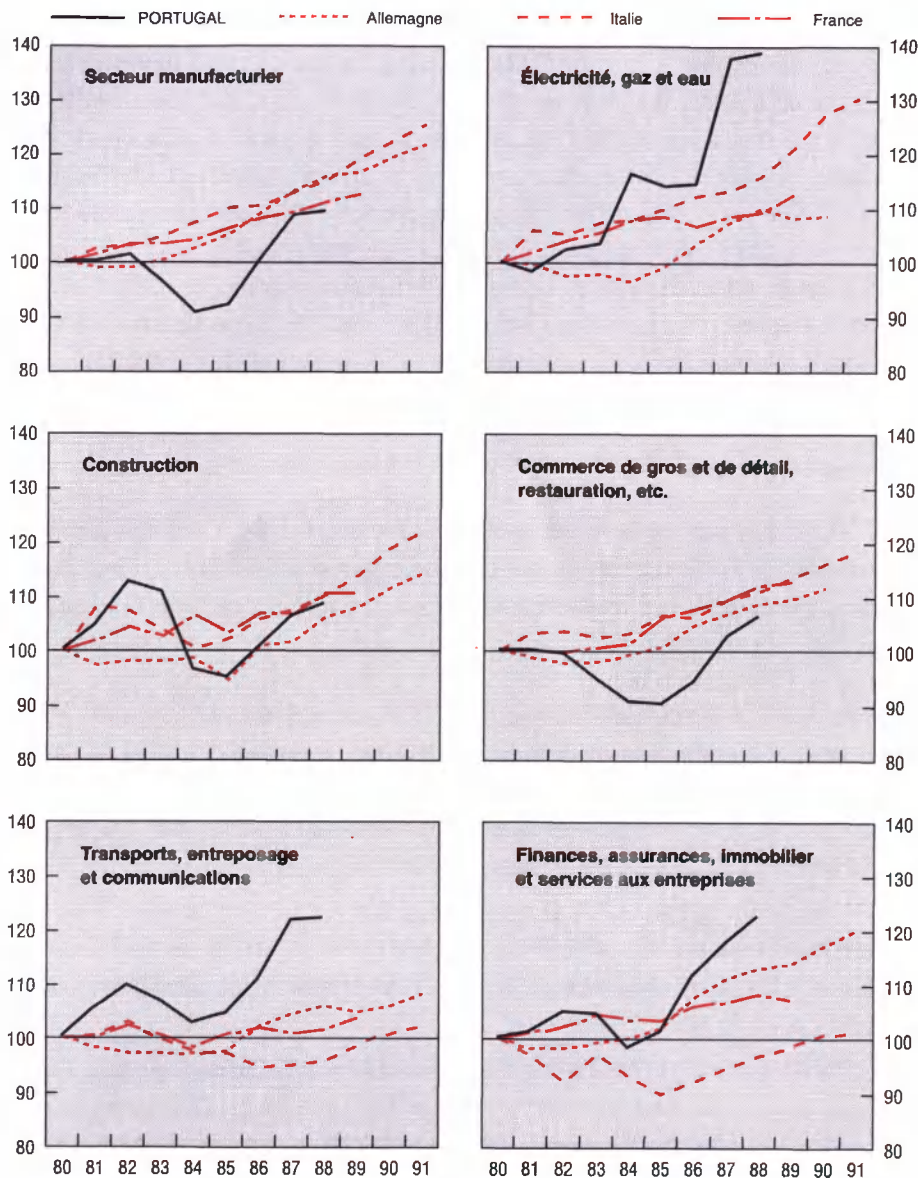
Coûts des intrants

L'évolution des coûts est également intervenue dans le comportement des prix relatifs. Dans certains secteurs, notamment la distribution, la forte progression des coûts de main-d'œuvre conjuguée aux progrès faibles ou modérés de la productivité du travail a fait monter sensiblement les coûts unitaires de main-d'œuvre et s'est répercutée sur les prix (graphique 20) (voir plus loin). Qui plus est, les coûts des intrants autres que le travail, tels que les produits énergétiques et les consommations intermédiaires, qui avaient augmenté de plus de 10 pour cent en 1988, ont accusé une forte décélération et ont même reculé en termes absolus en 1991 et 1992. Les services étant moins consommateurs d'énergie que la production de biens, ils ont moins bénéficié de ces baisses de coût³¹.

D'une façon générale, l'analyse économétrique met en lumière l'existence d'une étroite relation de causalité entre les coûts salariaux et les prix de la production dans le secteur portugais des services, relation seulement modifiée par des différences de productivité³².

- l'augmentation des prix de la production dans certains secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, tels que les commerces de gros et de détail, les restaurants et les hôtels, reflète l'interaction d'une demande en progression et de la tendance peu soutenue de la productivité, les gains potentiels d'efficacité étant limités, plus qu'un manque de compétitivité (graphique 21);

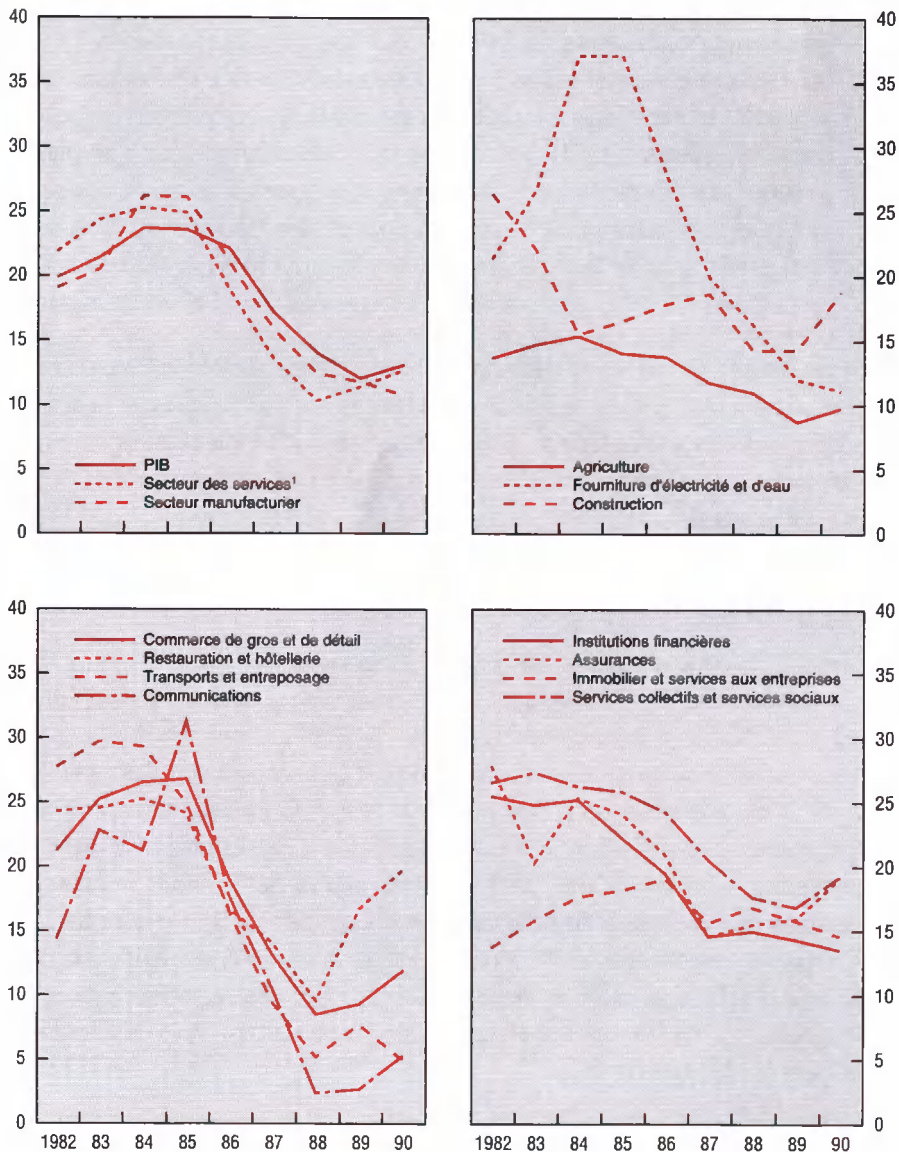
Graphique 20. **ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS RÉELLES PAR SALARIÉ ET PAR SECTEUR¹**
1980 = 100



1. Rémunération par salarié, corrigée de l'indice implicite des prix de la consommation privée.

Source : OCDE, Comptes nationaux.

Graphique 21. DÉFLATEURS SECTORIELS DES PRIX DE LA PRODUCTION
 Pourcentage de variation annuelle



1. A l'exclusion du secteur public.

Source : OCDE, Comptes nationaux.

- lorsque la hausse des prix de la production s'est accélérée dans des secteurs enregistrant des gains rapides de productivité, tels que les communications, la distribution d'électricité, l'alimentation en eau et la construction, l'absence de concurrence ou une réglementation trop poussée pourraient avoir réduit les avantages offerts aux consommateurs par le biais de pressions salariales ou de bénéfices excessifs;
- dans les secteurs où la hausse des prix a été freinée par l'ampleur des gains de productivité, comme dans les services financiers, les services immobiliers et les services aux entreprises, l'intensification de la concurrence résultant de la déréglementation pourrait avoir contribué à répartir plus équitablement les avantages entre producteurs et consommateurs.

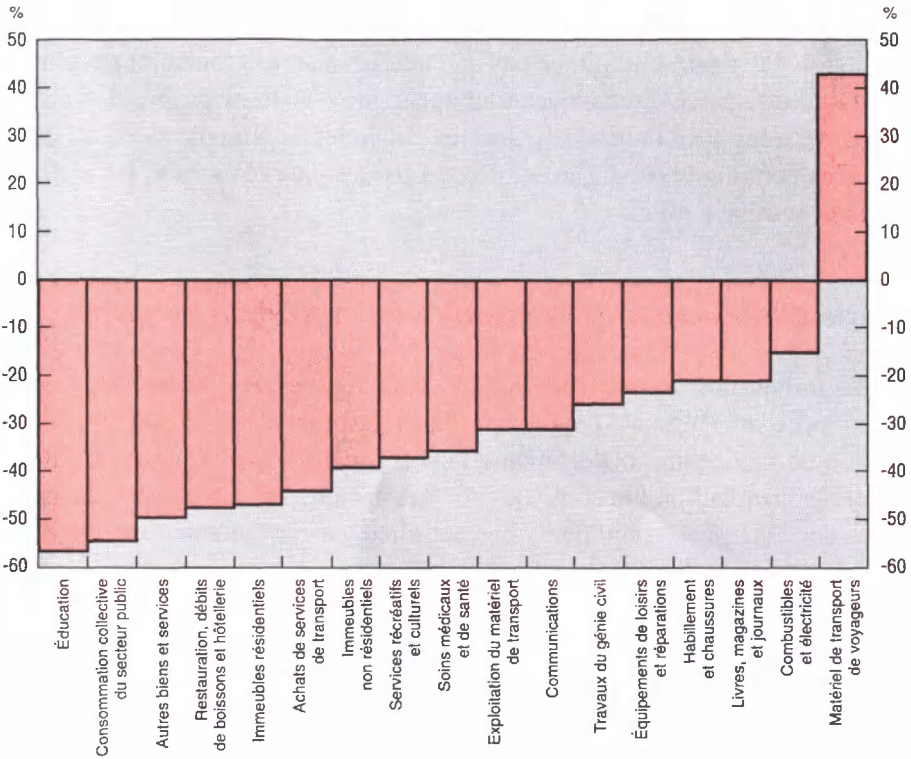
Ces mouvements de productivité, des salaires et prix relativement complexes semblent ainsi avoir tenu à la fois à des facteurs technologiques et à des différences de rythme et d'ampleur du processus de libéralisation et de déréglementation, de sorte que les consommateurs en ont bénéficié davantage dans certains secteurs que dans d'autres.

Niveaux des prix sectoriels

Malgré la forte poussée des prix des services en 1989-90, les prix des services rendus par les restaurants, cafés et hôtels étaient encore, en 1990, inférieurs de moitié à la moyenne communautaire. La plupart des autres prix portugais étaient eux aussi relativement faibles, la comparaison des niveaux des prix à la consommation dans les pays de l'OCDE faisant apparaître que le Portugal disposait globalement d'un avantage de prix de 40 pour cent par rapport à la moyenne communautaire, la fourchette allant de 15 pour cent pour les combustibles et l'énergie à 60 pour cent pour l'enseignement (graphique 22). La seule catégorie importante où l'on observait un désavantage significatif de prix était celle des achats de moyens de locomotion privés, en raison du niveau élevé de la fiscalité et du manque de travailleurs qualifiés pour la réparation des automobiles et des motocycles.

Il faut donc tenir compte de la faiblesse relative du niveau global du prix des services pour comprendre la rapidité relative de leur progression. Une telle évolution pourrait être jugée normale dans un pays à faible revenu par habitant. Le fait qu'au Portugal les prix du secteur des services soient assez peu élevés

Graphique 22. NIVEAUX DES PRIX RELATIFS¹ EN 1990 ENTRE LE PORTUGAL ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



1. Différence en pourcentage entre le niveau des prix au Portugal et le niveau moyen pondéré des prix dans les pays de la CE.

Source : OCDE, *Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles*.

comparativement à ceux des biens entrant dans les échanges internationaux rejoint les observations faites dans d'autres pays où les prix relatifs des services augmentent avec le revenu national par habitant. La faiblesse relative des prix par rapport à la moyenne communautaire est cependant confirmée lorsqu'on rapporte les niveaux des prix aux niveaux de revenu par habitant sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA). Pour chaque catégorie du secteur abrité, le Portugal se situe nettement en dessous de la droite de régression qui relie le niveau des prix

des services au niveau du revenu (voir annexe). Ceci donne à penser que certains marchés, en particulier le marché du travail, fonctionnent sans doute de manière relativement efficiente. Dans le même temps cependant, la faiblesse relative du niveau global des prix n'implique pas que tous les marchés fonctionnent efficacement. D'autres sources statistiques font apparaître des désavantages de prix pour certains services spécifiques, tels que les coûts des communications téléphoniques et les commissions bancaires, affectés par les interventions et les réglementations du secteur public.

Réduction progressive de la présence de l'État dans l'économie

Au milieu des années 70, les nationalisations avaient fortement élargi le secteur abrité du Portugal, l'ingérence de l'État prenant également la forme de contrôles de prix, d'une réglementation excessive et de politiques restrictives en matière de marchés publics, autant de facteurs qui ont abouti à la mauvaise gestion des entreprises publiques. Les autorités ont radicalement modifié le cap de leur action au milieu des années 80, décision rendue d'autant plus nécessaire par l'adhésion du Portugal à la Communauté européenne (1986), et elles se sont engagées dans un processus de réforme structurelle qui vise à exposer une plus large fraction de l'économie aux forces du marché. Les points forts de ce processus ont été la libération des prix des biens et des services (quelques rares exceptions subsistent encore), et le recours à la privatisation. Malgré l'ampleur et la diversité des opérations de cession lancées à la fin des années 80, les entreprises contrôlées par l'État au Portugal continuent de peser très fortement sur l'investissement, la production et l'emploi. Cela signifie que de vastes pans de l'économie ne sont pas exposés aux pressions de la concurrence telles qu'elles s'exercent par exemple par le biais de menaces de faillite et d'offres publiques d'achat.

Les obstacles structurels à la concurrence

De même que dans les autres économies de marché, les réglementations et les interventions de l'État au Portugal ont davantage touché les services que les industries manufacturières. Selon la Communauté européenne, les secteurs abrités de la concurrence jusqu'à la création du Marché unique européen en 1993 étaient notamment les suivants³³ :

- Les marchés *publics* dans les secteurs des télécommunications, des installations de production d'énergie, des chemins de fer et des autres matériels de transport ainsi que de la grosse chaudronnerie, protégés par l'accès limité aux contrats publics, ainsi que certaines activités agro-alimentaires, les brasseries et la construction navale protégées par des normes et des réglementations nationales. Dans le secteur du matériel de transport, les autorités ont été le principal client des fabricants nationaux. Dans ce secteur comme dans celui de la grosse chaudronnerie (pour les installations de chauffage, les centrales, les raffineries, etc.), la protection assurée par le biais des marchés publics est confirmée par la faiblesse des taux de pénétration des importations et par le niveau élevé des prix relatifs.
- *Les secteurs dans lesquels il n'existe pas d'obstacles non tarifaires*, notamment la chaussure, les textiles (couverts par l'Arrangement multi-fibres), les véhicules automobiles importés en provenance du Japon et pour les importations en provenance de certains pays non membres de l'OCDE quelques autres produits³⁴.

Bien que l'on ne dispose pas de sources d'information suffisamment cohérentes sur les normes techniques pour déterminer si ces dernières constituent ou non un important obstacle à l'entrée, les données relatives aux marchés publics et à la pénétration des importations conduisent à penser que le niveau relativement élevé des prix dans des secteurs comme les télécommunications, l'énergie et les industries liées à la production de biens d'équipement – transports, matériel électrique et non électrique – est imputable au caractère envahissant des réglementations et des interventions de l'État. Enfin, les achats publics au secteur privé exprimés en pourcentage de la consommation des administrations publiques ont été parmi les plus faibles de la zone de l'OCDE, ce qui donne à penser que la concurrence n'a pu s'exercer. Avec un ratio inférieur à 19 pour cent en 1991-92, le Portugal se situe en retrait de l'Allemagne (42 pour cent), de la France (28 pour cent), de l'Italie (26 pour cent) et de l'Espagne (21 pour cent)³⁵.

Privatisation

Les ventes d'actifs publics ne sont devenues partie intégrante de la réforme structurelle pendant la seconde moitié des années 80, que lorsque la nouvelle orientation donnée à l'action des pouvoirs publics a commencé à laisser libre

cours au jeu de la concurrence. Jusqu'alors, on pouvait distinguer trois grandes catégories d'entreprises publiques :

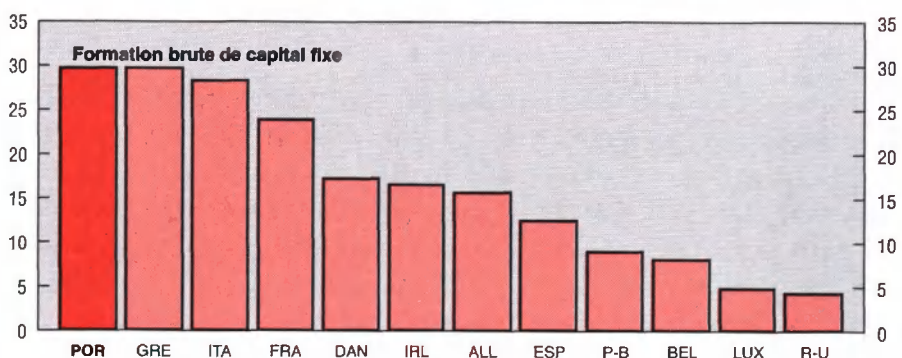
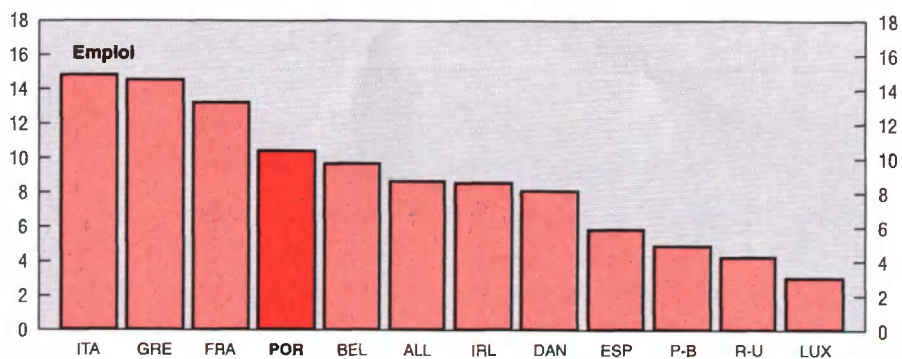
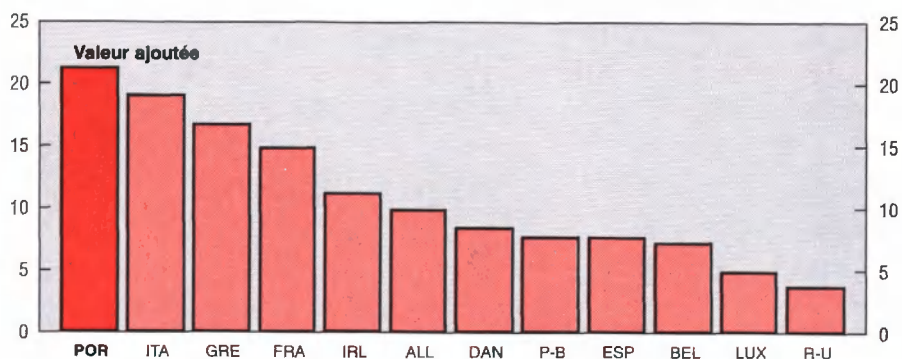
- les entreprises publiques créées par un décret de 1976, qui constituaient une propriété collective et qui ne pouvaient être transformées en entités privées ;
- des sociétés par actions dont l'État détenait la totalité ou la majorité des parts. A la fin des années 80, ces sociétés ne représentaient pas plus de 5 pour cent de l'ensemble des entreprises publiques ;
- des holdings financiers publics, comme l'IPE (Instituto de Participações do Estado), détenus conjointement par le Trésor, la Cimpor – cimenterie appartenant à l'État –, la *Caixa Geral de Depósitos* et la *Banco de Fomento e Exterior* et Partest – L'IPE a eu des avoirs dans des secteurs jugés « stratégiques », tels que l'automobile, la construction mécanique, les produits chimiques, la biotechnologie et, jusqu'en 1992, les télécommunications.

Avant l'adoption de la loi de privatisation de 1990, les entreprises publiques représentaient plus d'un cinquième de la valeur ajoutée totale dans le secteur des entreprises non agricoles, et plus d'un tiers du montant total de ses investissements fixes bruts, soit l'un des pourcentages les plus élevés des pays de la Communauté européenne (graphique 23). La part de l'emploi, 14 pour cent, plaçait le Portugal au troisième rang derrière l'Italie et la Grèce. L'État était encore quasi omniprésent dans les secteurs des finances et de l'assurance, avec 95 pour cent de l'emploi, soit le taux de loin le plus élevé des pays de la Communauté, et il conservait un rôle prédominant dans les secteurs des transports et des communications (69 pour cent), de l'énergie et des industries minières et extractives (57 pour cent) (tableau 14). Les opérations ultérieures de privatisation ont fortement réduit le poids de l'État dans l'économie. Il ressort cependant de données individuelles temporelles qu'en 1990, la part des entreprises publiques dans l'emploi était de 9 pour cent et leur part dans les ventes totales de 12 pour cent.

Les efforts visant à réduire la présence de l'État dans l'économie ont jusqu'à présent été centrés sur les banques et les compagnies d'assurance, les entreprises publiques continuant de jouer un rôle déterminant dans les secteurs du raffinage du pétrole, de la construction navale, de la sidérurgie, des cimenteries et des

**Graphique 23. POIDS DES ENTREPRISES PUBLIQUES
DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES NON AGRICOLES**

Parts en pourcentage en 1990



Note : Les données pour l'Allemagne et l'Italie se réfèrent à 1987 et 1988 respectivement.

Source : CEEP (1994), *L'entreprise publique dans la Communauté européenne : Annales CEEP*, Bruxelles.

Tableau 14. **Poids des entreprises publiques dans l'emploi total par principale branche d'activité¹**

En pourcentage

	Énergie et industrie minière	Industrie	Transports et communications	Finances et assurances	Distribution	Total
Portugal	57.3	6.6	68.7	95.0	2.0	14.5
Allemagne occidentale	60.0	1.1	70.0	30.6	2.0	8.8
France	78.5	12.7	59.0	34.0	2.8	13.3
Italie	85.4	10.1	81.4	50.0	1.0	15.8
Royaume-Uni	67.0	1.0	32.0	n.d.	n.d.	6.0
Belgique	23.7	0.1	63.5	8.4	0.1	9.8
Pays-Bas	2.0	2.2	43.7	2.0	n.d.	6.0
Danemark	88.0	0.5	57.6	1.0	n.d.	8.5
Irlande	71.3	1.4	79.7	32.0	1.8	10.7
Grèce	62.0	1.3	45.0	31.0	3.0	15.0
Espagne	41.0	3.7	32.0	3.0	0.2	7.5

1. Emploi dans le secteur des entreprises non agricoles, 1988.

Source : CEEP (1990), *L'entreprise publique dans la Communauté européenne : Annales CEEP*, Bruxelles.

produits chimiques de base. Les activités de bon nombre d'entreprises publiques se sont soldées par de lourdes pertes : en 1992, les besoins de financement combinés des entreprises publiques non financières représentaient au total 1.5 pour cent du PIB, principalement en raison de pertes enregistrées par la compagnie pétrolière nationale (*Petrogal*)³⁶, la compagnie sidérurgique nationale (*Siderurgia Nacional*), la société pétrochimique (*Companhia Nacional de Petroquímica*) et la compagnie aérienne nationale (*TAP*).

Les bases juridiques de la privatisation totale des entreprises nationalisées³⁷ ont été posées par un Amendement constitutionnel de juin 1989, aux termes duquel l'État ne peut rester majoritaire que dans des entreprises stratégiques. La loi de privatisation de 1990 adoptée par la suite (*Lei Quadro das Privatizações*) fixait quatre grands objectifs au désengagement de l'État : améliorer la compétitivité du Portugal, renforcer l'esprit d'entreprise dans le secteur privé, développer les marchés de capitaux et élargir l'actionnariat.

La loi de privatisation de 1990 limitait les prises de participation étrangères au cas par cas, l'intention des autorités étant que les grands établissements financiers restent sous contrôle portugais. Cette disposition, qui se traduisait

souvent par un plafond de 25 pour cent, a cependant été contestée par la Communauté européenne au motif qu'elle n'accordait pas l'égalité de traitement à tous les investisseurs des pays Membres, et elle a été supprimée au début de 1994. La loi de privatisation initiale affectait également 80 pour cent du produit de ces opérations au rachat de la dette publique, le solde étant réinjecté dans les entreprises publiques. La fraction du produit des privatisations destinée au rachat de la dette a été par la suite réduite en 1993 (voir chapitre II).

Sur les quatre années se terminant en août 1993, ce sont 29 entreprises publiques qui ont été privatisées, dont 21 en totalité, le montant du produit de ces opérations égalant 736 milliards d'escudos, soit près de 6.5 pour cent du PIB³⁸ (tableau 15). Le Portugal se place ainsi au troisième rang des pays de l'OCDE pour l'ampleur de ses privatisations, après le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande. Dans le cas des grandes entreprises, les privatisations ont été faites au moyen d'offres publiques de vente. Les sociétés de moindre ampleur ont été cédées par adjudication privée. Les privatisations ont surtout concerné la banque et l'assurance, secteurs dans lesquels elles sont allées de pair avec la déréglementation des marchés financiers (voir ci-après). Dans la plupart des cas, les droits de propriété ont été rachetés par les groupes portugais (par exemple Espirito Santo, Mello, Champalimaud) qui les détenaient avant la vague de nationalisations de 1974-1975³⁹.

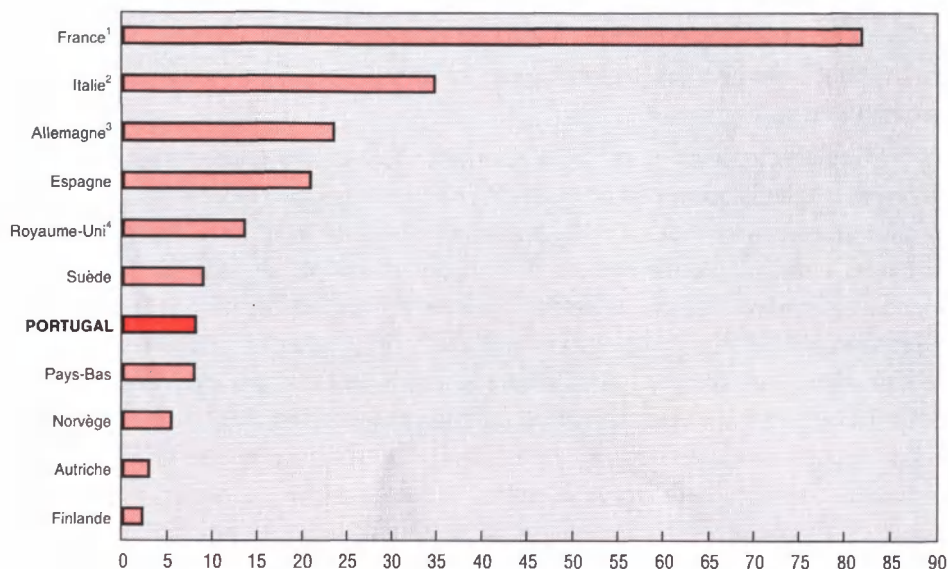
Les ventes d'actifs publics se sont sensiblement ralenties en 1993 du fait des inquiétudes grandissantes suscitées par l'aggravation de la récession et l'intensification de la concurrence extérieure. Le produit total des privatisations s'est établi cette année-là à 76 milliards d'escudos, soit un chiffre bien inférieur à l'objectif de 225 milliards fixé par la loi de finances de 1993. Nombre des entreprises qui restent à privatiser appartiennent à des secteurs en difficulté, en particulier l'industrie chimique, la sidérurgie et les transports aériens. La privatisation totale de l'entreprise sidérurgique «*Siderurgia Nacional*», initialement prévue au second semestre de 1993, pourrait bien être reportée jusqu'à la fin des années 90, la Communauté européenne devant donner son accord aux plans de restructuration. D'autres privatisations reportées sont celles de *Portucel*, groupe papetier et deuxième exportateur portugais, et des groupes de cimenterie *Secil* et *Cimpor*. Le produit des privatisations sur la période 1993-97 devrait atteindre 8 milliards de dollars (graphique 24).

Tableau 15. Principales opérations de privatisation, 1989-1993

Entreprise	Date	Pourcentage vendu	Méthode	Produit total (en millions d'escudos)	Secteur
Banco Totta & Açores (première tranche)	10.07.89	49.0	Offre publique	285 794	Secteur bancaire
Tranquilidade (première tranche)	04.12.89	49.0	Offre publique	257 775	Assurances
BTA (deuxième tranche)	31.07.90	31.0	Offre publique	223 552	Secteur bancaire
Centralcer	12.11.90	100.0	Offre publique	345 851	Alimentation/boisson
Banco Português Atlantico (première tranche)	11.12.90	33.0	Offre publique	497 527	Secteur bancaire
Banco Espírito Santo (première tranche)	09.07.91	40.0	Offre publique	608 661	Secteur bancaire
Banco Fonseca Burnay	27.08.91	80.0	Adjudication publique	360 800	Secteur bancaire
Banco Espírito Santo (deuxième tranche)	25.02.92	60.0	Offre publique	890 176	Secteur bancaire
Banco Português Atlantico (deuxième tranche)	25.05.92	17.64	Offre publique	506 250	Secteur bancaire
Petrogal	04.06.92	25.0	Adjudication publique	408 000	Secteur pétrolier
Imperio	17.11.92	100.0	Offre publique	255 122	Assurances
CPP	12.12.92	100.0	Offre publique	408 241	Assurances
União Bancos Português	13.02.93	61.0	Offre publique	244 194	Secteur bancaire
Banco Português Atlantico (troisième tranche)	07.07.93	17.5	Offre publique	323 749	Secteur bancaire

Source : Données communiquées par les autorités portugaises.

Graphique 24. **PRIVATISATIONS PRÉVUES EN EUROPE**
Milliards de dollars EU



1. Compte non tenu de la CNP et de Bull.

2. Compte non tenu de Crediop, de l'IMI, de l'INA, d'Illa et d'Iritecna.

3. Compte non tenu de la Treuhand.

4. Compte non tenu de British Coal.

Source : Morgan Stanley Research (juin 1993) et autorités portugaises.

Déréglementation des services publics

Si l'intervention de l'État peut souvent se justifier en cas de défaillance du marché, les pressions exercées par des groupes d'intérêt ont tendu à maintenir et renforcer les réglementations au-delà de ce qui aurait été nécessaire pour remédier aux imperfections des marchés⁴⁰. Au Portugal, comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, on a souvent utilisé la méthode consistant à contrôler les prix des services publics et à les maintenir à un niveau artificiellement bas, tout en protégeant l'emploi. En faisant appel aux compagnies de services publics pour assurer la stabilisation macroéconomique à court terme tant des prix que de l'emploi, on a créé une inflation contenue, faussé les prix relatifs et empêché les

décisions d'investissement qui auraient été optimales. En ce qui concerne les services d'intérêt public, leur libéralisation et leur restructuration n'en sont encore qu'à leur tout début. Dans certains cas cependant, comme les transports, l'électricité et les télécommunications, la déréglementation est allée de pair avec l'adoption de nouvelles technologies, ce qui a donné un coup de fouet à la productivité.

La restructuration et la libéralisation du secteur des télécommunications ont pour base la législation passée en 1989 (*Lei de Base das Telecomunicações*). Si la fourniture des services de télécommunications de base reste contrôlée par les pouvoirs publics, comme dans la plupart des autres pays⁴¹, des services complémentaires et des services à valeur ajoutée peuvent désormais être fournis par n'importe quelle entreprise individuelle ou entité légale. La concurrence s'est de ce fait intensifiée dans les sous-secteurs non essentiels, par exemple dans celui des télécommunications mobiles où un consortium privé, doté d'une concession, a commencé ses activités en 1992. Dans ce secteur, le renforcement de la concurrence interviendra probablement sur un marché en rapide expansion, le nombre d'«abonnements mobiles» étant relativement faible par rapport à la moyenne de la Communauté européenne (tableau 16). En revanche, le coût des communications téléphoniques demeure l'un des plus élevés de la Communauté, après l'Espagne et l'Italie.

Tableau 16. Indicateurs concernant le secteur des télécommunications¹

	Nombre de lignes pour 100 habitants	Coûts mensuels dans la capitale (dollars E-U) ²	Appels internationaux vers l'étranger (millions de minutes)	Nombre d'abonnements mobiles (milliers)	Coût moyen annuel (dollars E-U) ³
Portugal	27.3	2 105	139	12.6	1 313
Allemagne	41.6	1 652	3 557	532.5	2 365
France	51.0	1 171	2 182	290.0	2 242
Italie	40.4	2 119	1 341	568.0	1 151
Royaume-Uni	44.6	906	248	130.0	1 028
Grèce	41.7	1 669	719	14.3	..
Espagne	35.3	2 355	..	108.5	1 381

1. 1991.

2. Raccordement au réseau, location du matériel et redevances d'utilisation pour 2 000 minutes par mois d'appels téléphoniques.

3. Frais d'abonnement mensuels et 90 minutes par mois d'appels aux heures de pointe plus 60 minutes par mois d'appels aux heures creuses.

Source : Lehman Brothers ; International Telecommunications Union ; Inteldata Ltd. ; Autorità Garante per la Concorrenza e il Mercato (Italie).

Conformément à la législation définissant le processus de restructuration, les parts détenues par l'État dans *Correios e Telecomunicações de Portugal* (CTT) ont été transférées en 1992 à une société publique de holding nouvellement créée, la *Comunicações Nacionais* (CN), elle-même divisée en cinq compagnies d'exploitation distinctes :

- *CTT-Correios de Portugal* pour les services postaux ;
- *Telefonos de Lisboa e Porto* (TLP) qui exploite le réseau public dans les agglomérations de Lisbonne et de Porto⁴²;
- *Telecom* qui assure les liaisons du reste du pays et les télécommunications européennes ;
- *CPRM* (Companhia Portuguesa de Radio Marconi), détenue à 51 pour cent par l'État, s'est vu concéder l'exploitation des services intercontinentaux par câble sous-marin et satellite jusqu'en l'an 2001 ;
- *TDP* (Teledifusora de Portugal).

Il est probable que la structure juridique du secteur des télécommunications sera encore modifiée, les trois compagnies opérant dans des segments différents du marché semblant incapables de faire face à la demande croissante de services de télécommunications de meilleure qualité⁴³ : il faut attendre en moyenne près de deux mois pour obtenir une nouvelle ligne, période sensiblement plus longue que dans les autres pays de la Communauté européenne. La privatisation pourrait théoriquement remédier à cet inconvénient, et l'on envisage actuellement de créer une nouvelle société (*Portugal Telecom*) à partir de la fusion de TLP, Telecom et TDP. Le gouvernement a l'intention de ne se dessaisir au départ que de 20 à 30 pour cent du capital afin de constituer un noyau d'investisseurs nationaux. Aux termes d'un accord avec la Communauté européenne, la libéralisation intégrale des télécommunications ne doit intervenir qu'en l'an 2003, cinq ans plus tard que dans les autres pays Membres.

Le jeu de la concurrence s'est également quelque peu renforcé dans la production et la distribution d'électricité. La mise en œuvre intégrale de la directive communautaire donnant accès aux producteurs de pays tiers permettra au bout du compte de procéder à des échanges d'énergie sans les restrictions imposées par des monopoles. Pour les utilisateurs finals, une certaine flexibilité a été introduite dans le système de formation des prix en octobre 1993. En différen-

çant plus largement les barèmes, la nouvelle structure de prix réduit sensiblement les prix de l'électricité pour les consommateurs industriels.

Le gouvernement a pour objectif de faire participer des moyens de financement privés à l'expansion du système. En conséquence, une coentreprise associant des intérêts privés portugais et d'autres investisseurs européens s'est vu concéder le droit de construire, acheter et exploiter la centrale thermique au charbon de Pego, qui doit couvrir un dixième des besoins d'électricité du Portugal. La première unité de la centrale est entrée en service au début de 1993, et la deuxième devrait devenir opérationnelle au début de 1995. Une récente décision communautaire a limité à quinze ans la période pendant laquelle *Electricidade de Portugal*, le monopole d'État, aura des droits exclusifs sur l'électricité produite par la centrale de Pego. Contestant un accord d'exclusivité de 28 ans, la Communauté européenne a fait valoir que l'obligation de fournir de l'électricité pendant une période supérieure à 15 ans constituait une pratique restrictive et avait donc pour effet de fausser les échanges. La mise en place de nouvelles unités à Pego pourrait suivre l'adjonction prévue d'unités utilisant le gaz naturel. Une loi votée en août 1993 demande la création d'un organisme de réglementation indépendant pour le secteur du gaz, organisme dont les responsabilités restent encore à définir. De même, le gouvernement envisage la création d'un organisme indépendant de réglementation pour le secteur de l'électricité.

Dans le secteur des transports aériens, la TAP, compagnie nationale appartenant à l'État, a perdu son monopole sur les vols internationaux réguliers en 1989, année où une compagnie privée (*Portugalia*) a commencé à desservir différentes villes européennes⁴⁴. A partir de 1993, certains transporteurs étrangers ont mis à profit la première phase du processus de libéralisation engagé à l'échelle communautaire, qui les autorise à prendre des passagers sur le segment intra-portugais des vols internationaux. Néanmoins, le chiffre total des pertes d'exploitation de la TAP en 1993 (35 milliards d'escudos), le plus mauvais résultat de la compagnie depuis sa création, prouve la nécessité d'une exploitation plus efficiente dans le secteur des transports aériens.

Intensification de la concurrence dans le secteur privé

La privatisation et la déréglementation des services publics sont allées de pair avec l'adoption de mesures visant à ouvrir plus largement le secteur privé à

la concurrence, avec les effets bénéfiques que cela peut avoir sur la productivité du travail. Dans le secteur bancaire par exemple, les gains d'efficacité ont permis aux employeurs de consentir plus facilement de généreuses augmentations de salaire (graphiques 19 et 20)⁴⁵. Les investissements directs étrangers attirés par la libéralisation des marchés ont servi de catalyseur pour la diffusion des innovations en matière de procédés et de produits⁴⁶. Dans le seul secteur bancaire, ces investissements ont représenté en moyenne 1.5 pour cent du PIB par an au cours de la période 1986-92. Pour l'économie portugaise dans son ensemble, le ratio correspondant a été de 2.7 pour cent, soit une nette progression par rapport au chiffre de 0.7 pour cent relevé sur la période 1975-1985⁴⁷.

Déréglementation des marchés financiers

La déréglementation des marchés financiers, commencée en 1984, s'est accélérée après l'adhésion du Portugal à la Communauté européenne⁴⁸. Dans le cadre de ce processus, les plafonds de crédit ont été supprimés, les taux des dépôts libérés, les restrictions placées à l'ouverture de succursales bancaires assouplies, le rendement des engagements financiers de l'État porté aux niveaux du marché et les contrôles sur les entrées et sorties de capitaux levés. Qui plus est, le système de réserves obligatoires a été étendu à tous les intermédiaires financiers collectant des fonds à court terme, y compris les banques d'investissement et les entreprises de leasing et d'affacturage⁴⁹.

Une nouvelle loi bancaire, adoptée en décembre 1992, a unifié les différents textes législatifs ayant trait à la surveillance bancaire tandis que la loi de finances de 1993 supprimait l'autorisation de découvert du Trésor auprès de la Banque du Portugal. La nouvelle loi bancaire définissait également le cadre dans lequel le système bancaire portugais pourrait opérer sur les marchés internationaux en autorisant les banques à participer à des entreprises commerciales et à des opérations d'investissement. Les banques étaient par ailleurs autorisées, à compter de janvier 1993, à mener des activités d'affacturage et de leasing. Appliquant le principe du contrôle par le pays d'origine, conformément à la deuxième directive communautaire, la loi stipule que toutes les banques opérant au Portugal doivent être supervisées par la banque centrale de leur pays d'origine. Le contrôle des liquidités et la réglementation des risques encourus restent du domaine des autorités portugaises, comme l'autorise la Communauté. La nouvelle loi bancaire trace également les grandes lignes d'un mécanisme d'assurance

des dépôts conformément au projet de Directive communautaire sur la protection des dépôts, qui reprend le principe de l'assurance des dépôts par le pays d'origine⁵⁰.

De 1983 à 1992, le nombre de banques opérant au Portugal a plus que doublé, passant de 16 à 35. Grâce aux techniques informatiques et à la faiblesse de leurs frais généraux, les banques privées ont rapidement gagné des parts de marché au détriment des banques publiques, aux effectifs pléthoriques et sous-capitalisés. Alors que le nombre de banques nationalisées tombait à 7, celui des banques étrangères passait de 3 à 15 au cours de la même période, illustrant ainsi la forte présence de l'étranger⁵¹. Le nombre de succursales bancaires a plus que triplé entre 1983 et 1992, et, rapporté à la population, est désormais largement supérieur à la moyenne communautaire⁵². La privatisation a ouvert la voie à une profonde restructuration⁵³. Néanmoins, en dépit de fusions, les banques portugaises restent de petite dimension par rapport à la moyenne européenne (tableau 17).

Les marges d'intermédiation, mesurées par l'écart entre les taux débiteurs et les taux créditeurs bancaires, se sont resserrées au fil des ans mais demeurent importantes par rapport aux autres pays, ce qui traduit un désavantage compétitif persistant. Les frais financiers au Portugal demeurent parmi les plus élevés d'Europe, en partie du fait du droit de timbre et du coefficient élevé de réserves⁵⁴. Qui plus est, bien que le nombre d'employés par succursale ait diminué au début des années 90 et s'établisse désormais à la moyenne de l'OCDE, l'efficacité globale, mesurée par le nombre de crédits par employé de banque, est restée faible par rapport aux autres pays de la Communauté. En revanche, selon une

Tableau 17. **Les 500 premières banques européennes**

Classées en fonction de leurs fonds propres, fin décembre 1992 ou mars 1993

	Total	100 premières	101-200	201-300	301-400	401-500
Portugal	11	2	5	3	1	0
Allemagne	93	19	20	14	20	20
France	26	12	3	5	2	4
Italie	104	20	18	21	20	25
Royaume-Uni	35	10	5	8	8	4
Grèce	8	1	3	3	2	0
Espagne	47	8	12	11	10	6

Source : *The Banker*, septembre 1993.

étude récente, il existe une forte concurrence sur le marché des prêts bancaires, les primes de risque expliquant pour une large part l'écart entre les taux débiteurs dans différents compartiments du marché⁵⁵.

Dans le cadre de la réforme des marchés des capitaux, le gouvernement a privatisé les Bourses de Lisbonne et de Porto en 1991 et créé un organisme de contrôle (*Comissao de Mercado de Valores Mobiliarios*) ainsi qu'une chambre de compensation centrale. Un système de cotation en continu a été également mis en place. Dans le même temps, la privatisation de sociétés publiques a accru le nombre d'actionnaires, mais ceux-ci, à 2 pour cent seulement de la population, restent encore peu nombreux comparativement aux autres pays de la Communauté européenne.

Bien qu'en rapide expansion, le marché portugais des assurances est resté le plus étroit de la Communauté européenne, et en 1989 il ne représentait que 0.2 pour cent du total des primes d'assurance-vie communautaires et 0.8 pour cent des primes d'assurance-dommages⁵⁶. Ceci tient en partie à la faiblesse du nombre de voitures automobiles par rapport à la population⁵⁷. La densité des assurances-vie, mesurée par les primes par habitant en dollars des États-Unis, a quintuplé pendant la seconde moitié des années 80 mais reste marginale par rapport à la moyenne de la Communauté européenne. L'écart est moindre en ce qui concerne la densité des autres types d'assurance.

Du côté de l'offre, le nombre de compagnies d'assurance a pratiquement doublé depuis 1987 et s'établit à 95, ce qui ne représente cependant seulement qu'un peu plus de 0.1 pour cent du total communautaire. En revanche, leur concentration sur le marché est forte, les 10 premières compagnies d'assurance directe contrôlant près de 90 pour cent du marché en 1989⁵⁸. Cette forte concentration pourrait en partie être responsable du manque d'efficacité qui caractérise ce secteur : en 1988, le niveau de la productivité du travail, mesuré par la valeur des primes directes brutes par salarié, était encore inférieur au quart de la moyenne communautaire. De même, la tendance de la productivité des compagnies d'assurance s'est affaiblie pendant les années 80 alors qu'elle s'inscrivait fortement en hausse dans le secteur bancaire (graphique 19).

Enfin, les caisses de retraite privées sont encore sous-développées comparativement aux autres pays, en partie du fait de la générosité du régime de base de la sécurité sociale⁵⁹. Depuis la réforme du système de pension opérée en 1993, la prestation de base est calculée en pourcentage des gains moyens au cours des dix

années les mieux rémunérées sur les quinze années précédant le départ en retraite. Pour une personne gagnant approximativement le salaire moyen, ceci correspondrait à peu près à 70 pour cent de la rémunération, soit un taux de remplacement relativement élevé. Malgré cela, les paiements totaux de pensions rapportés au PIB sont parmi les plus faibles de la Communauté européenne, en partie du fait de facteurs démographiques. Les régimes privés fondés sur la capitalisation créés après 1987 doivent être gérés séparément par des sociétés d'investissement (*sociedade gestoras de fondos de pensões*) autorisées par le ministère des Finances sur le conseil de l'Institut des assurances. La législation de 1987 oblige également les nouvelles caisses de retraite à définir à l'avance le montant des prestations.

Libéralisation du commerce de détail

Au Portugal, le commerce de détail est dominé par de petits magasins familiaux. Assurant environ les deux cinquièmes des ventes totales, soit deux fois la moyenne communautaire, ces magasins jouent un rôle beaucoup plus important que dans aucun autre pays de la Communauté⁶⁰. Néanmoins, au début des années 90, les établissements de plus grande dimension ont fortement élargi leur part de marché, notamment dans le secteur de l'alimentation. Sur ce marché, les ventes des hypermarchés sont passées de 11.7 pour cent des ventes totales en 1988 à 30.9 pour cent en 1992, ce qui place le Portugal au quatrième rang de la Communauté après la France, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Une nouvelle loi, qui doit entrer en vigueur en 1994, réduira les restrictions imposées à la création de nouveaux magasins de détail. Les conditions à remplir pour l'obtention de nouvelles licences sont plus restrictives au plan national qu'au plan régional. Ainsi, en relevant le seuil au-delà duquel les compétences réglementaires passent du niveau régional au niveau national, la nouvelle loi pourrait abaisser les obstacles à l'entrée⁶¹.

A partir du début des années 80, les contrôles et la surveillance des prix de la plupart des produits ont été progressivement réduits⁶², et l'affichage public des prix a été rendu obligatoire. Les prix de l'essence ont été libérés en 1993 mais restent plafonnés jusqu'en 1994. Les amendements apportés en 1993 à la loi sur le commerce de détail doivent permettre de nouvelles mesures de libéralisation. Qui plus est, un programme gouvernemental vise à faciliter le passage à un système de commerce de détail plus concurrentiel.

Libéralisation du marché du logement

Pour les biens immobiliers appartenant à des résidents et loués avant 1985, la législation en vigueur assure le droit quasi perpétuel au maintien dans les lieux, sans révision des loyers en fonction des conditions du marché. Pour les biens loués après 1985, la législation autorise la signature de baux quinquennaux. Par voie de conséquence, environ 80 pour cent de l'ensemble des loyers sont inférieurs au niveau du marché, souvent très largement en raison du blocage des loyers qui est resté en vigueur jusqu'en 1985. Les ajustements de loyers sont actuellement fondés sur la hausse des prix à la consommation, des augmentations spécifiques étant liées à d'importantes améliorations du logement. Conjugué aux distorsions introduites par la sous-évaluation des propriétés anciennes dans les systèmes d'imposition des biens fonciers et des successions, le cadre réglementaire continue ainsi d'introduire une discrimination à l'encontre des nouveaux investissements résidentiels, ce qui se traduit par une pénurie croissante de locaux d'habitation et de bureaux.

Au Portugal, la première loi sur la concurrence adoptée en 1983 visait à éviter les effets négatifs des ententes et l'exercice abusif du pouvoir détenu sur le marché. Elle visait également à supprimer les pratiques individuelles propres à entraver la concurrence, telles que la fixation de prix minimums ou le refus de vendre des biens ou des services. Au début des années 90, trois autres textes législatifs ont été votés pour améliorer le cadre général dans lequel opèrent les marchés :

- la loi sur les faillites de 1992 qui assouplit les règles jusque-là très strictes qui entravaient la dissolution des entreprises ;
- un décret-loi de 1993 sur les marchés publics qui renforce le respect de l'équité lors du processus de soumissions ;
- une nouvelle loi sur la concurrence de janvier 1994 qui rend plus stricte la définition de l'abus de position dominante et qui renforce la réponse juridique aux pratiques restrictives tout en maintenant les dispositions fondamentales de la législation de 1983.

Le nouveau décret-loi sur les marchés publics met en place de nouvelles procédures pour la sélection des soumissionnaires, en réduisant la possibilité d'adjudications discriminatoires. Il limite également les cas particuliers dans lesquels des négociations privées sont autorisées. Enfin, le ministre du Commerce

et du Tourisme qui est également chargé de la surveillance de la concurrence (voir plus loin) sera associé aux ministres des Travaux publics et des Finances pour les prises de décisions.

Rendue nécessaire par la rapidité du changement structurel et inspirée par les réglementations communautaires, la nouvelle loi sur la concurrence, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, élargit le champ d'application de l'ancien texte tout en conservant ses dispositions fondamentales. Elle s'applique à l'ensemble des activités économiques entreprises dans les secteurs public, privé et coopératif, qu'elles soient de caractère durable ou temporaire. Elle ne couvre pas les entreprises assujetties à une législation spéciale, par exemple les services d'intérêt public et les droits de monopole dont ils disposent. Elle reprend également en les renforçant les procédures concernant le contrôle des fusions, définies dans un texte distinct du 1988. Les fusions entre établissements de crédit, établissements financiers et compagnies d'assurance font l'objet d'une surveillance spéciale de la Banque du Portugal et de l'Institut des assurances.

La nouvelle loi sur la concurrence va au-delà du principe de l'abus de position dominante, retenu dans la législation de 1983, en introduisant le concept « d'état de dépendance économique ». Dans le cadre de la législation antérieure, les restrictions verticales imposées par les fournisseurs à des clients dépendants n'étaient considérées comme une entrave à la concurrence que lorsqu'elles étaient le fait d'entreprises occupant une position dominante sur le marché d'un bien ou d'un service déterminé. Ainsi, une entreprise exerçant un pouvoir économique mais n'occupant pas une position dominante sur le marché pouvait échapper aux enquêtes de la Direction générale de la concurrence et des prix (DGCP) du ministère du Commerce et du Tourisme. La nouvelle loi est plus restrictive en ce qu'elle interdit tous les abus de dépendance économique, quelle que soit la position de l'entreprise sur le marché. Elle n'interdit pas en revanche les pratiques restrictives utilisées par les entreprises pour accroître leur compétitivité⁶³.

Conformément aux réglementations communautaires, le contrôle des fusions a été élargi et les problèmes d'interprétation largement réglés. La notification préalable de fusion est obligatoire lorsque l'entreprise qui doit en résulter contrôle 30 pour cent ou plus du marché intérieur de biens ou services spécifiques, ou a un chiffre d'affaires au Portugal supérieur à 30 milliards d'escudos. La loi traite également le problème des aides de l'État ou de tout autre organisme

public : ces aides ne doivent pas entraver ou affecter sensiblement la concurrence sur quelque marché ou segment de marché que ce soit.

La DGCP, qui emploie 160 personnes, continue d'être habilitée à procéder à des enquêtes, en partie pour réunir des données sur les prix. Conformément à la loi de 1994, la Direction avait le pouvoir de lancer des enquêtes, en disposant des mêmes droits et en étant assujettie aux mêmes devoirs que la police. Dans la plupart des cas, ses conclusions sont transmises au Conseil de la concurrence pour décision finale. Le Conseil est un organe indépendant dirigé par un juge ou par un membre du Service juridique public, et il se compose de quatre ou six membres votants, nommés par le Premier ministre. Jusqu'en 1993, une centaine de cas de pratiques restrictives avaient été examinés par l'autorité responsable de la concurrence, sur lesquels 60 avaient été renvoyés au Conseil. Des sanctions avaient été prises à l'encontre de 40 entreprises. Jusqu'à présent, 54 cas de fusions ont été examinés au total, seul un d'entre eux ayant été considéré comme susceptible de compromettre la concurrence.

Autres mesures possibles

Aussi impressionnant qu'ait été l'éventail de mesures adoptées pour déréglementer et libéraliser l'économie, il semble impératif, pour soutenir le rythme de la convergence des revenus réels et de l'inflation, d'accélérer le processus de réforme et d'en élargir la portée. Bien que bénéficiant d'importants investissements directs étrangers, le secteur bancaire est encore en retard sur ceux de la plupart des autres pays de la Communauté européenne sur le plan de l'efficacité, ce qui alourdit les coûts des intrants dans le secteur exposé. Le secteur des assurances doit être profondément remanié si l'on en juge par la baisse tendancielle de sa productivité et par sa forte concentration. Enfin, les multiples restrictions qui s'appliquent au marché du logement ont un effet de freinage sur l'investissement.

Un domaine particulièrement préoccupant est celui des services d'intérêt public. Les monopoles naturels dans les secteurs de l'électricité, de l'eau, du courrier, des transports et des télécommunications imposent un arbitrage bien connu entre l'efficacité productive et l'exercice du pouvoir de monopole, qui peut fausser les prix relatifs et réduire le bien-être des consommateurs. Le fait d'introduire la discipline du marché par le biais de privatisations risque de

n'avoir guère d'influence sur l'efficacité dans les cas de ce genre, la dimension des entreprises et le pouvoir de veto que conserve le gouvernement après la privatisation rendant les rachats peu probables. Il est donc nécessaire, pour promouvoir l'efficacité, de faire plus largement jouer la concurrence en même temps que l'on modifie le régime de propriété⁶⁴. La marge de manœuvre disponible à cet effet s'est élargie au fil des ans :

- dans certains cas, la levée des obstacles à l'entrée et la contestabilité des marchés qui en résulte peuvent améliorer l'efficacité économique interne des services d'utilité publique, encore que la contestabilité puisse ne pas être suffisamment forte pour éliminer le pouvoir de monopole ;
- dans une certaine mesure, la concurrence sous forme de franchise peut se substituer au contrôle direct de l'État et compléter utilement la réglementation de certains services publics ;
- dans nombre de cas, les innovations technologiques ont invalidé les économies de gamme comme justification de prestation publique d'un service. Cela vaut par exemple pour certains services de courrier et de télécommunications.

Si les gains de bien-être résultant de la libéralisation et de la privatisation sont étroitement fonction de la redéfinition du cadre réglementaire, les critères d'optimalité sont controversés et différentes formules ont été tentées dans les pays de l'OCDE⁶⁵. Dans la mesure cependant où les économies d'échelle et les coûts irrécupérables semblent être davantage liés aux réseaux de distribution qu'à la production proprement dite, on pourrait renforcer les forces de la concurrence en obligeant les services d'utilité publique à dissocier leurs activités de production de l'accès au réseau de distribution. On peut y parvenir soit en faisant éclater la position de monopole public⁶⁶, soit en créant des comptes distincts pour chaque activité.

Globalement, la possibilité d'améliorer les niveaux de productivité par des opérations de déréglementation et de réforme structurelle dans le secteur abrité est encore importante. La mise en valeur de ce potentiel faciliterait les efforts entrepris par le Portugal pour parvenir à la convergence des revenus réels. La progression relativement décevante de la productivité globale de l'économie portugaise montre cependant aussi que les résultats sur le front de l'inflation pourraient être améliorés si l'on s'employait résolument à renforcer la producti-

tivité et valoriser le capital humain dans l'ensemble de l'économie. Ceci suppose non seulement que l'on élargisse l'accès à l'enseignement supérieur mais aussi que l'on cherche plus activement à favoriser les efforts de R-D. Ce sont là deux objectifs d'autant plus importants que les pays d'Europe centrale et orientale exercent une concurrence de plus en plus vive pour attirer les investissements directs étrangers, ce qui pourrait entraîner une réduction des apports extérieurs de savoir-faire technologique et de gestion.

IV. Conclusions

La récession dans laquelle est entrée l'économie portugaise au début de 1993 s'est traduite, sur l'ensemble de l'année, par un recul du PIB d'environ 1/2 pour cent par rapport à 1992, le plus mauvais résultat enregistré depuis neuf ans. Peu élevé au départ, le chômage a commencé de monter fortement. En raison de l'extrême flexibilité du marché du travail portugais, la croissance des salaires nominaux s'est ralentie, ce qui a permis à la hausse des prix à la consommation de se maintenir en 1993 un peu en retrait de la limite supérieure de la fourchette de 5-7 pour cent, retenue comme objectif. Néanmoins, les effets de la dépréciation monétaire se sont fait de plus en plus sentir au second semestre de l'année, les augmentations des prix des produits exportables s'accéléraient malgré la modération persistante des coûts unitaires de main-d'œuvre. A plus de 6 pour cent en décembre 1993, le rythme de progression des prix à la consommation dépassait encore de plus de trois points la moyenne de la Communauté européenne. Sur le plan extérieur, l'adoption de nouvelles procédures statistiques ne permet pas d'établir une comparaison directe avec 1992. On estime cependant que le déficit commercial s'est réduit en 1993, donnant lieu à un excédent de la balance courante.

Grâce à la décélération des coûts unitaires de main-d'œuvre, au raffermissement de la croissance des marchés d'exportation et à la décrue des taux d'intérêt, l'expansion économique devrait reprendre en 1994 et s'accélérer par la suite. Du fait notamment de l'excédent croissant de la balance des invisibles, l'excédent de la balance courante pourrait s'accroître en 1994. La croissance de la production restant inférieure au taux potentiel, le taux de chômage pourrait continuer de monter jusqu'à près de 7 pour cent en 1995, ce qui devrait encore contribuer au processus de désinflation. Il semble cependant, d'après les chiffres de l'OCDE, que la hausse des prix à la consommation restera supérieure à 5 pour cent en 1994, sous l'effet conjugué de la dépréciation de l'escudo et des pressions

inflationnistes persistantes dans le secteur abrité. Les projections impliquent donc un ralentissement du rythme de la convergence des taux d'inflation entre le Portugal et ses partenaires communautaires, objectif central de la politique économique portugaise depuis 1987.

Le premier objectif intermédiaire qui devait conduire à la convergence était la stabilité du taux de change. La crédibilité de cet objectif a cependant été une nouvelle fois mise à mal en 1993, l'escudo étant soumis à des attaques répétées dont l'aboutissement a été une dévaluation dans le contexte du réalignement de mai 1993. L'escudo a ainsi changé de parité pour la seconde fois en moins de six mois. Les tensions sur la monnaie, d'abord liées aux turbulences générales des marchés des changes, notamment aux pressions qui se sont exercées sur la peseta espagnole, ont ensuite de plus en plus tenu à la difficulté de maintenir une politique monétaire suffisamment restrictive à une époque où la demande extérieure s'affaiblissait et où les exportateurs portugais voyaient leurs marges de profits se contracter. Dans une conjoncture où les autorités monétaires ne disposaient que d'une marge de manœuvre relativement limitée pour relever les taux d'intérêt et où le dosage des instruments de la politique économique devenait de plus en plus déséquilibré du fait du dérapage budgétaire, la confiance dans la crédibilité des politiques de stabilisation a été ébranlée.

A la suite de la dévaluation, les autorités portugaises ont réaffirmé que la stabilité du taux de change demeurait leur objectif prioritaire. Bien que les marges de fluctuation du mécanisme de change aient été élargies au mois d'août l'escudo a continué de se négocier à l'intérieur des marges précédentes. Les risques de turbulence monétaire semblent s'être atténués avec l'élargissement des marges, l'écart d'intérêt avec l'Allemagne est resté à peu près stable jusqu'au début de 1994. Le processus de convergence des taux d'intérêt a ensuite repris, ce qui traduit un regain de confiance des investisseurs dans l'orientation de la politique monétaire portugaise. Les taux d'intérêt à court terme ont globalement baissé de plus de 4 points entre le mois d'août 1992 et le début de l'année 1994. Néanmoins, en février, ils étaient encore supérieurs de 4 points à ceux de l'Allemagne, écart qui n'est que légèrement plus faible que celui observé pendant l'été 1992. La prime de risque sur les instruments libellés en escudos reste donc importante. Pour réduire celle-ci et rétablir la crédibilité, il sera nécessaire de mieux doser les instruments de la politique économique, en maintenant l'orientation restrictive de la politique monétaire et en l'étayant par une plus grande

rigueur budgétaire. Les anticipations du marché devraient alors se stabiliser, ce qui empêcherait un glissement de l'écu à l'intérieur de la marge de fluctuation élargie. Le coût d'une telle stratégie en termes de perte de production serait tempéré par la forte flexibilité des salaires réels, caractéristique du marché du travail portugais.

L'ampleur du déficit budgétaire est l'un des principaux facteurs qui freinent la convergence des taux d'intérêt portugais vers les niveaux des taux communautaires. Le programme de convergence de 1991 visait initialement à réduire de moitié le déficit des administrations publiques pour le ramener à 3 pour cent d'ici 1995, le ratio d'endettement du secteur public revenant pour sa part à 55 pour cent. Au lieu de cela, on a laissé le déficit budgétaire se gonfler pour dépasser 8 pour cent du PIB en 1993, les objectifs initiaux devenant par là même irréalisables. Par rapport aux propositions de départ, le dépassement de l'objectif prévu pour le déficit en 1993 a été de l'ordre de 3½ pour cent du PIB, ce qui a fait monter la dette publique à près de 70 pour cent du PIB. Ce dérapage a tenu en partie à des facteurs conjoncturels : la plongée dans la récession aurait été plus accusée si les autorités n'avaient pas laissé agir les stabilisateurs automatiques. Malheureusement néanmoins, l'aggravation du déficit budgétaire a été beaucoup trop importante pour être imputée à la lourdeur croissante de la conjoncture. Selon les estimations de l'OCDE, elle tiendrait au moins pour 60 pour cent à l'effet non-récurrent de la moins-value du produit de la TVA et à d'autres facteurs non conjoncturels qui pourraient traduire un renversement fondamental du processus d'assainissement des finances publiques.

Il ne semble pas que le problème du déficit vienne du côté de la dépense, où, en dépit de l'augmentation des transferts de sécurité sociale, l'objectif du maintien des dépenses hors intérêts en deçà d'un plafond fixé en termes nominaux a été largement atteint pour la deuxième année consécutive. Le dérapage a été principalement imputable à une moins-value des recettes de la TVA et de l'impôt sur les sociétés en raison non seulement de facteurs conjoncturels mais aussi de fraudes et d'évasion fiscales, ainsi qu'à une mauvaise estimation de l'incidence de l'harmonisation de la TVA sur les recettes. Ainsi, alors que le système nouvellement introduit pour contrôler les dépenses de l'administration centrale a relativement réussi à mieux encadrer les dépenses publiques, des fuites importantes se sont fait jour du côté des recettes. Il est impératif d'y remédier sans tarder. En particulier, la moins-value des recettes de la TVA donne à penser que

des mesures administratives s'imposent pour éviter la fraude fiscale, et qu'il est nécessaire de combler les failles du système d'imposition du revenu qui facilitent l'évasion fiscale et rendent difficile la maîtrise des dépenses fiscales. Qui plus est, les erreurs faites dans le calcul de la base d'imposition pour 1993 soulignent la nécessité urgente d'agir pour améliorer la capacité du fisc à fournir plus rapidement les données permettant aux autorités de fonder leurs propositions budgétaires sur des hypothèses de recettes plus réalistes.

Pour rétablir la confiance dans le processus de convergence après le dépassement de l'objectif fixé pour le déficit en 1993, il est impératif de réaffirmer avec force l'attachement à la rigueur budgétaire. Une réelle amélioration du dosage entre politique budgétaire et politique monétaire calmerait les appréhensions du marché, affaiblirait les anticipations inflationnistes et rendrait possibles de nouvelles réductions des taux d'intérêt. A l'inverse, le moindre échec dans la relance du processus d'assainissement des finances publiques saperait la crédibilité des autorités à moyen terme, compromettrait la convergence du taux d'inflation et des taux d'intérêt aux niveaux européens et risquerait d'enclencher un cercle vicieux entre les paiements d'intérêts et le gonflement de la dette. Face à ces impératifs, le nouveau programme de convergence à moyen terme, présenté avec le budget 1994 et approuvé au niveau ministériel par l'Union européenne en février 1994, prévoit de ramener le déficit budgétaire à 3.3 pour cent du PIB sur la période 1995-1997. Cette réduction sera obtenue par un freinage ininterrompu des dépenses et par de nouvelles mesures visant à lutter contre la fraude fiscale, ainsi que par les recettes dégagées par de nouvelles privatisations. La dette publique rapportée au PIB devrait reprendre sa tendance décroissante en 1996. On ne prévoit cependant aucun excédent budgétaire primaire avant 1995 au plus tôt, et environ les deux tiers de l'amélioration attendue du côté des dépenses sont liés à l'hypothèse d'une baisse de la charge des intérêts. Il se pourrait que ces hypothèses se révèlent optimistes. En conséquence, si le budget 1994 constitue un pas dans la bonne direction, de nouvelles mesures budgétaires pourraient être nécessaires s'il faut convaincre les marchés de la détermination des autorités à maîtriser l'évolution budgétaire.

La réalisation de la convergence des taux d'inflation à moyen terme dépend aussi de l'adoption de mesures visant à ouvrir davantage le secteur abrité de l'économie, dans lequel le processus de désinflation a été jusqu'à présent plus lent que dans les industries manufacturières. Les réformes structurelles engagées

depuis la réorientation de l'action gouvernementale au milieu des années 80, en liaison avec l'adhésion à la Communauté européenne, ont exposé une fraction croissante de l'économie aux forces du marché. La présence de l'État dans le secteur des entreprises s'est sensiblement contractée, tandis que les contrôles sur les prix de la plupart des biens et services ont été supprimés, que les restrictions imposées aux mouvements de capitaux ont été levées et que les marchés financiers ont été sensiblement libéralisés. Parmi les mesures plus récentes figure l'adoption de nouveaux textes de loi sur les faillites (1992), sur les activités bancaires (1993), sur les marchés publics (1993) et sur la concurrence (1994), qui visent tous à harmoniser la législation portugaise avec les directives communautaires concernant la concurrence et les réglementations. Néanmoins, malgré les progrès réalisés, la configuration des mouvements des prix et de l'inflation donne à penser que si l'efficacité du marché du travail contribue à maintenir le coût global des services à un niveau relativement faible au plan international, des pans entiers du secteur producteur de services ne sont pas encore suffisamment ouverts aux pressions de la concurrence.

C'est sur les marchés financiers que le rythme de la déréglementation et de la privatisation a été le plus rapide. Le contrôle monétaire direct a pris fin avec la levée des plafonds imposés au crédit et la suppression de l'encadrement des taux d'intérêt, grâce à quoi le rendement des créances financières, notamment celles sur l'État, qui était jusque-là contrôlé, peut s'aligner sur les niveaux du marché. Les autorités ont par ailleurs étendu le système de réserves obligatoires à tous les intermédiaires financiers et assoupli les restrictions imposées à l'ouverture de succursales bancaires. De ce fait, les investissements directs étrangers dans le secteur bancaire sont montés en flèche pendant la période 1986-92, le nombre de banques a plus que doublé au cours des dix dernières années et la productivité bancaire a fortement augmenté. Néanmoins, le secteur financier est encore en retard sur la plupart des autres pays de la Communauté du point de vue de l'efficacité, ce qui alourdit les coûts de ses activités. Bien que réduites, les marges d'intermédiation financière demeurent importantes par rapport aux autres pays, ce qui appelle de nouvelles mesures pour encourager la concurrence.

Les réformes déjà opérées dans les secteurs bancaire et financier contrastent avec l'insuffisance des progrès réalisés en vue d'ouvrir à la concurrence d'autres secteurs, notamment le logement, l'assurance, les transports publics, les services d'utilité publique, essentiellement l'électricité et l'eau, et, plus généralement, la

restructuration des sociétés publiques en difficulté (sidérurgie et produits chimiques par exemple). Le marché du logement continuant d'être soumis à de strictes restrictions, environ 80 pour cent de l'ensemble des loyers versés sont inférieurs aux niveaux du marché, ce qui freine les dépenses d'entretien et les investissements. Le secteur des assurances doit également être profondément réformé, si l'on en juge par la tendance décroissante de sa productivité et par sa forte concentration. La plupart des entreprises publiques restantes sont aux prises avec des difficultés financières et il est tout à fait possible d'ouvrir plus largement le secteur des services d'intérêt public à la concurrence. Ces problèmes ne pourront être réglés que si l'on redéfinit de fond en comble le cadre réglementaire, et si l'on prend parallèlement des initiatives plus vigoureuses sur le plan de la privatisation, sans discrimination à l'égard des investissements de non-résidents. Des mesures dans ce sens tendraient à favoriser les gains de productivité, en allégeant les pressions des coûts sur le secteur exportateur et en renforçant la compétitivité portugaise en général. Les autorités prévoient de privatiser le secteur des télécommunications, mais il importe que cette opération aille de pair avec la mise en place d'un cadre réglementaire permettant d'exploiter au maximum les avantages de la concurrence.

Grâce en partie aux réformes qui ont été opérées, la croissance de la productivité totale des facteurs du Portugal s'est redressée pendant la seconde moitié des années 80, mais dans des proportions relativement décevantes compte tenu de ce que ce pays se place à l'avant-dernier rang des membres de la Communauté européenne pour le niveau de son revenu par habitant. De ce point de vue, le renforcement de la position concurrentielle du Portugal à moyen terme exige non seulement une action plus résolue pour ouvrir le secteur abrité mais aussi, comme on l'avait déjà indiqué dans de précédentes Études, la poursuite des efforts visant à améliorer le niveau d'instruction de la population et à renforcer les compétences de gestion. Un pas important a été fait avec le nouveau Programme de développement régional, qui doit servir de base aux futurs investissements cofinancés au titre du cadre communautaire d'appui, marque un pas important dans ce sens. Les secteurs prioritaires doivent être le capital humain, les infrastructures, et le savoir-faire des petites et moyennes entreprises en matière de gestion.

Au cours des dix-huit mois écoulés, le contexte dans lequel s'inscrivent les politiques de stabilisation du Portugal s'est fortement détérioré. Les lacunes

persistantes des statistiques, auxquelles il importe de remédier en profondeur et à bref délai, ne permettent pas d'apprécier correctement la situation économique. Il est cependant évident que l'important dépassement du déficit, de même que les deux dévaluations, ont constitué une déviation importante par rapport aux objectifs déclarés des autorités. Pour renforcer la crédibilité, il est impératif de réduire très fortement le déficit budgétaire, comme le prévoit le nouveau programme de convergence. A cet effet, il est nécessaire de continuer à freiner les dépenses publiques, mais une action vigoureuse s'impose plus particulièrement du côté des recettes, pour freiner la fraude fiscale, renforcer les services du fisc et fonder les estimations de recettes sur des hypothèses plus réalistes. Le respect des objectifs fixés pour le déficit contribuerait à convaincre les marchés de la détermination des autorités de rééquilibrer le dosage imparfait des instruments de la politique économique, ce qui permettrait de réduire tout à la fois les anticipations inflationnistes et les taux d'intérêt. Si l'on ajoutait à cela de nouvelles mesures destinées à promouvoir la réforme structurelle, les perspectives de croissance non inflationniste durable seraient par là même améliorées.

Notes

1. La baisse des ventes de voitures pourrait représenter jusqu'à 1 pour cent du ralentissement global de la consommation privée. Mis à part la situation conjoncturelle, cette baisse peut également tenir à l'achèvement du processus d'ajustement des stocks, amorcé pendant la seconde moitié des années 80.
2. Une étude économétrique du comportement des salaires dans l'industrie manufacturière sur la période 1977-1988 fait apparaître qu'une augmentation de 1 pour cent du taux de chômage réduit la progression du salaire nominal de 1.4 pour cent.
3. Au cours de la période 1982-1992, le coefficient de variation de la progression des salaires nominaux entre les différents secteurs a augmenté d'environ 8 points.
4. En 1992, le salaire minimum était égal à 48 pour cent du salaire moyen de toutes les catégories de travailleurs confondus, contre 50 pour cent en 1990; les allocations de chômage ne remplaçaient en moyenne que 41 pour cent du salaire individuel, ne concernaient que 42 pour cent des chômeurs inscrits et n'étaient versées qu'après dix-huit mois de cotisations.
5. Il est difficile d'apprécier l'évolution de la balance commerciale en raison de retards dans l'établissement des statistiques.
6. Banco de Portugal, *Bulletin trimestriel*, vol. 15, n° 2, juin 1993, p. 10.
7. La banque du Portugal utilise trois types d'opérations pour éponger les liquidités : des opérations normales d'assèchement des liquidités qui interviennent au début de chaque période de constitution de réserves et qui expirent le premier jour ouvrable de la période suivante; des ponctions occasionnelles, qui interviennent généralement en cours de période, lorsque le taux du marché monétaire au jour le jour s'écarte trop fortement d'une fourchette indicative; enfin d'autres opérations destinées à éponger les liquidités. Dans les deux premiers types d'opérations, la Banque centrale émet des certificats du marché monétaire et dans les autres cas, elle cède des effets spéciaux. Voir Banco de Portugal (1992), *Bulletin trimestriel*, vol. 14, n° 4, décembre, p. 11.
8. Pour une analyse détaillée de la question, voir les récentes *Études économiques de l'OCDE sur le Portugal*, 1990/91 et 1993.
9. Lors des périodes d'instabilité du taux de change le plafonnement n'avait pas de caractère contraignant.
10. Avec ce nouvel instrument, les banques sont autorisées à emprunter des fonds à un taux préannoncé, sous réserve d'un plafond déterminé pour chaque banque.

11. Le gonflement consécutif de la liquidité intérieure (2 000 milliards d'escudos) serait stérilisé par des émissions de titres de la dette, en partie à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché.
12. Taux débiteur indicatif de l'Association bancaire portugaise.
13. OCDE (1993), *Étude économique sur le Portugal*, p. 63.
14. En mai 1993, la nouvelle parité centrale était de 193.0 escudos pour un écu, contre 182.2 escudos en novembre 1992.
15. Les objectifs concernant les dépenses primaires nominales étaient de 3 100 milliards d'escudos pour l'administration centrale et 5 300 milliards d'escudos pour l'ensemble du secteur public. Seul l'objectif concernant l'administration centrale avait force obligatoire.
16. Le gouvernement estime qu'au moins 50 pour cent de la moins-value des recettes fiscales indirectes pourraient tenir à cette erreur d'évaluation de la nouvelle assiette d'imposition.
17. Le partage des recettes entre la réduction de la dette et la restructuration s'est décidé par le gouvernement, sans que le parlement ait à donner son accord.
18. L'écart à moyen terme est défini comme la différence entre le rapport du taux d'imposition au PIB nécessaire pour stabiliser la dette à son niveau de 1993, compte tenu des politiques fiscales et de dépenses prévues pour les cinq années à venir et du niveau actuel du rapport. Voir O. Blanchard *et al.* (1990), La «soutenabilité» de la politique budgétaire : réponses nouvelles à une question ancienne, *Revue économique de l'OCDE*, n° 15, automne, pp. 7-38.
19. En 1993, l'agence de notation Standard and Poor a reclassé la dette publique portugaise, la dette extérieure à long terme et à court terme étant classée AA- et A1+ respectivement.
20. Ces transferts accordés au Portugal au titre du précédent cadre communautaire d'appui avaient représenté 3 pour cent du PIB, en augmentant le rythme annuel de croissance du PIB réel de 0.7 point sur la période 1989-93. Dans le même temps, 20 pour cent des investissements totaux et 60 pour cent des investissements publics ont été cofinancés par des fonds communautaires.
21. Les intérêts perçus sur les dépôts d'épargne-logement (*Contas Poupança Habitação*) seront imposés à un taux de 20 pour cent en même temps que l'on réduira les abattements maximums au titre des autres plans d'épargne (*Poupança Emigrante, Planos de Poupança Reforma*).
22. La caisse de retraite des fonctionnaires (*Caixa Geral de Aposentações*) a été rattachée au secteur public en 1993. En conséquence, les cotisations sociales et les retraites des fonctionnaires font partie des recettes et des dépenses des administrations publiques. Les paiements de retraite aux fonctionnaires s'élèveront à 370 milliards d'escudos en 1994, de sorte que la part des dépenses courantes dans le PIB (dans l'optique des comptes publics) sera portée de 41.9 pour cent en 1993 à 44.5 pour cent.
23. Avant la réforme, les prestations étaient calculées sur la base des cinq années les mieux rémunérées au cours des dix années précédant le départ en retraite et la pension maximum pouvait être obtenue après 35 ans de cotisation. Les salaires de base sont désormais calculés sur la base des dix meilleures années au cours des quinze années précédant le départ en retraite et 40 ans de cotisation sont nécessaires pour obtenir le taux maximum de pension.

24. La réforme s'appliquera à l'ensemble des non-résidents, y compris les investisseurs aux États-Unis et au Japon, pays qui n'ont pas de convention de double imposition avec le Portugal. Les investisseurs basés dans des paradis fiscaux comme le Luxembourg et les îles Caïman seront probablement exclus du bénéfice de la réforme.
25. Dans l'analyse qui suit, le secteur des biens destinés au marché intérieur est assimilé au secteur abrité, lequel couvre les services publics et privés ainsi que la construction. Les produits ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux représentent 42.5 pour cent du panier de biens de consommation et de services servant de base au calcul de l'indice.
26. S. Rebelo (1993), « Inflation in fixed exchange rate regimes : the recent Portuguese experience », in : *Adjustment and growth in the European Market Union*, édité par Torres F. et Giavazzi F., Cambridge University Press.
27. Voir Baumol W. (1969), « Macroeconomics of unbalanced growth : The anatomy of urban crisis », *American Economic Review*, pp. 415-26.
28. Larre B. et Torres R. (1991), « La convergence est-elle spontanée ? Expérience comparée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce », *Revue économique de l'OCDE*, n° 16, printemps.
29. Une étude sur la diffusion des innovations interdépendantes en matière de procédés dans le secteur de l'habillement au Portugal identifie le manque de savoir-faire de gestion comme le principal facteur limitant les gains de productivité. Voir Godiulo M., *Innovation Diffusion in the Portuguese and Italian Clothing Industry*, non public, thèse de doctorat, Science Policy Research Unit, University of Sussex.
30. A Telecom, l'une des sociétés de télécommunications du Portugal, les gains de productivité, mesurés par le nombre d'appels téléphoniques par personne employée, ont été en moyenne de 16 pour cent par an au cours de la période 1985-91, soit deux fois plus que lors des années précédentes.
31. Banco de Portugal, *op. cit.*, p. 86.
32. Voir J. Ferreira Machada et T. Nascimento (1993) : « Inflação sectorial », *Banco de Portugal Quarterly Bulletin*, vol. 15, n° 3, septembre.
33. Communauté européenne (1990), *Économie européenne : Europe sociale*, numéro spécial.
34. Outre des restrictions à l'importation d'articles d'habillement, les deux principaux obstacles aux importations sont les prélèvements sur les produits agricoles transformés et les restrictions quantitatives sur la fabrication et l'assemblage des véhicules à moteur (appliqués jusqu'en 1987).
35. OCDE (1993), *Perspectives économiques*, n° 54, p. 39.
36. Petrogal a été partiellement privatisé en juillet 1992, avec la cession de 25 pour cent du capital à des actionnaires privés, sous réserve que des investisseurs étrangers ne puissent détenir directement ou indirectement la majorité du capital privé de la société. Les actionnaires privés ont été regroupés dans la société de holding Petrocontrol. Conformément à la procédure de privatisation applicable à Petrogal, Petrocontrol aurait pu acheter 26 pour cent de plus du capital avant mars 1993. Cette option n'a pas été utilisée et vient à expiration en juillet 1995, moment où une clause pénale oblige Petrocontrol à renoncer à 6 pour cent des 25 pour cent des parts qu'il détient déjà. La vente intégrale de Petrogal est rendue plus difficile par les problèmes financiers de l'entreprise : en 1993, les pertes nettes atteignaient

16 milliards d'escudos, le coût du service de la dette annulant largement le bénéfice d'exploitation, et, à 4.2, le ratio endettement/fonds propres était bien supérieur à celui des autres compagnies pétrolières européennes.

37. Une loi autorisant leur privatisation partielle avait déjà été adoptée en 1988 ; aux termes de ce texte, les entreprises publiques pouvaient être transformées en sociétés, l'État conservant 51 pour cent du capital total. Quatre entreprises (une banque, deux compagnies d'assurance et une brasserie) ont été partiellement privatisées avant juin 1989 en vertu de deux textes de loi différents (n^{os} 74 et 84).
38. Pour la seule année 1992, 14 sociétés ont été partiellement ou totalement privatisées, le produit de ces ventes représentant l'équivalent de 2.7 pour cent du PIB.
39. C'est seulement au début des années 80 que l'on a commencé à verser des dédommagements aux précédents propriétaires, sur la base d'une évaluation provisoire ne pouvant faire l'objet d'un appel. Les actionnaires ont reçu des obligations publiques à long terme assorties d'un intérêt fixe très inférieur au taux d'inflation. Une évaluation finale de la valeur des entreprises devait être effectuée par des tribunaux indépendants. Lorsque les privatisations ont commencé, aucun paiement n'avait encore été effectué dans certains cas.
40. L'intervention des pouvoirs publics n'entraîne pas nécessairement un comportement de recherche de rente. Protégés contre les groupes de pression, les organismes de réglementation peuvent appliquer des systèmes d'incitation fondés sur le principe de la contestabilité des marchés et exercer une surveillance permanente pour éviter la recherche de rente. Voir Banque mondiale (1993), *The East Asian Miracle*, Oxford University Press.
41. Certains signes donnent à penser qu'à la fin des années 70, il existait des conditions de monopole naturel dans les services de télécommunications du Portugal. En ouvrant le marché à un plus grand nombre de prestataires de services téléphoniques, on aurait alors pu faire monter les coûts totaux de ce secteur. Voir M. do Carmen Seabra (1993), « Natural monopoly in Portuguese telecommunications », *Applied Economics*, vol. 25, pp. 489-494.
42. La TLP traite plus de la moitié du trafic téléphonique du pays. Couvrant une zone représentant 37 pour cent de la population, à peu près la moitié du pouvoir d'achat du Portugal et 80 pour cent des sièges de sociétés, la TLP est l'une des toutes premières sociétés commerciales du Portugal, et vient au quatrième rang en termes de valeur ajoutée et d'actifs nets.
43. Avec seulement 19 téléphones pour 100 habitants en 1985, le Portugal en comptait une trentaine à la fin de 1992, contre 44 pour l'ensemble de l'Europe. Dans les centres urbains, le Portugal a pratiquement rejoint la moyenne européenne.
44. Depuis 1993, cette compagnie assure également la liaison Lisbonne-Porto sur laquelle sa part de marché est de 46 pour cent.
45. Gibson H. et Tsakalotos E. (1993), « European integration and the banking sector in Southern Europe : competition, efficiency and structure », *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n^o 186.
46. Le rôle déterminant des investissements directs étrangers dans les gains d'efficience a été confirmé par une étude récente qui montre que leur contribution a été plus importante que celle des échanges aux États-Unis et en Allemagne. Voir Mc Kinsey Global Institute (1993), *Manufacturing Productivity*.

47. Voir OCDE (1994), *Portugal : examen des mesures concernant les investissements directs étrangers au regard du code de la libéralisation des mouvements de capitaux et de l'instrument relatif au traitement national*.
48. Voir OCDE (1991), *Étude économique du Portugal*, pp. 35-40; OCDE (1992), *Étude économique du Portugal*, pp. 61-70; et OCDE (1993), *Étude économique du Portugal*, pp. 49-52.
49. En mars 1989, la Banque du Portugal a imposé un coefficient commun de réserve de 17 pour cent sur tous les dépôts et a relevé la rémunération des réserves bancaires. En mai 1990, les obligations de réserve ont été élargies pour couvrir une gamme plus étendue d'actifs à court terme, y compris des accords de rachat.
50. En 1993, le taux de solvabilité de la plupart des banques était supérieur à 8 pour cent, niveau exigé par la Deuxième Directive bancaire de la Communauté européenne.
51. De 1990 à 1992, les banques étrangères désireuses d'acquérir des participations dans des banques publiques ou de créer des succursales au Portugal devaient effectuer un paiement de l'ordre de 900 millions d'escudos, soit près de 7 millions de dollars des États-Unis. Ces sommes allaient à Finnagest, établissement public chargé des créances irrécouvrables des banques publiques. Voir Gibson et Tsakalotos, *op. cit.*, p. 313.
52. A la fin de 1992, on comptait une succursale pour 3 300 habitants, alors que le chiffre correspondant est d'environ 5 000 dans la Communauté européenne.
53. En 1991, le groupe *Banco Português de Investimento*, la plus grande banque d'investissement du Portugal, a acheté la banque publique *Banco Fonsecas & Burnay*.
54. Le droit de timbre est perçu au taux de 9 pour cent sur les paiements d'intérêts. Le coefficient de réserve de 17 pour cent se traduisait lui aussi par une «taxe» élevée sur les dépôts aussi longtemps que les réserves n'étaient pas rémunérées. Depuis la fin de janvier 1991 cependant, ces dépôts sont rémunérés au taux du marché.
55. Voir M. Catalão Lopes (1992), «Estimação do poder de mercado no mercado de crédito português», *Banco do Portugal, Boletim Trimestral*, vol. 14, n° 4, décembre.
56. Commission des Communautés européennes (1993), *The economic and financial situation in Italy*, n° 1, pp 165-168.
57. Une autre raison pourrait en être le taux de mortalité lié aux accidents automobiles, le plus élevé du monde en 1991, ce qui s'est traduit par de très fortes primes d'assurance (*The Economist*, 20 novembre 1993).
58. Commission des Communautés européennes, *op. cit.*, p. 167.
59. Voir Center for European Policy Studies (1993), «Financing retirement in Europe», *CEPS Working Party Report n° 9*.
60. Pour les ventes de produits alimentaires, la part de marché des magasins traditionnels est de 74 pour cent.
61. L'autorisation d'ouvrir un nouveau grand magasin de gros ou de détail n'est accordée qu'après une analyse de son incidence potentielle sur l'économie locale.
62. Un petit nombre de biens et de services sont encore soumis à des contrôles. Dans certains cas (par exemple l'eau, l'électricité, le gaz, les manuels scolaires obligatoires et les taxis), les prix sont fixés en consultation avec les producteurs; pour d'autres produits, en particulier les

médicaments, on applique la méthode du coût majoré. En revanche, contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, les prix des livres ne peuvent être fixés par les maisons d'édition.

63. L'article 5.1 dispose que «les pratiques restrictives à l'égard de la concurrence qui contribuent à améliorer la production ou la distribution de biens ou de services ou à promouvoir le développement économique ou technique peuvent être considérées comme légitimes si : a) elles réservent aux utilisateurs de ces biens ou services une part équitable des bénéfices ainsi obtenus ; b) elles n'imposent pas aux entreprises en question des restrictions qui ne sont pas indispensables à la réalisation de ces objectifs ; c) elles n'offrent pas aux entreprises en question la possibilité d'éliminer la concurrence dans une large fraction du marché des biens et services considérés.
64. On trouvera une analyse de ces questions dans l'*Étude économique de l'Italie*, OCDE (1994), pp 131-133.
65. Une nouvelle méthode proposée par Baumol et Sidak, la «tarification efficiente par éléments», réintroduit le principe de la prise en compte des coûts marginaux pour la détermination des droits d'accès. Les propriétaires de réseaux qui interviennent aussi sur le marché des produits finals perdront une partie de leurs recettes au profit des nouveaux arrivants. Selon Baumol et Sidak, ce «coût d'opportunité» doit être inclus dans le droit d'accès. Tout bien considéré, la tarification efficiente par éléments présente trois grands avantages : elle adresse les bons signaux aux nouveaux fournisseurs ; elle couvre les coûts des réseaux ; et il n'est pas nécessaire de dissocier le réseau de la fourniture des produits finals. Le prix d'accès étant le prix juste, les entreprises en place n'ont pas de raison de tenir leurs rivales à l'écart. Il n'est en revanche pas certain que cette méthode entame les bénéfices des monopoles, ce qui pourrait rendre nécessaire le maintien de réglementations. Baumol W. et G. Sidak, *Toward competition in local telephony*, MIT Press and the American Enterprise Institute, 1994 ; Kahn A. (1993), «Opening up utilities», lettre adressée à *The Economist*, décembre.
66. Cette option a été celle retenue dans l'industrie de l'électricité en Grande-Bretagne.

Annexe I
Données relatives au chapitre III

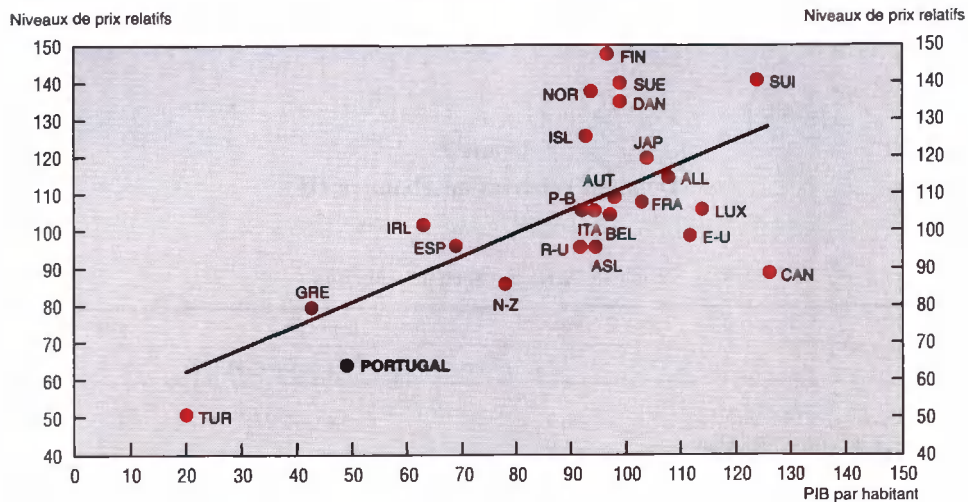
Tableau A.1. Le secteur «abrité»

Parts dans la production	1980	1986	1990
	En pourcentage du PIB aux prix de 1985		
Construction	6.4	5.6	5.8
Commerce de gros et de détail	21.0	19.1	19.0
Restauration et hôtellerie	3.3	3.4	3.7
Transport, entreposage et communication	6.8	7.7	8.5
Institutions financières	5.4	5.5	8.3
Assurances	0.6	0.5	0.3
Immobilier et services aux entreprises	4.0	3.9	4.4
Services collectifs, sociaux et aux particuliers	3.0	3.1	2.8
Prestataires de services publics	11.1	12.4	11.3
Total	61.6	61.2	61.1
Parts dans l'emploi	En pourcentage de l'emploi total		
Construction	10.1	8.9	9.9
Commerce de gros et de détail	10.6	10.9	13.2
Restauration et hôtellerie	2.8	3.6	3.9
Transport, entreposage et communication	4.5	4.5	4.4
Institutions financières	1.3	1.6	1.6
Assurances	0.3	0.4	0.4
Immobilier et services aux entreprises	0.9	1.0	1.1
Services collectifs, sociaux et aux particuliers	1.9	2.5	2.5
Prestataires de services publics	10.0	12.8	13.6
Total	42.4	46.2	50.6

Source : OCDE, *Comptes nationaux*.

Graphique A1. PIB PAR HABITANT ET NIVEAUX DE PRIX RELATIFS

A l'aide des PPA, OCDE = 100



Source : OCDE, Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles.

Annexe II

Chronologie économique

1993

Mars

Après avoir relevé le taux de ses opérations d'«assèchement» à 13.5 pour cent, la Banque du Portugal suspend ses opérations régulières d'absorption de liquidité.

Avril

Le salaire minimum est majoré de 6.5 pour cent (passant ainsi à 47 400 escudos) et de 7.5 pour cent pour les services domestiques (passant ainsi à 41 000 escudos).

De nouvelles mesures sont annoncées afin de stimuler l'économie, d'augmenter les dépenses publiques en infrastructures (logement, EXPO 98 à Lisbonne) et d'aider les entreprises exportatrices.

Mai

La Banque du Portugal reprend ses opérations d'assèchement des liquidités, suspendues en mars, et porte son taux d'intervention à 17 pour cent.

Le taux central de l'escudo par rapport aux autres monnaies du mécanisme de change européen est ajusté en baisse de 6.5 pour cent.

Le taux des opérations d'«assèchement» de la Banque centrale est ramené en deux étapes à 12 pour cent.

La dette extérieure à long terme du Portugal reçoit le label AA attribué par Standard & Poor, tandis que la dette intérieure reçoit le label AAA.

Juin

La Banque du Portugal réduit le taux de ses opérations d'«assèchement» en trois étapes à 10.5 pour cent.

Juillet

La rémunération des réserves minimums est ramenée de 12.875 pour cent à 9.875 pour cent.

Après avoir abaissé le taux de ses opérations d'«assèchement» à 10.25 pour cent, la Banque du Portugal suspend ses interventions régulières sur le marché monétaire intérieur. Le taux applicable aux avances quotidiennes est fixé à 14.5 pour cent.

Août

Le taux applicable aux avances quotidiennes est ramené en quatre étapes à 12.375 pour cent.

Septembre

Le taux applicable aux avances quotidiennes est abaissé à 12.250 pour cent.

Octobre

Le taux applicable aux avances quotidiennes est ramené en deux étapes à 12.0 pour cent.

La Banque du Portugal reprend ses interventions régulières sur le marché monétaire intérieur, fixant le taux de ses opérations d'«assèchement» à 10.375 pour cent et le taux de ses opérations de «fourniture» de liquidités à 11.375 pour cent.

Novembre

Approbation du collectif budgétaire pour 1993.

La Banque du Portugal réduit le taux de ses opérations d'«assèchement» à 10.250 pour cent et le taux de ses opérations de «fourniture» de liquidités à 11.250 pour cent.

Décembre

La Banque du Portugal réduit en deux étapes le taux de ses opérations d'«assèchement» à 10.0 pour cent et le taux de ses opérations de «fourniture» de liquidités à 11.0 pour cent.

1994

Janvier

La Banque du Portugal ramène en trois étapes le taux de ses opérations d'«assèchement» à 9.5 pour cent et le taux de ses opérations de «fourniture» de liquidités à 10.5 pour cent. Le taux applicable aux avances quotidiennes revient à 11.5 pour cent.

Février

La Banque du Portugal abaisse le taux de ses opérations d'«assèchement» à 9.25 pour cent et le taux de ses opérations de «fournitures» de liquidités à 10.25 pour cent.

Les ministres de l'UE approuvent le Cadre de l'aide par pays, qui régit le flux des transferts de l'UE au Portugal pour les cinq années à venir.

ANNEXE STATISTIQUE ET STRUCTURELLE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1983-92	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
A. Pourcentages de variation											
Consommation privée ¹	3.2	-1.4	-2.9	0.7	5.6	5.4	6.6	3.3	5.3	5.2	4.4
Consommation publique ¹	3.6	3.8	0.2	6.4	7.2	4.9	5.3	2.8	1.5	3.0	1.4
Formation brute de capital fixe ¹	2.8	-7.1	-17.4	-3.5	10.9	15.1	15.0	5.6	5.9	2.4	5.7
Demande intérieure totale ¹	3.1	-5.7	-6.7	0.9	8.3	10.4	7.4	4.3	5.4	4.1	4.1
Exportations de biens et services ¹	8.8	13.6	11.6	6.7	6.8	8.6	10.2	13.3	9.5	1.1	6.8
Importations de biens et services ¹	7.4	-6.1	-4.4	1.4	16.9	20.0	16.1	9.1	10.1	4.9	9.7
PIB ¹	2.7	-0.2	-1.9	2.8	4.1	5.3	3.9	5.2	4.4	2.1	1.6
Indice de prix implicite du PIB	16.9	24.6	24.6	21.8	20.4	11.2	11.6	13.0	14.3	14.1	14.0
Production industrielle	3.5	3.6	2.3	0.9	7.3	4.3	3.6	7.0	9.2	0	-3.0
Emploi	0.9	3.9	-0.1	-0.5	0.2	2.6	2.6	2.2	2.2	3.0	-6.4
Rémunération des salariés (prix courants)	18.4	21.8	18.2	20.7	20.0	18.8	14.5	15.3	21.0	19.2	15.0
Productivité (PIB réel/emploi)	1.8	-4.0	-1.8	3.3	3.9	2.6	1.3	2.9	2.1	-0.8	8.6
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémunération/PIB réel)	15.3	22.1	20.5	17.4	15.2	12.9	10.2	9.7	15.9	16.7	13.1
B. Rapports en pourcentage											
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB aux prix constants	26.5	27.6	23.2	21.8	23.2	25.4	28.1	28.2	28.6	28.7	29.8
Formation de stocks en pourcentage du PIB aux prix constants	1.5	-0.9	-1.6	-1.2	0.2	3.2	2.4	2.9	3.4	3.4	3.2
Balance extérieure en pourcentage du PIB aux prix constants	-13.6	-11.5	-6.0	-4.1	-8.2	-13.5	-17.3	-16.3	-17.4	-19.7	-22.6
Rémunération des salariés en pourcentage du PIB aux prix courants	46.5	51.0	49.3	47.5	45.5	46.1	45.6	44.2	44.9	45.9	45.6
Impôts directs en pourcentage du revenu des ménages	5.9	6.1	5.7	6.1	5.3	4.0	5.2	6.5	5.9	6.9	7.5
Épargne des ménages en pourcentage du revenu disponible	24.8	26.7	27.7	28.7	26.3	25.6	22.3	22.4	23.3	23.0	22.2
Taux de chômage ²	6.5	7.8	8.5	8.7	8.6	7.2	5.8	5.1	4.7	4.1	4.2
C. Autre indicateur											
Balance courante (milliards de dollars)	-0.2	-1.5	-0.6	0.3	1.2	0.4	-1.0	0.2	-0.2	-0.7	-0.2

1. Aux prix constants de 1985.

2. Données fondées sur la définition la plus étroite du chômage.

Sources : Institut national de la statistique (INE); Banque du Portugal; estimations de l'OCDE.

Tableau A. Emploi du produit intérieur brut
En milliards d'escudos

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
A. Aux prix courants											
Consommation privée	1 287.1	1 596.2	1 990.3	2 393.2	2 876.2	3 335.7	3 909.9	4 527.1	5 368.7	6 273.8	7 143.8
Consommation publique	276.2	348.4	423.1	546.9	678.8	787.8	962.2	1 147.4	1 422.8	1 765.9	2 077.2
Formation brute de capital fixe	574.8	671.5	663.7	768.0	977.0	1 250.8	1 611.2	1 885.0	2 243.3	2 574.9	2 982.0
Formation de stocks	56.4	-20.8	-37.7	-40.8	10.6	171.0	169.8	192.2	231.2	231.2	266.1
Demande intérieure totale	2 194.4	2 595.2	3 039.4	3 667.3	4 542.6	5 545.3	6 653.1	7 751.7	9 266.1	10 845.8	12 469.1
Exportations	488.5	721.2	1 048.6	1 315.2	1 466.6	1 774.7	2 129.5	2 671.1	3 100.2	3 166.3	3 302.1
Importations	832.5	1 014.8	1 272.3	1 458.6	1 588.8	2 145.2	2 779.9	3 292.6	3 858.8	4 098.7	4 405.2
PIB (aux prix du marché)	1 850.4	2 301.7	2 815.7	3 523.9	4 420.4	5 174.7	6 002.8	7 130.3	8 507.4	9 913.4	11 366.0
B. Aux prix de 1985											
Consommation privée	2 484.9	2 449.3	2 377.2	2 393.2	2 527.0	2 663.1	2 838.3	2 932.1	3 088.0	3 248.2	3 369.6
Consommation publique	494.0	512.7	513.9	546.9	586.1	614.6	647.2	665.0	674.7	694.9	704.7
Formation brute de capital fixe	1 037.8	963.8	796.2	768.0	851.4	979.7	1 126.3	1 189.8	1 260.4	1 291.2	1 361.4
Formation de stocks	114.2	-31.7	-54.2	-40.8	6.1	125.3	96.0	121.7	150.8	151.3	202.3
Demande intérieure totale	4 130.9	3 894.1	3 633.0	3 667.3	3 970.7	4 382.7	4 707.9	4 908.6	5 173.9	5 385.6	5 638.0
Exportations	972.2	1 104.5	1 233.0	1 315.2	1 404.1	1 525.0	1 680.2	1 903.4	2 084.1	2 107.8	2 236.7
Importations	1 603.7	1 505.2	1 438.3	1 458.6	1 704.8	2 045.1	2 374.0	2 591.0	2 852.4	2 993.3	3 325.9
PIB (aux prix du marché)	3 499.4	3 493.4	3 427.7	3 523.9	3 669.9	3 862.6	4 014.1	4 221.0	4 405.6	4 500.1	4 548.8

Sources : Institut national de la statistique ; Banque du Portugal.

Tableau B. **Compte d'affectation des ménages**

En milliards d'escudos

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Rémunération des salariés	1 173.3	1 386.8	1 674.0	2 008.9	2 386.6	2 733.8	3 153.4	3 816.2	4 550.5	5 233.1
Revenus de l'entreprise et de la propriété	923.6	1 229.9	1 552.4	1 686.5	1 795.9	2 047.4	2 504.2	2 956.8	3 429.8	3 892.9
Transferts internes	294.6	361.3	440.1	595.9	763.6	881.3	1 021.6	1 242.6	1 523.9	1 828.3
Transferts externes	242.0	320.3	358.3	395.6	479.9	520.6	587.9	637.9	695.3	757.9
Revenu total brut	2 633.5	3 298.3	4 024.8	4 686.9	5 426.0	6 183.1	7 267.1	8 653.5	10 199.5	11 712.2
Impôts directs	161.3	188.6	244.8	249.0	218.1	324.0	468.9	512.2	704.1	878.5
Cotisations sociales	305.1	372.0	440.5	555.1	746.2	850.9	989.5	1 179.0	1 388.2	1 620.6
Revenu disponible	2 167.1	2 737.7	3 339.5	3 882.7	4 461.7	5 008.1	5 808.7	6 962.3	8 107.3	9 213.1
Consommation	1 587.6	1 980.4	2 381.4	2 861.8	3 320.0	3 891.6	4 506.0	5 343.0	6 244.9	7 163.9
Revenu disponible réel, variation en pourcentage	-3.7	-1.6	2.1	2.2	4.4	2.1	3.5	6.5	4.8	3.9

1. En pourcentage du revenu disponible.

Sources : Ministère des Finances; Banque du Portugal.

Tableau C. Compte des administrations publiques
En milliards d'escudos

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Recettes courantes	869.2	1 051.1	1 266.7	1 660.2	1 873.2	2 285.6	2 756.1	3 196.4	4 322.2	5 399.5
Impôts directs	206.7	246.7	313.3	322.0	319.4	463.3	668.0	764.6	1 005.8	1 255.0
Cotisations sociales	244.6	298.5	354.0	449.2	602.1	691.3	797.0	949.8	1 119.5	1 306.9
Impôts indirects	358.5	436.8	534.2	767.9	804.8	1 002.8	1 104.5	1 308.8	1 453.6	1 777.9
Recettes de capital	47.7	54.2	46.2	76.9	95.4	83.2	114.8	137.1	268.3	430.4
Autres recettes courantes	11.8	14.9	19.1	44.2	51.4	45.1	71.8	36.1	475.0	629.3
Dépenses courantes	835.4	1 085.0	1 389.5	1 787.4	2 023.9	2 342.0	2 683.7	3 347.4	4 263.8	5 084.9
Dépenses en biens et services	348.4	423.1	546.9	678.8	787.8	962.2	1 147.4	1 422.8	1 742.4	2 063.6
Subventions	91.8	120.1	127.1	131.1	98.4	109.5	105.5	106.5	153.9	158.1
Intérêts	141.4	231.0	329.0	428.1	453.0	467.6	507.4	692.3	832.2	1 020.5
Transferts courants	209.6	255.3	315.5	402.9	486.2	582.0	665.2	804.8	1 177.4	1 372.1
Épargne courante	33.9	-33.8	-122.8	-127.2	-150.7	-56.4	72.5	-151.0	58.4	314.6
Dépenses en capital	266.7	163.1	137.2	151.9	224.4	267.9	287.7	299.0	653.0	838.9
Investissement fixe	88.6	90.7	108.9	144.0	170.9	216.9	246.1	290.9	376.6	481.5
Transferts	178.1	72.4	28.3	8.0	53.5	50.9	41.6	8.1	276.4	357.4
Solde global	-233.1	-198.4	-261.3	-281.5	-377.9	-326.8	-218.3	-453.9	-599.5	-530.6
(en pourcentage du PIB)	-10.1	-7.0	-7.4	-6.4	-7.3	-5.4	-3.1	-5.3	-6.0	-4.6
Prêts accordés	30.9	39.3	37.1	78.0	107.5	82.2	97.9	84.4	46.9	31.9
Besoin de financement total	-264.0	-237.7	-298.4	-359.5	-485.4	-409.0	-316.2	-538.3	-646.4	-562.5
(en pourcentage du PIB)	-11.5	-8.4	-8.5	-8.1	-9.4	-6.8	-4.4	-6.3	-6.5	-4.9

Source: Ministère des Finances.

Tableau D. Prix et revenus

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Variations en pourcentage										
Prix à la consommation¹										
Total ²	25.5	29.3	19.3	11.7	9.4	9.6	12.6	13.4	11.4	8.9
Alimentation et boissons	25.1	30.8	17.7	9.1	8.8	9.2	14.4	13.6	9.9	7.1
Vêtements et chaussures	19.8	24.4	23.3	23.5	15.8	13.2	10.5	9.5	11.9	11.9
Logement	29.0	33.8	20.0	10.7	7.4	10.1	11.8	11.9	12.1	9.6
Divers	27.8	24.7	21.9	14.5	9.0	6.0	11.6	11.3	10.9	8.6
Rémunération dans les industries manufacturières										
Nominale	18.7	18.8	21.1	16.8	14.0	11.3	14.8	16.2	16.3	14.7
Réelle	-5.4	-7.8	1.2	4.5	4.2	1.5	2.0	2.5	4.4	5.3

1. Continent. Nouvel indice à partir de 1988.

2. Loyers exclus.

Sources : INE; Banque du Portugal; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau E. Emploi civil par secteur
En milliers de personnes

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Agriculture	933.9	931.1	933.0	891.0	926.0	885.0	829.0	796.3	804.0	563.0
Industries extractives	28.3	28.2	28.3	27.0	27.0	29.0	20.0	34.1	23.0	23.0
Industries manufacturières	1 040.8	1 029.4	1 010.8	995.0	1 040.0	1 074.0	1 107.0	1 082.5	1 129.0	1 094.0
Construction	298.8	305.7	328.3	332.0	354.0	362.0	384.0	351.9	367.0	366.0
Électricité, gaz et eau	44.4	39.7	34.8	32.0	33.0	38.0	38.0	38.1	42.0	32.0
Transports et communications	190.2	187.5	179.8	174.0	168.0	177.0	180.0	183.2	223.0	220.0
Commerce	659.7	638.6	610.5	599.0	585.0	630.0	655.0	663.7	744.0	907.0
Banques, assurances, opérations immobilières	134.7	135.0	131.9	127.0	132.0	140.0	154.0	162.3	214.0	298.0
Services personnels	883.5	889.7	885.2	887.0	906.0	945.0	1 009.0	1 008.0	1 097.0	1 122.0
Total	4 214.3	4 184.9	4 142.6	4 064.0	4 171.0	4 280.0	4 376.0	4 320.1	4 643.0	4 625.0

Sources : OCDE, *Statistiques de la population active* et estimations de l'OCDE.

Tableau F. **Masse monétaire et contreparties**

Fin de période, en milliards d'escudos

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Total de la masse monétaire (L)	2 650	3 386	4 311	5 280	6 045	6 893	7 553	8 883	10 644	12 370
Disponibilités monétaires (M1-)	666	772	981	1 334	1 527	1 722	1 828	2 352	2 705	3 164
Billets et monnaie en circulation	240	267	319	399	458	510	577	624	683	708
Dépôts à vue des particuliers et des entreprises	426	505	662	935	1 069	1 213	1 251	1 728	2 022	2 456
Disponibilités quasi-monétaires ¹	1 984	2 613	3 330	3 946	4 519	5 171	5 725	6 531	7 939	9 206
Contreparties										
Avoirs extérieurs nets	566	774	973	935	1 181	1 827	2 512	2 716	3 447	3 753
Crédit net au secteur public	654	901	1 349	1 866	2 332	2 616	2 546	2 797	2 823	3 136
Crédit au secteur privé	2 103	2 546	2 785	3 097	3 200	3 526	3 704	4 982	6 284	7 503
Divers, net	-672	-834	-796	-618	-667	-1 076	-1 209	-1 611	-1 910	-2 022

1. Y compris dépôts des émigrés et bons du Trésor.

Source : Banque du Portugal, *Quarterly Bulletin*.

Tableau G. Entrées de voyageurs étrangers, d'après le pays de nationalité
En milliers de personnes

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Total	8 875	9 811	11 692	13 057	16 173	16 077	16 471	18 422	19 641	20 742
Espagne	6 513	7 309	8 798	9 960	12 583	12 124	12 186	13 806	14 583	15 553
Royaume-Uni	630	710	880	1 069	1 204	1 140	1 137	1 203	1 307	1 435
Allemagne	355	344	413	430	526	569	611	681	852	877
France	328	327	347	350	435	593	646	658	712	686
Pays-Bas	156	152	164	172	214	285	333	330	361	367
États-Unis	187	209	230	150	195	223	235	252	178	220
Italie	66	72	93	109	134	155	185	221	291	283
Brésil	57	60	69	83	72	92	102	119	114	106
Canada	47	56	70	74	78	79	91	91	69	74
Suède	66	72	54	69	70	87	95	98	114	108
Belgique	61	59	68	68	90	117	151	173	198	207
Suisse	46	53	61	66	71	73	78	78	80	73
Autres	363	389	444	457	502	540	621	713	782	752

Source : INE, Boletim mensal de estatística.

Tableau H. Commerce extérieur par principaux groupes de produits

En millions de dollars et en pourcentages

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Importations, total (millions de dollars)	8 256.7	7 975.3	7 649.7	9 454.0	13 965.7	17 884.8	19 043.1	25 332.6	26 328.6	30 482.4
<i>En pourcentage du total</i>										
Produits alimentaires et boissons	10.7	11.5	11.0	11.0	10.6	10.3	9.9	9.7	11.2	11.1
Matières brutes et biens intermédiaires	37.1	42.3	39.1	25.0	19.4	15.9	17.5	16.9	14.5	12.6
Produits manufacturés	51.9	46.0	49.6	63.4	69.6	73.7	72.5	73.3	74.2	76.3
Produits chimiques	10.0	9.9	10.2	11.3	10.5	9.8	9.2	9.1	9.0	9.0
Articles manufacturés classés d'après la matière première	12.4	12.0	14.5	17.7	19.2	19.2	19.8	19.6	19.5	19.1
Machines et matériel de transport	26.1	21.1	21.6	29.3	33.9	38.3	36.8	36.9	36.5	38.2
Articles manufacturés divers	3.4	3.0	3.3	5.1	6.1	6.3	6.7	7.7	9.2	10.0
Articles non classés par catégories	0.3	0.2	0.3	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Exportations, total (millions de dollars)	4 601.4	5 207.5	5 685.4	7 204.9	9 318.3	10 989.7	12 797.7	16 415.7	16 326.1	18 540.6
<i>En pourcentage du total</i>										
Produits alimentaires et boissons	9.6	8.8	7.8	8.2	7.3	7.7	7.0	6.6	7.3	7.0
Matières brutes et biens intermédiaires	15.6	15.2	14.5	12.2	11.9	12.8	14.0	12.8	10.5	9.9
Produits manufacturés	72.6	75.3	76.0	78.4	80.1	79.1	78.6	80.3	81.9	82.9
Produits chimiques	7.5	7.7	7.0	6.1	5.4	6.0	5.6	5.2	4.6	4.2
Articles manufacturés classés d'après la matière première	28.7	28.1	27.7	26.4	25.4	25.4	23.7	23.4	24.1	23.4
Machines et matériel de transport	15.4	17.3	15.6	15.7	16.5	16.7	19.1	19.6	19.7	21.6
Articles manufacturés divers	21.0	22.2	25.7	30.3	32.8	31.0	30.3	32.1	33.6	33.6
Articles non classés par catégories	2.2	0.8	1.7	1.2	0.7	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2

Source: OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série C.*

Tableau I. **Évolution de la structure géographique du commerce extérieur**
En milliards d'escudos et en pourcentages

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Exportations, total	536.8	795.7	950.4	1 055.0	1 304.1	1 598.1	2 035.5	2 255.6	2 405.2	2 436.8
<i>En pourcentage du total</i>										
Pays de l'OCDE	82.8	84.1	85.4	89.1	91.0	90.6	90.7	91.2	90.9	89.1
CEE	63.1	62.1	62.6	68.3	71.1	72.0	71.8	73.9	75.4	74.5
Allemagne	13.6	13.8	13.8	14.7	15.4	14.7	15.7	16.7	19.1	19.0
France	13.7	12.5	12.7	15.2	15.8	15.2	15.0	15.5	14.4	14.0
Italie	4.1	4.3	4.0	3.9	3.9	4.2	4.3	4.1	4.0	3.8
Royaume-Uni	14.7	15.4	14.6	14.2	14.1	14.3	12.3	12.1	10.8	11.1
Espagne	4.1	4.4	4.2	6.9	9.3	11.5	12.7	13.5	15.1	14.7
Autres CEE	13.0	11.7	13.4	13.3	12.6	12.1	11.8	11.9	12.0	11.8
États-Unis	6.0	8.8	9.2	7.0	6.4	5.9	5.9	4.8	3.8	3.5
Autres pays de l'OCDE	13.7	13.1	13.6	13.8	13.5	12.6	12.9	12.5	11.8	11.1
Pays non OCDE	15.5	14.5	13.3	10.0	8.2	8.1	8.3	7.8	8.1	10.0
<i>dont</i> : OPEP	3.6	2.5	2.5	1.6	1.5	1.1	0.7	0.6	0.5	0.6
Ancienne zone escudo	4.5	4.4	3.9	2.1	2.1	2.7	3.3	3.4	4.2	5.4
Importations, total	947.1	1 193.7	1 281.3	1 399.4	1 955.1	2 596.7	3 033.4	3 467.6	3 893.7	4 015.7
<i>En pourcentage du total</i>										
Pays de l'OCDE	69.8	66.7	67.1	78.4	81.7	84.0	83.5	83.4	85.4	86.7
CEE	44.9	43.3	46.1	58.9	63.8	67.3	68.2	69.2	72.0	73.3
Allemagne	11.5	10.2	11.7	14.4	15.1	14.7	14.6	14.4	15.0	14.9
France	8.1	7.9	8.0	10.0	11.2	11.5	11.7	11.5	11.9	12.7
Italie	5.1	4.7	5.1	7.9	8.7	9.3	9.1	10.0	10.2	10.2
Royaume-Uni	7.7	6.8	7.5	7.5	8.1	8.3	7.5	7.6	7.5	7.1
Espagne	5.2	7.1	7.4	11.0	11.7	13.2	14.5	14.4	15.8	16.5
Autres CEE	7.3	6.4	6.3	8.2	8.9	10.3	10.8	11.3	11.5	11.9
États-Unis	14.3	13.6	9.7	7.0	4.8	4.3	4.4	3.9	3.4	3.1
Autres pays de l'OCDE	10.6	9.8	11.3	12.4	13.0	12.5	10.8	10.3	10.1	10.3
Pays non OCDE	29.7	32.8	32.0	21.2	18.2	15.9	16.5	16.6	14.5	13.3
<i>dont</i> : OPEP	18.6	18.9	17.6	8.5	6.0	4.9	6.1	6.7	4.7	3.9
Ancienne zone escudo	0.4	0.7	1.2	0.8	0.4	0.2	0.4	0.4	0.5	0.5

Source : INE, Boletim mensal das estatísticas do comércio externo.

Tableau J. Balance des paiements

En millions de dollars

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Exportations, fab	4 569	5 177	5 673	7 202	9 268	10 875	12 716	16 301	16 223	18 275
Importations, fab	7 643	7 307	7 177	8 882	12 849	16 393	17 594	23 129	24 078	27 675
Balance commerciale	-3 074	-2 130	-1 504	-1 680	-3 581	-5 518	-4 878	-6 828	-7 855	-9 400
Solde des services	-742	-674	-361	-85	250	137	478	1 147	1 151	1 583
Voyages	588	728	901	1 203	1 721	1 869	2 102	2 688	2 686	2 556
Transports	-200	-192	-184	-135	-373	-587	-663	-889	-1 023	-1 104
Revenus du capital	-1 066	-1 202	-1 152	-1 014	-932	-877	-718	-233	82	666
Opérations gouvernementales	-37	-40	-44	-56	-123	-131	-135	-162	-182	-189
Autres services	-27	32	118	-83	-43	-137	-108	-257	-412	-346
Solde des transferts	2 171	2 179	2 251	2 915	3 775	4 317	4 539	5 500	5 962	7 797
Balance courante	-1 645	-625	386	1 150	444	-1 064	139	-181	-742	-20
Mouvements de capitaux à moyen et long terme	1 458	1 333	1 109	-293	194	843	2 798	3 576	3 981	-612
Secteur privé	858	835	729	-196	195	811	2 243	2 215	2 936	-695
Secteur public	600	498	380	-97	-1	32	555	1 361	1 045	83
Mouvements de capitaux à court terme et opérations non recensées	-564	-221	-523	-1 079	1 273	1 826	993	553	1 766	983
Balance des opérations non monétaires	-751	487	972	-222	1 911	1 605	3 930	3 948	5 005	351
Opérations à court terme des institutions monétaires privées	-310	-289	4	199	-101	-671	633	-446	771	-550
Règlements officiels, net	-1 061	198	976	-23	1 810	934	4 563	3 502	5 776	-199
Tirages sur le FMI	366	221	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers comptes officiels	0	-287	-284	-82	-309	-556	92	26	-87	10
Variation des réserves de change (augmentation= -)	695	-132	-692	105	-1 501	-378	-4 655	-3 528	-5 689	189

Source : Banque du Portugal.

Tableau K. Indicateurs du marché du travail

A. PERFORMANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL				
	Pic conjoncturel 1979	Creux conjoncturel 1984	1985	1992
Taux de chômage standardisé	..	8.4	8.5	4.1
Taux de chômage : Total	7.5	8.1	8.1	4.1
Masculin	4.0	5.7	6.1	3.5
Féminin	12.5	11.3	11.0	4.9
Jeunes ²	17.8	19.6	19.5	10.0
Part du chômage de longue durée ³	..	47.0	52.9	26.8
B. CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES OU INSTITUTIONNELLES				
	1975	1980	1985	1992 ¹
Taux de participation ⁴ : Total	70.7	71.8	71.8	70.7
Masculin	93.3	90.8	85.8	81.4
Féminin	50.6	54.9	58.8	60.9
Emploi/population (15-64 ans)	66.4	65.0	64.5	67.8
Coûts de main-d'œuvre non salariaux ⁵ (en % de la rémunération totale)	13.4	13.8	19.8	19.1
Indemnisation du chômage ⁶	..	32.4	28.8	26.5
Salaire minimum, secteur non agricole (travailleurs âgés de 20 ans et plus, en % de la rémunération moyenne)	48.2
Variation moyenne en pourcentage (taux annuels)	1970 1960	1980 1970	1985 1980	1992 1986
Population active	0.5	2.0	0.7	0.9
Emploi : Total	0.4	1.4	0.5	1.7
Industries	0.7	2.7	-0.9	0.8
Services	4.3	1.4	3.8	6.9

1. Chômage de longue durée, emploi/population, indemnisation du chômage : 1989.

2. Personnes entre 15 et 24 ans, en pourcentage de la population active correspondante.

3. Personnes à la recherche d'un emploi depuis 12 mois et plus, en pourcentage du chômage total.

4. En pourcentage de la population correspondante âgée de 15 à 64 ans.

5. Contributions des employeurs à la sécurité sociale et aux fonds de retraite.

6. Indemnisation par chômeur en pourcentage de la rémunération par salarié.

Sources : OCDE, *Statistiques de la population active*; Secrétariat de l'OCDE.

Tableau L. **Secteur public**

A. INDICATEURS BUDGÉTAIRES : COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
En pourcentage du PIB ¹				
	1970	1980	1985	1992
Recettes courantes	25.6	31.4	35.9	44.1
Dépenses hors paiement d'intérêts	22.8	36.4	36.8	43.6
Solde budgétaire primaire	3.3	-4.8	-0.4	4.3
Intérêts payés	0.5	3.1	8.1	9.1
Solde budgétaire des administrations publiques	2.8	-7.9	-8.5	-4.7

B. STRUCTURE DES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
En pourcentage du PIB				
	1970	1980	1985	1992
Dépenses totales	23.4	39.5	44.8	52.6
<i>dont</i> : Consommation courante	14.0	14.5	14.3	18.3
Transferts aux ménages	4.0	10.7	12.8	15.5
Subventions	1.5	5.2	4.1	1.4
Investissement fixe	2.5	4.1	3.1	4.3

1. Sur la base des comptes nationaux.

Sources : OCDE, *Comptes nationaux*; *Statistiques des recettes publiques des pays Membres de l'OCDE*.

Tableau M. Structures de la production et de l'emploi

	Part du PIB au coût des facteurs prix courants (en % du total)				Part de l'emploi (en % du total)			
	1977	1980	1985	1990	1977	1980	1985	1990
Agriculture, sylviculture et pêche	11.9	10.3	8.0	5.8	31.8	27.2	25.4	20.3
Industries manufacturières	27.9	31.0	30.4	27.9	23.6	25.1	24.3	23.8
<i>dont</i> : Produits alimentaires, boisson, tabac	5.7	5.7	6.1	6.0	3.5	3.3	3.2	3.3
Textiles, habillement et cuir	5.4	7.0	7.8	7.2	7.6	8.1	8.3	8.3
Bois, papier et produits dérivés	3.4	3.7	3.2	3.1	3.1	3.2	2.9	2.7
Chimie et dérivés chimiques du pétrole, charbon, etc.	3.0	2.8	3.3	2.1	1.5	1.7	1.6	1.5
Produits minéraux non métalliques, à l'exclusion du pétrole et du charbon	2.4	2.6	2.1	1.9	1.8	1.9	1.7	1.7
Ouvrages en métaux, machines et matériel	5.6	6.8	5.6	4.9	4.0	4.5	4.2	3.9
Électricité, gaz et eau	1.9	2.1	3.5	3.1	0.6	0.8	0.9	0.8
Bâtiment et travaux publics	7.7	7.1	5.7	6.9	9.5	10.1	9.5	9.9
Services	50.6	49.5	52.5	56.4	34.4	36.8	39.9	45.2
<i>dont</i> : Commerce de gros et de détail, restaurants et collectivités	21.4	21.7	22.4	19.8	13.0	13.4	13.6	17.2
Transports, entrepôts et communications	5.6	5.5	7.7	5.4	4.6	4.5	4.4	4.4
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	10.7	10.5	10.1	13.1	2.2	2.6	3.0	3.2

Source : OCDE, Comptes nationaux.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Subde	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis
Population																										
Total	Milliers	1991	17 292	7 823	10 005	27 000	5 154	5 029	57 050	63 889	10 269	258	3 524	57 114	123 920	390	15 070	3 406	4 262	9 814	39 025	8 617	6 792	57 693	57 649	252 160
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1991	2	93	328	3	120	15	104	257	78	3	50	190	328	150	369	13	13	106	77	19	165	74	236	27
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1991	1.5	0.3	0.2	1	0.1	0.5	0.5	0.4	0.5	1.1	0.2	0.1	0.5	0.6	0.6	0.8	0.4	0	0.3	0.3	0.6	2.3	0.2	0.9
Emploi																										
Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1991	7 705	3 482	3 735	12 340	2 612	2 330	21 782	28 533	3 768	140	1 113	21 410	63 690	162	6 444	1 451	1 973	4 607	12 608	4 431	3 560	18 171	25 726	116 877
Dont : Agriculture	% de l'ECN		5.5	7.4	2.6	4.5	5.7	8.5	5.8	3.4	22.6	10.7	13.8	8.5	6.7	3.7	4.5	10.8	5.9	17.3	10.7	3.2	5.5	46.6	2.2	2.9
Industrie	% de l'ECN		24.2	36.9	28.1	23.2	27.7	29.2	29.5	39.2	27.5	26.4	28.9	32.3	34.4	31.5	25.5	23.5	23.7	33.9	33.1	28.2	34.4	20.3	27.8	25.3
Services	% de l'ECN		70.4	55.8	69.3	72.3	66.6	62.3	64.8	57.4	50	62.9	57.2	59.2	58.9	64.8	69.9	65.7	70.4	48.7	56.3	68.5	60.1	33.1	70	71.8
Produit intérieur brut (PIB)																										
Aux prix taux de change courants	Milliards de \$EU	1991	297.4	164.7	196.9	583.7	130.3	121.2	1 195.8	1 587.8	70.2	6.5	43.4	1 149.9	3 346.4	9.3	289.8	42.2	105.9	68.6	527.6	239.3	230.9	108	1 008.4	5 610.8
Par habitant	\$EU		17 200	21 048	19 677	21 617	25 277	24 097	20 961	24 852	6 840	25 232	12 324	19 900	27 005	24 186	19 232	12 400	24 853	6 991	13 519	27 774	33 992	1 872	17 492	22 204
Aux prix courants ³	Milliards de \$EU	1991	280	135.6	171.5	520.6	90.7	77.8	1 035.6	1 257.8	79.4	4.5	40.5	974.6	2 349.2	8.1	248	46.6	71.6	90.1	496.2	145.4	148.3	201.1	899.8	5 610.8
Par habitant	\$EU		16 195	17 329	17 145	19 281	17 603	15 480	18 152	19 687	7 729	17 442	11 480	16 866	18 957	20 904	16 453	13 675	16 804	9 180	12 714	16 877	21 832	3 486	15 608	22 204
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1991	2.8	3.3	3.2	1.9	1.1	1.4	2.7	3.8	1.9	2	5.4	2.7	4.8	4.3	2.9	-0.2	1.1	4.2	4.3	1.6	2.2	4.7	2	1.9
Formation brute de capital fixe (FBCF)	% du PIB	1991	20.5	25.1	19.8	20	16.9	22.4	20.9	21.4	18.6	18.9	17.1	19.8	31.7	29	20.5	16.4	18.5	26	23.9	19.4	25.6	22.8	16.9	15.4
Dont : Machines et autres équipements	% du PIB		8.8	10.4	10.4 (90)	6.4	8.5	7.4	9.4	10	7.8	6	7.7	9.4	13.1	12.4	10	9.9 (90)	11.7 (87)	7.6	7.1	6.2	16.9 ⁹	5.8 (87)	3	3.4
Construction de logements	% du PIB		4.6	4.6 (90)	4.2	6.2	3.2	6.1	5.7	4.4	4.1	5.3	5.5	4.7	5.5	4.7	4.8 (90)	2.1	4.5 (90)	4.7	4.7	6.2	4	3.1	2.8	-0.5
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1991	0.3	5.2	8.5	4.2	-2.9	0.1	4.6	5.4	3.5	2.6	3	4.1	8.5	9.9	2.5	-1.3	-6.6	8.7	9.9	3.3	4	3.1	2.8	-0.5
Taux d'épargne brute ⁴	% du PIB	1991	17.2	25.6	21.4	14.4	17.9	14.7	20.7	23.1	15.3	14.4	23.7	18.6	35.1	59.4	24.7	15	23.6	25.4	21	16	31.6	21.2	13.5	15
Ensemble des administrations publiques																										
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1991	18.3	18.2	14.7	21.3	25.1	24.4	18.3	17.7	19.9	20	16.3	17.5	9.2	17.1	14.4	16.6	21.5	17.8	16.1	27.2	13.9	22.5	21.7	18.2
Emplois courants ⁵	% du PIB	1991	36.6	45.7	54.6	47.9	57.2	46	47	44.2	47.6	32.5	49.9 (87)	49.4	25.4	45 (86)	54.8	..	52.9	39.3 (90)	35.5 (88)	59.8	32.5	..	39.7	36.7
Ressources courantes	% du PIB	1991	33.7	47.2	49.8	43.1	55.5	42.6	46.5	44.5	37	35.1	43.7 (87)	43	34.4	52.9 (86)	54.6	..	55.3	37.6 (90)	36.3 (88)	60	34.2	..	38.8	32.5
Apports nets d'aide publique au développement	% du PNB	1991	0.35	0.33	0.42	0.45	0.92	0.77	0.62	0.43	0.08	0.12	0.17	0.29	0.33	0.42	0.87	0.24	1.1	0.31	0.22	0.88	0.37	..	0.32	0.2
Indicateurs du niveau de vie																										
Consommation privée par habitant ³	\$EU	1991	9 827	9 591	10 756	11 634	9 139	8 686	10 928	10 672	5 516	10 731	6 409	10 418	10 738	11 973	9 807	8 771	8 558	5 810	7 935	8 994	12 607	1995	9 912	14 891
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1990	430	382	387	469	311	386	413	480	169	464	228	478	282	470	356 (89)	440	378	260	307	418	441	29	361	568
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1990	448 (89)	589	546	570	972	530	482	671	458	496	279	555	421	413	462	430	502	263	323	681	905	151	434	509
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1989	484	475	447	626	528	488	400	506	195	319	271	423	610	252	485	372	423	176	389	471	406	174	434	814
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1991	2	2.1	3.6	2.2	2.8	2.5	2.7	3.2	3.4	2.8	1.5	1.3	1.6	2.1	2.5	1.9	3.1	2.8	3.9	2.9	3	0.9	1.4	2.3
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1991	7.1	7.4	8.4	6.8	7.5	5.8	7.3	7.1	9	5.5	8.2	8.3	4.6	9.2	6.5	8.3	7	10.8	7.8	6.1	6.2	56.5	7.4	8.9
Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)																										
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1991	5.4	5.2	3.5	4.5	5.9	8.3	3.8	4.7	16.9	..	5.3	7.1	4.1	..	2.2	5.2	7.6	..	7.6	7.7	8.6	2.8
Prix à la consommation	%	1991	6.7	2.5	2.5	4.8	3.7	5.2	3.2	2.1	16.7	17.2	3.2	5.7	1.9	2.3	1.5	7.2	5.5	11.3	5.9	7.2	3.5	60.3	6.4	4.4
Commerce extérieur																										
Exportations de marchandises, fob ⁶	Milliards de \$EU	1991	39 764	40 985	118 291 ⁷	127 658	34 988	26 508	216 157	409 620	8 014	1 589	23 796	170 258	286 314	..	131 361	9 515	33 808	16 338	55 353	57 422	63 893	13 057	184 087	393 812
En pourcentage du PIB	%		13.4	24.9	60.1	21.9	26.9	21.9	18.1	25.8	11.4	24.4	54.8	14.8	8.6	..	45.3	22.5	31.9	23.8	10.5	24	27.7	12.1	18.3	7
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		13.2	12.8	11.4	7.9	11.1	7.1	11.7	10.6	8.9	8.1	14	11.6	8.5	..	10.6	10.5	13.1	17.4	17.1	8.1	10.2	12.9	11.5	13.2
Importations de marchandises, caf ⁶	Milliards de \$EU	1991	38 844	48 914	120 330 ⁷	116 729	31 647	26 953	225 260	344 454	19 831	1 655	20 687	181 925	233 814	..	126 158	9 464	27 164	24 874	87 449	54 659	69 863	22 566	222 522	494 842
En pourcentage du PIB	%		13.1	29.7	61.1	20	24.3	22.2	18.8	21.7	28.2	25.4	47.6	15.8	7	..	43.5	22.4	25.6	36.3	16.6	22.8	30.3	20.9	22.1	8.8
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		10.1	13.7	12	7.8	7.2	7.2	12.2	15.3	11.9	9	12.4	12.8	..	10.9	6.8	4.6	22.6	21.6	8.8	10	13.5	10.7	6	
Réserves officielles totales ⁸	Milliards de DTS	1991	11 432	6 591	8 541 ⁷	12 544	7 445	6 779	25 851	47 729	2 398	307	3 672	44 232	55 179	..	12 289	2 902	10 777	10 182	36 008	12 644	20 541	4 252	25 201	50 791
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio		3.5	1.6	0.9	1.3	2.8	3	1.4	1.7	1.5	2.2	2.1	2.9	..	1.2	3.7	4.8	4.9	4.9	2.8	3.5	2.3	1.4	1.2	

* Aux prix et taux de change courants.

1. Sauf indication contraire.

2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la Population active* de l'OCDE.

3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.

4. Épargne brute = revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.

5. Emplois courants = dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.

6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Y compris le Luxembourg.

8. Inclus dans la Belgique.

9. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources : Population et emploi : *Statistiques de la Population active*, OCDE.

PIB, FBCF et administrations publiques : *Comptes nationaux*, vol. 1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques.

Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses.

Salaires et prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE.

Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE.

Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

OFFRES D'EMPLOI

Département des Affaires économiques de l'OCDE

Le Département des Affaires économiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques. Sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres ;
- publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales ;
- analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non-membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, et la série *Documents de travail* du Département.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 75 économistes confirmés venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions ; des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des Affaires économiques :

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative ; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 262 512 ou FF 323 916 pour les administrateurs (économistes), et de FF 375 708 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des Affaires économiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

**Unité administrative
Département des Affaires économiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE**

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» au Chef du Personnel à l'adresse ci-dessus.

**MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS
PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tel. (1) 331.1787 y 331.2391
Telefax: (1) 331.1787

AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Information Services
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tel. (03) 873.4411
Telefax: (03) 873.5679

AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold & Co.
Graben 31
Wien 1 Tel. (0222) 533.50.14

BELGIUM - BELGIQUE

Jean De Lamoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69/538.08.41
Telefax: (02) 538.08.41

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8 Tel. (613) 741.4333
Telefax: (613) 741.5439

Stores:
61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1 Tel. (613) 238.8985
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4 Tel. (416) 363.3171
Telefax: (416) 363.59.63

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tel. (418) 658.3763
Telefax: (418) 658.3763

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ON M5H 3B8 Tel. (416) 860.1611
Telefax: (416) 860.1608

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7 Tel. (514) 954.1633
Telefax: (514) 954.1635

CHINA - CHINE

China National Publications Import
Export Corporation (CNPIEC)
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
P.O. Box 88 or 50
Beijing 100704 PR Tel. (01) 506.6688
Telefax: (01) 506.3101

DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tel. (33) 12.85.70
Telefax: (33) 12.93.87

FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Subscription Services/Agence d'abonnements :
P.O. Box 23
00371 Helsinki Tel. (358 0) 12141
Telefax: (358 0) 121.4450

FRANCE

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. (33-1) 45.24.82.00
Telefax: (33-1) 49.10.42.76
Telefax: 640048 OCDE

OECD Bookshop/Librairie de l'OCDE :

33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tel. (33-1) 45.24.81.67
(33-1) 45.24.81.81

Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris Tel. 40.15.70.00

Gibert Jeune (Droit-Économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris Tel. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International
10, avenue d'Iéna
75016 Paris Tel. 40.73.34.60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris Tel. (1) 44.05.40.13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris Tel. 42.65.39.95

Librairie L.G.D.J. - Montchrestien
20, rue Soufflot
75005 Paris Tel. 46.33.89.85

Librairie des Sciences Politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris Tel. 45.48.36.02

P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 43.25.83.40

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tel. (16) 42.26.18.08

Documentation Française
163, rue Garibaldi
69003 Lyon Tel. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon Tel. (16) 72.40.54.54

GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn 2 Tel. (0228) 959.120
Telefax: (0228) 959.12.17

GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavrokordatos 9
106 78 Athens Tel. (01) 32.55.321
Telefax: (01) 36.33.967

HONG-KONG

Swindon Book Co. Ltd.
13-15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong Tel. 366.80.31
Telefax: 739.49.75

HUNGARY - HONGRIE

Euro Info Service
POB 1271
1464 Budapest Tel. (1) 111.62.16
Telefax: (1) 111.60.61

ICELAND - ISLANDE

Mál Mog Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik Tel. 162.35.23

INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telefax: (11) 332.5993
17 Park Street
Calcutta 700016 Tel. 240832

INDONESIA - INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790 Tel. 583467
Telex: 62.875

IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tel. (01) 874.48.35
Telefax: (01) 874.84.16

ISRAEL

Electronic Publications only
Publications électroniques seulement
Pracdicta
5 Shatna Street
P.O. Box 34030
Jerusalem 91340 Tel. (2) 52.84.90/1/2
Telefax: (2) 52.84.93

ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze Tel. (055) 64.54.15
Telefax: (055) 64.12.57

Via Bartolini 29
20155 Milano Tel. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.46.28
Telefax: 678.47.51

Libreria Hoepli
Via Hoepli 5
20121 Milano Tel. (02) 86.54.46
Telefax: (02) 805.28.86

Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio 'Aetui'
Via Coronelli, 6
20146 Milano Tel. (02) 48.95.45.52
Telefax: (02) 48.95.45.48

JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. (81.3) 3586.2016
Telefax: (81.3) 3584.7929

KOREA - CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tel. 730.78.91
Telefax: 735.00.30

MALAYSIA - MALAISIE

Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425
Telefax: 757.3661

MEXICO - MEXIQUE

Revistas y Periódicos Internacionales S.A. de C.V.
Florencia 57 - 1004
Mexico, D.F. 06600 Tel. 207.81.00
Telefax: 208.39.79

NETHERLANDS - PAYS-BAS

SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Externe Fondsen
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

**NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZÉLANDE**

Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Tel. (04) 496.5652
Telefax: (04) 496.5698

NORWAY - NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Eterstad
0602 Oslo 6
Tel. (022) 57.33.00
Telefax: (022) 68.19.01

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 54000
Tel. (42) 353.601
Telefax: (42) 231.730

PHILIPPINE - PHILIPPINES

International Book Center
5th Floor, Filipinas Life Bldg.
Ayala Avenue
Metro Manila
Tel. 81.96.76
Telex 23312 RHP PH

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa
Tel.: (01) 347.49.82/5
Telefax: (01) 347.02.64

SINGAPORE - SINGAPOUR

Gower Asia Pacific Pte Ltd.
Golden Wheel Building
41, Kallang Pudding Road, No. 04-03
Singapore 1334
Tel. 741.5166
Telefax: 742.9356

SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tel. (91) 431.33.99
Telefax: (91) 575.39.98

Libreria Internacional AEDOS

Consejo de Ciento 391
08009 - Barcelona
Tel. (93) 488.30.09
Telefax: (93) 487.76.59

Libreria de la Generalitat

Palau Moja
Rambla dels Estudis, 118
08002 - Barcelona
(Subscriptions) Tel. (93) 318.80.12
(Publicacions) Tel. (93) 302.67.23
Telefax: (93) 412.18.54

SRI LANKA

Centre for Policy Research
c/o Colombo Agencies Ltd.
No. 300-304, Galle Road
Colombo 3
Tel. (1) 574240, 573551-2
Telefax: (1) 575394, 510711

SWEDEN - SUÈDE

Fritzes Information Center
Box 16356
Regeringsgatan 12
106 47 Stockholm
Tel. (08) 690.90.90
Telefax: (08) 20.50.21

Subscription Agency/Agence d'abonnements :
Wennergren-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna
Tel. (08) 705.97.50
Telefax: (08) 27.00.71

SWITZERLAND - SUISSE

Maditec S.A. (Books and Periodicals - Livres
et périodiques)
Chemin des Palettes 4
Case postale 266
1020 Renens
Tel. (021) 635.08.65
Telefax: (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.

4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne
Tel. (021) 341.33.48
Telefax: (021) 341.33.45

Librairie Unilivres

6, rue de Candolle
1205 Genève
Tel. (022) 320.26.23
Telefax: (022) 329.73.18

Subscription Agency/Agence d'abonnements :

Dynapresse Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge
Tel.: (022) 308.07.89
Telefax: (022) 308.07.99

See also - Voir aussi :

OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn 2 (Germany) Tel. (0228) 959.120
Telefax: (0228) 959.1217

TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tel. (02) 391.7396/391.7397
Telefax: (02) 394.9176

THAILAND - THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.
113, 115 Fuang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbopith
Bangkok 10200
Tel. (662) 225.9531/2
Telefax: (662) 222.5188

TURKEY - TURQUIE

Kültür Yayınları İ-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
Kıyıklidere/Ankara
Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tel. 428.11.40 Ext. 2458
Tel. 260.71.88
Telex: 43482B

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

HMSO
Gen. enquiries Tel. (071) 873 0011
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Tel. (071) 873 8200
Telefax: (071) 873 8200

Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh, Manchester

UNITED STATES - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910 Tel. (202) 785.6323
Telefax: (202) 785.0350

VENEZUELA

Libreria del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipán
Caracas 106
Tel. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Libresse Caracas

Subscription to OECD periodicals may also be placed through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

3-1994

IMPRIMÉ EN FRANCE

LES ÉDITIONS DE L'OCDE

**2 rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
n° 47148**

**(10 94 23 2) ISBN 92-64-24150-7
ISSN 0304-3363**

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Études récentes :

ALLEMAGNE, AOÛT 1993
AUSTRALIE, AVRIL 1994
AUTRICHE, MAI 1994
BELGIQUE-LUXEMBOURG, JANVIER 1994
CANADA, NOVEMBRE 1993
DANEMARK, FÉVRIER 1993
ESPAGNE, JUIN 1994
ÉTATS-UNIS, NOVEMBRE 1993
FINLANDE, SEPTEMBRE 1993
FRANCE, MARS 1994
GRÈCE, AOÛT 1993
IRLANDE, JUIN 1993
ISLANDE, MAI 1994
ITALIE, JANVIER 1994
JAPON, NOVEMBRE 1993
MEXIQUE, SEPTEMBRE 1992
NORVÈGE, MARS 1994
NOUVELLE-ZÉLANDE, JANVIER 1993
PAYS-BAS, AVRIL 1993
PORTUGAL, JUIN 1994
ROYAUME-UNI, JANVIER 1993
SUÈDE, JANVIER 1994
SUISSE, AOÛT 1993
TURQUIE, MARS 1994

Études des pays «Partenaires pour la transition»

HONGRIE, SEPTEMBRE 1993
LES RÉPUBLIQUES TCHÈQUE ET SLOVAQUE, FÉVRIER 1994
POLOGNE, JUILLET 1992

Pays non membre

CORÉE, MAI 1994

(10 94 23 2) HC
ISBN 92-64-24150-7
ISSN 0304-3363

Abonnement 1994
France : FF 1 100
Autres pays : FF 1 200 \$US220 DM 365